

**Affaires indiennes
et du Nord canadien
et
Commission canadienne
des affaires polaires**

Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant
le 31 mars 1998**

L'honorable Jane Stewart, c.p., députée
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Table des matières

	Résumé	1
	Les principaux engagements	3
	Une synthèse des principales réalisations	6
Partie I		9
Le message de la Ministre	Le message de la Ministre	9
Partie II		11
Un aperçu du Ministère	Le mandat et la vision	11
	L'environnement des activités	12
	- Le Ministère dans le contexte gouvernemental	12
	- Les partenaires dans la prestation conjointe	13
	- Un profil de la population autochtone du Canada	14
	- Les objectifs et les priorités stratégiques	15
	- Les défis	16
	L'organigramme du Ministère	19
Partie III		20
Le rendement du Ministère	La terminologie servant à décrire le rendement du Ministère	20
	Le rendement par secteur d'activité — les résultats attendus et les réalisations	21
	Le Programme des affaires indiennes et inuites	21
	- Un aperçu	21
	- Les Services aux Indiens et aux Inuits	22
	- Les revendications	49
	Le Programme des affaires du Nord	55
	Le Programme de l'administration	66
	La Commission canadienne des affaires polaires	72

Partie IV		76
Rendement financier	Aperçu du rendement financier	76
	Tableaux financiers récapitulatifs	77
	1. Sommaire des crédits approuvés	77
	2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	78
	3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	79
	4. Concordance entre l'ancienne et la nouvelle affectation des ressources	80
	5. Besoins en ressources (budgétaire) par organisation et secteur d'activité	81
	6. Recettes à valoir sur le crédit	82
	7. Recettes à valoir sur le Trésor	83
	8. Paiements législatifs	85
	9. Paiements de transfert	87
	10. Dépenses en immobilisations par secteur d'activité	88
	11. Projets en immobilisations (Projets de 10 millions de dollars et plus)	89
	12. État des grands projets de l'État	91
	13. Prêts, investissements et avances	95
	14. Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable	96
	15. Passif éventuel	97
Partie V		98
Groupement des rapports	Initiatives de développement durable	98
	Initiatives de réglementation	99
Partie VI		100
Renseignements supplémentaires	Personnes ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web	100
	Lois appliquées et règlements connexes	102
	Rapports prévus par la loi et autres rapports ministériels	107
	Examens principaux réalisés en 1997–1998	108



Résumé

Durant l'année financière 1997–1998, le Ministère a investi ses énergies dans l'élaboration, le lancement et la mise en œuvre de *Rassembler nos forces – Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Simultanément, nous avons progressé dans l'établissement du nouveau territoire du Nunavut et dans la promotion d'importantes activités économiques centrées sur les ressources, plus particulièrement les mines de diamants, dans le Nord.

Les défis qui se posent actuellement comportent la réalisation de résultats concrets dans le vaste éventail des initiatives amorcées dans le contexte de *Rassembler nos forces*. Il nous faut également gérer fructueusement ce programme en partenariat avec les Premières nations et les Inuits, et ce, au moyen d'une coordination et d'une intégration horizontales des activités fédérales. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) devra aussi aborder, au cours des prochains mois, les incidences de politiques, l'incertitude et les possibilités qui découlent de l'affaire Delgamuukw. Nous devons aussi progresser dans la mise sur pied d'un organisme indépendant de revendication pour faciliter les négociations, améliorer l'efficacité et contribuer à réduire le nombre de revendications en suspens. En ce qui a trait aux litiges, nous devons nous attaquer à la hausse rapide du nombre de causes dont le traitement est arrivé à une étape d'intense activité, ainsi qu'aux répercussions de l'affaire Delgamuukw sur les litiges à venir. Dans le Nord, le défi est de continuer à élaborer de nouvelles institutions d'exercice des pouvoirs qui tiennent compte des intérêts autochtones et des intérêts communs de toutes les personnes au Canada, tout en travaillant à renforcer l'assise économique du Nord.

Les stratégies du Ministère exigent de travailler en collaboration avec les particuliers et les organisations autochtones, d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que d'autres partenaires afin de relever ces défis et de réaliser un partenariat renouvelé, fondé sur les principes du respect et la reconnaissance réciproques, de la responsabilité et du partage. Pour y arriver, nous renforçons nos relations de travail avec les Autochtones et leurs organisations grâce à des consultations et à l'élaboration conjointe de politiques. De concert avec les Premières nations et les Inuits, nous adoptons de nouvelles approches en matière de relations fédérales-provinciales-territoriales qui nous permettront de cerner les priorités communes et de découvrir ensemble des moyens concrets de répondre aux besoins des Autochtones. Notre stratégie insiste sur le changement structurel, sur la nécessité de concevoir et d'exécuter des programmes dans les régions et sur une approche horizontale à l'échelle du gouvernement. Elle assure que les régions et les Autochtones participeront à la fixation des priorités et à l'élaboration des initiatives. Il ne sera possible de résoudre les questions autochtones que si tous les ordres de gouvernement coopèrent ensemble et avec les Autochtones. Il faut aller au-delà des querelles de compétence et de responsabilité et avoir recours à des approches différentes qui valorisent les partenariats.



Les activités se déroulent dans un contexte où les conditions de vie de nombreuses collectivités autochtones sont inacceptables. La situation exige non seulement que l'on investisse des fonds, mais aussi que l'on crée des politiques, des approches et des programmes qui permettront d'obtenir les résultats durables escomptés. En dépit des progrès considérables réalisés au cours des dernières années, plusieurs collectivités des Premières nations et des Inuits demeurent au nombre des groupes les plus défavorisés au chapitre des principaux indicateurs socio-économiques. Par exemple, le chômage dans les réserves s'élève à environ 29 p. 100, c'est-à-dire près du triple du taux de 10 p. 100 au Canada; la dépendance envers l'aide sociale est de 46 p. 100, soit une proportion plusieurs fois supérieure au taux canadien; la mortalité infantile s'élève jusqu'au double de la moyenne enregistrée au Canada; l'espérance de vie des Indiens inscrits vivant dans des réserves est inférieure de neuf ans à celle de la population canadienne; 22 p. 100 des logements dans les réserves sont surpeuplés. En outre, le niveau de scolarité ne représente qu'environ 60 p. 100 de celui de la moyenne canadienne; seuls 37 p. 100 des Indiens inscrits habitant dans des réserves ont poursuivi leurs études après le secondaire, comparativement à 65 p. 100 pour la population canadienne.

Dans le Nord, l'activité beaucoup plus intense du secteur des ressources minières et pétrolières (tant la mise en valeur des ressources que la cessation de l'exploitation) au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, combinée à l'instauration de nouvelles obligations complexes sur le plan législatif et réglementaire, ont augmenté de façon spectaculaire la charge de travail du Programme des affaires du Nord. Simultanément, les sociétés du Yukon, de la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut procèdent à une restructuration fondamentale.

Au nombre des principales réussites obtenues, que fait valoir le sommaire des principales réalisations (pages 6–8), figure le lancement fructueux de *Rassembler nos forces - Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Des précisions sur le rendement du Ministère sont aussi données ailleurs dans le présent rapport.

Les investissements consacrés au renforcement des collectivités, des personnes et des économies rapportent, et continueront de rapporter, des bénéfices rentables en procurant aux gouvernements des Premières nations et des Inuits ainsi qu'aux gens du Nord les instruments et les capacités nécessaires pour exercer l'autonomie gouvernementale, accroître l'autosuffisance et créer des possibilités d'emplois et d'activité économique.



Les principaux engagements

En 1997–1998, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Commission canadienne des affaires polaires ont eu des dépenses budgétaires de 4 555 878 448 \$.

Les programmes pour les Indiens et les Inuits (3 675,9 millions de dollars) ont apporté aux Premières nations, aux Inuits, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :

<p><input type="checkbox"/> les partenariats renouvelés, tels que manifestés par :</p> <ul style="list-style-type: none">» déclaration de réconciliation exprimant des regrets pour les injustices commis envers les Autochtones;» excuses publiques aux victimes de sévices physiques et sexuels dans les pensionnats;» la mise sur pied de la Fondation pour la guérison des Autochtones, qui financera des projets admissibles de guérison communautaire;» une sensibilisation accrue du public;» de nouvelles approches à l'égard des relations fédérales-provinciales-territoriales avec les Premières nations et les Inuits;» la participation des Autochtones à la conception et à la prestation des programmes.	<p>Réalisation décrite : page 26</p> <p>page 26 page 26</p> <p>page 27 page 27</p> <p>pages 27–28</p>
<p><input type="checkbox"/> le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, tel que manifesté par :</p> <ul style="list-style-type: none">» les progrès dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale;» la capacité des Autochtones d'exercer leur autonomie gouvernementale;» la mise en œuvre de stratégies de perfectionnement professionnel en matière de compétence législative, d'intendance environnementale, de gestion des terres et des ressources et de soutien communautaire;» des tribunes de discussions préliminaires sur les traités;» le transfert des responsabilités fédérales.	<p>Réalisation décrite : page 30 page 31 page 31</p> <p>page 31 pages 31–32</p>
<p><input type="checkbox"/> une nouvelle relation financière stable, telle que manifestée par :</p> <ul style="list-style-type: none">» des modalités de transfert financier qui appuient :<ul style="list-style-type: none">• une approche de gouvernement à gouvernement;• une imposition et des recettes autonomes;• des exigences normalisées en matière de rapports financiers;• une ferme obligation de rendre des comptes;• le partage d'information.	<p>Réalisation décrite : page 35 page 35 pages 35–36 page 37 page 37</p>
<p><input type="checkbox"/> des collectivités, des personnes et des économies fortes, telles que manifestées par :</p> <ul style="list-style-type: none">» les réformes au régime de la sécurité du revenu;» le soutien aux enfants autochtones;» une nouvelle stratégie de partenariat pour le développement économique autochtone;» la qualité des systèmes scolaires des Premières nations et le taux d'obtention de diplômes;» l'appui aux services essentiels, notamment l'éducation et le développement social;» le niveau de santé et de sécurité publique et les mesures correctives prises à l'égard des sites contaminés jugés prioritaires dans les réserves.	<p>Réalisation décrite : page 41 page 41 page 41 pages 42–44</p> <p>pages 44–45 pages 45–47</p>



<p>Les revendications (615,7 millions de dollars) ont apporté aux Premières nations, aux Inuits, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :</p>	
<p><input type="checkbox"/> les revendications territoriales négociées - dans l'esprit des initiatives de <i>Rassembler nos forces</i>, telles que manifestées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> » les ententes de règlement des revendications et la certitude quant à la propriété des terres; » un organisme indépendant de revendication; » les procès réglés hors cour. 	<p>Réalisation décrite :</p> <p>pages 52–53 page 53 page 54</p>
<p>Le Programme des affaires du Nord (178,9 millions de dollars) a apporté aux Premières nations, aux Inuits, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :</p>	
<p><input type="checkbox"/> la gestion des intérêts fédéraux dans le Nord — dans l'esprit des initiatives de <i>Rassembler nos forces</i>, telle que manifestée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> » l'établissement du territoire et du gouvernement du Nunavut qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 1999; » l'appui au processus d'évolution politique de la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest; » le transfert des responsabilités de type provincial assumées par AINC; » l'achèvement des lois portant sur la gestion des ressources associées aux revendications; » la promotion de solides relations internationales dans l'Arctique; » l'analyse des répercussions du Service aérien omnibus du Nord (Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste); » l'incitation des Autochtones et des autres gens du Nord à participer à la planification et à la mise en œuvre de <i>Rassembler nos forces</i> et à la préparation du Plan d'action pour le Nord. 	<p>Réalisation décrite :</p> <p>pages 59–60 page 60 page 60 page 60 page 61 page 61 page 61</p>
<p><input type="checkbox"/> la promotion du développement durable dans le Nord — dans l'esprit des initiatives de <i>Rassembler nos forces</i>, tel que manifesté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> » l'élaboration et la révision de lois, de règlements et de politiques sur la gestion des ressources naturelles; » la préparation des stratégies de mise en œuvre qui assureront la protection de l'environnement et des ressources renouvelables; » la gestion des activités d'exploitation des ressources, ainsi que celle des fermetures d'entreprises connexes et de réduction de l'effectif; » l'élaboration d'une stratégie contemporaine de développement économique, faite en collaboration avec les gouvernements territoriaux et d'autres partenaires du Nord. 	<p>Réalisation décrite :</p> <p>page 64 page 64 pages 64–65 page 65</p>
<p>Le Programme de l'administration (84,4 millions de dollars) a apporté aux Premières nations, aux Inuits, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :</p>	
<p><input type="checkbox"/> l'appui aux priorités de <i>Rassembler nos forces</i> et aux autres priorités du Ministère et la recherche de façons novatrices de faire des affaires, tel que manifesté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> » la promotion d'une représentation autochtone au sein du MAINC; » l'adoption de meilleures pratiques de gestion, ainsi que le développement des aptitudes de chef de file et d'apprentissage; » la préparation à l'an 2000. 	<p>Réalisation décrite :</p> <p>pages 68–69 pages 69–70 pages 70–71</p>



**La Commission canadienne des affaires polaires (1 million de dollars)
a apporté aux Premières nations, aux Inuits, aux gens du Nord et aux autres
Canadiens :**

- | | |
|---|---|
| <p><input type="checkbox"/> L'exercice d'un rôle et d'une présence efficaces sur le plan national et international dans les régions polaires et dans le domaine des sciences et de la technologie polaires, tel que manifesté par :</p> <ul style="list-style-type: none">» la constitution d'une base de connaissances sur les questions polaires et la diffusion de ces connaissances;» la sensibilisation accrue du public à l'importance des sciences polaires pour le Canada et les Canadiens;» le profil international du Canada à titre de nation circumpolaire;» la promotion des sciences et de la technologie dans le Nord. | <p>Réalisation décrite :</p> <p>page 74</p> <p>page 74</p> <p>page 75</p> <p>page 75</p> |
|---|---|



UNE SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÉALISATIONS

Les réalisations du Programme des affaires indiennes et inuites

Des partenariats renouvelés

- ❑ Le 7 janvier 1998, le gouvernement a publié la *Déclaration de réconciliation*.
- ❑ Le 30 mars 1998, la Fondation pour la guérison des Autochtones a été mise sur pied; un montant de 350 millions de dollars lui a été transféré.
- ❑ L'Assemblée des Premières nations a conclu une entente sur un plan d'action avec les Premières nations.
- ❑ De nouvelles approches à l'égard des relations fédérales-provinciales-territoriales avec les Premières nations et les Inuits ont été définies (voir page 27).

Le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Autochtones

- ❑ Plus de 80 ententes à divers stades d'élaboration, représentant plus de la moitié des collectivités des Premières nations et des Inuits, ont été conclues.
- ❑ 314 Premières nations procèdent maintenant à leurs propres élections en vertu de lois traditionnelles plutôt que conformément à la *Loi sur les Indiens*.
- ❑ 527 Premières nations gèrent le Programme d'administration du Registre des Indiens.
- ❑ 139 Premières nations ont reçu du financement pour administrer leurs terres en vertu de programmes de délégation et d'administration.
- ❑ La gestion de plus de 30 000 transactions foncières a été à la source de plus de 30 millions de dollars en recettes de location et de permis.
- ❑ Des discussions préliminaires sur les traités ont été amorcées avec les Premières nations et les Inuits (voir page 31).

Une nouvelle relation financière stable

- ❑ Un protocole d'entente tripartite a été conclu en vue de mettre sur pied une table de discussion sur les relations financières en Saskatchewan.
- ❑ Des ouvrages de recherche sur les recettes autonomes et les expériences internationales ont été réalisés.
- ❑ Dans les 120 jours suivant la fin de l'année financière, 61 p. 100 des vérifications ont été reçues, par rapport à 51 p. 100 en 1993–1994.
- ❑ Le vérificateur a émis une opinion favorable sur 83 p. 100 des vérifications financières réalisées auprès des Premières nations, comparativement à 57 p. 100 en 1984–1985.
- ❑ L'Assemblée des Premières nations a conclu un protocole d'entente avec l'Association des comptables généraux agréés du Canada.



Des collectivités, des personnes et des économies fortes

- ❑ Des marchés d'une valeur de plus de 75 millions de dollars ont été adjugés à des entreprises autochtones.
- ❑ Le Fonds pour la création des possibilités économiques a contribué au financement de plus de 20 entreprises, entraînant la création de 1 700 emplois directs et indirects.
- ❑ La Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières nations a profité à plus de 15 000 jeunes Inuits et jeunes des Premières nations, et environ 130 écoles ont mis en œuvre ou élargi leur programme d'alternance travail-études.
- ❑ La *Loi sur l'éducation des Mi'kmaq* a été adoptée.
- ❑ 74 p. 100 des étudiants dans les réserves ont poursuivi leurs études jusqu'à la 12^e année, par rapport à 37 p. 100 en 1987–1988.
- ❑ Les inscriptions aux études postsecondaires ont passé de 14 242 en 1987–1988 à environ 27 100 en 1997–1998.
- ❑ Dans les réserves, 12 nouvelles agences de services à l'enfance et à la famille pour les Premières nations ont ouvert leurs portes.
- ❑ La proportion de logements convenables dans les réserves a augmenté, passant de 46 p. 100 en 1991–1992 à 54 p. 100 en 1997–1998.
- ❑ En 1997–1998, 97 p. 100 des logements étaient approvisionnés en eau et 93 p. 100 étaient dotés de systèmes d'évacuation des eaux usées, soit une hausse par rapport aux 82 p. 100 et aux 72 p. 100 enregistrés respectivement en 1987–1988.
- ❑ Environ 2 500 problèmes environnementaux ont été cernés et ont fait l'objet d'une enquête dans les réserves; par ailleurs, 16,5 millions de dollars ont été consacrés à l'évaluation et aux mesures correctives apportées aux sites prioritaires.

Les réalisations dans les revendications territoriales

- ❑ On a réglé les revendications territoriales globales de trois Premières nations du Yukon et élaboré les plans de mise en œuvre connexes. Les négociations au Labrador, au Québec, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Colombie-Britannique progressent.
- ❑ Un groupe de travail mixte du MAINC et de l'Assemblée des Premières nations a été mis sur pied en vue de présenter des recommandations sur la portée, le mandat, les pouvoirs et la compétence d'un organisme indépendant de revendication des Indiens.
- ❑ On a conclu huit ententes de règlement de revendications particulières.
- ❑ En partenariat avec le ministère de la Justice, on a effectué des progrès dans la gestion du nombre sans cesse croissant de causes portées devant les tribunaux; on se rapproche ainsi de l'un des objectifs prioritaires du gouvernement.
- ❑ En février 1998, une entente de règlement a été conclue de manière fructueuse avec les Premières nations de Blueberry River et de Doig River (Apsassin).



Les réalisations du Programme des affaires du Nord

- On a procédé à la création du Bureau du Commissaire intérimaire du Nunavut et à la formation de plus de 500 Inuits.
- On a élaboré un accord sur le protocole de transfert des pouvoirs au Yukon, qui servira de fondement à un accord définitif à cet égard d'ici le 31 mars 1999.
- La loi fédérale sur le transfert, au gouvernement du Yukon, des responsabilités liées au pétrole et au gaz a été promulguée.
- La *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (projet de loi C-80) a été adoptée.
- On a révisé le Service aérien omnibus du Nord (Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste).
- On a élaboré une politique sur les réclamations minières des Territoires du Nord-Ouest ainsi qu'un document de travail.
- On a terminé la préparation d'une stratégie pour le développement durable dans le Nord.
- Le *Rapport d'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien* a été publié et le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord s'est vu autorisé, en 1997–1998, le financement nécessaire à cinq autres années de travaux.
- On a mis sur pied un groupe de travail interministériel avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en vue d'examiner les questions relatives à la valeur ajoutée des activités d'extraction de diamants.
- On a émis neuf permis d'exploration pour le pétrole et le gaz, et six puits de prospection servent maintenant à des fins commerciales. On a procédé à huit activités de prospection géophysique et approuvé l'exploitation du gisement de gaz découvert à Ikhil.
- Le MAINC a amorcé des efforts de coordination visant la consultation des gens du Nord, d'autres ministères gouvernementaux, du secteur privé, des gouvernements territoriaux et d'autres intervenants au sujet d'une stratégie contemporaine de développement économique dans le Nord.

Les réalisations du Programme de l'administration

- En 1997–1998, 40 p. 100 de tous les employés nommés dans des postes au Ministère étaient des Autochtones; ceci a permis de rehausser la proportion du personnel autochtone, qui était de 23 p. 100 en 1996–1997, à 26 p. 100. De plus, la représentation des Autochtones dans la catégorie des cadres supérieurs est passée de 17 p. 100 en 1996–1997 à 25 p. 100 en 1997–1998.
- Un profil du chef de file et une série de principes de gestion du risque ont été élaborés afin d'offrir au personnel du MAINC des directives à mettre en pratique dans les évaluations structurées du risque.
- À l'automne de 1996, un plan exhaustif concernant la technologie de l'information a été préparé afin d'assurer que le MAINC répond à toutes les exigences clés pour l'an 2000.



Partie I – Le message de la Ministre



Depuis l'annonce en janvier 1998 de *Rassembler nos forces - Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, j'ai travaillé en étroite collaboration avec les Premières nations et les Inuits pour faire progresser les initiatives que ce plan met de l'avant. Je suis encouragée par les résultats favorables que nous avons obtenus jusqu'à maintenant et, peut-être plus encore, par l'esprit de coopération et de véritable partenariat qui s'est manifesté. Le Plan d'action s'appuie sur la réconciliation, la guérison, le renouvellement, tous caractéristiques d'un climat positif qui bénéficiera à tous les Canadiens et qui soutiendra l'élan de nos initiatives. Les progrès que nous effectuons dans la mise en œuvre de *Rassembler nos forces* alimentent substantiellement mon optimisme.

Au nombre des principales réalisations actuelles figurent la *Déclaration de réconciliation* et la création de la Fondation pour la guérison des Autochtones. La Fondation évaluera et financera les initiatives admissibles de guérison communautaire, qui visent à effacer les séquelles des sévices physiques et sexuels subis infligés aux Autochtones dans les pensionnats. Le gouvernement fédéral a consacré 350 millions de dollars à ces initiatives, comme il s'y était engagé dans le Budget de 1998. De plus, des progrès considérables se sont matérialisés dans le renouvellement de nos partenariats avec les Premières nations et les Inuits, comme en témoignent des initiatives telles que la préparation du Plan d'action avec les Premières nations effectuée conjointement par l'Assemblée des Premières nations et le gouvernement fédéral; le travail accompli dans les dossiers intéressant les Inuits; le renouvellement de l'Accord politique avec le Congrès des Peuples Autochtones; ainsi que la rencontre entre les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et les représentants autochtones qui s'est déroulée à Québec. En outre, des changements structurels sont en cours, dont des projets pilotes sur la réforme de l'aide sociale, des initiatives dans le domaine de l'éducation, du logement, de l'approvisionnement en eau et des égouts, ainsi que des travaux de développement économique. L'édification d'une nouvelle relation financière et le renforcement de l'obligation de rendre des comptes progressent tout autant. Le lancement de *Rassembler nos forces* porte fruit.

Je crois que le partenariat est essentiel à cette nouvelle relation, à la réussite future de *Rassembler nos forces* et, en fait, à l'avenir des gouvernements des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord, de leurs collectivités et de leurs relations avec tous les ordres de gouvernement et les autres Canadiens. Ce partenariat, qui a de larges ramifications, regroupe le gouvernement fédéral, les Autochtones, les autres gouvernements, le secteur privé et d'autres intervenants. Dans le Nord, par exemple, nous travaillons en collaboration avec nos nombreux partenaires de cette région pour que se concrétise la création, le 1^{er} avril 1999, du troisième territoire du Canada, le Nunavut. Grâce à des dispositions uniques de partenariat, le Ministère, de concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, a travaillé avec la Nunavut Tunngavik Incorporated et la Nunavut Construction Corporation (NCC) pour permettre à cette dernière d'investir jusqu'à 121 millions de dollars dans la construction de logements et de bureaux pour le futur gouvernement du Nunavut. La NCC, un conglomérat des quatre Inuit Birthright Corporations, financera, concevra, construira, assumera la propriété et administrera les installations que le gouvernement du Canada louera pour un bail à long terme au nom du gouvernement du Nunavut.



Nous avons également contribué à l'ouverture de la première mine de diamants au Canada dans le Nord. La mine de diamants Ekati de la Broken Hill Proprietary's (BHP) ouvre ses portes cet automne dans la région de Lac de Gras, dans les Territoires du Nord-Ouest. Durant son cycle de vie, la mine va générer des centaines de millions de dollars au profit du Canada et des Territoires du Nord-Ouest et créer des centaines d'emplois permanents. De plus, le gouvernement fédéral est déterminé à travailler avec les gens du Nord et d'autres intervenants dans la conception d'une stratégie contemporaine de développement économique du Nord.

En dépit de la complexité que peuvent revêtir les enjeux gouvernementaux, je suis convaincue que fondamentalement, le rôle du gouvernement est d'améliorer les conditions de vie des Canadiens. Dans notre cas, il s'agit de rendre la vie plus facile aux peuples autochtones et aux gens du Nord. Le Canada est sans contredit l'un des meilleurs pays au monde, à tous points de vue. Nous pouvons tous en tirer une grande fierté et nous féliciter les uns les autres de contribuer à ce que tous les Canadiens, y compris les Autochtones et les gens du Nord, partagent les richesses de ce merveilleux pays.



Partie II – Aperçu du Ministère

Le mandat et la vision

Le vaste mandat du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) est ancré dans un solide fondement législatif, qui comporte la *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, les lois concernant les territoires. En voici l'énoncé :

Travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations et les gens du Nord.

Ce mandat doit se réaliser dans un contexte d'une grande complexité. C'est au MAINC qu'il incombe en premier lieu de remplir les obligations constitutionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral envers les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Le Ministère offre les fonds nécessaires pour veiller à ce que les Indiens inscrits vivant dans les réserves jouissent de services essentiels semblables à ceux fournis aux résidents canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Il s'acquitte de ses lourdes responsabilités nationales en partenariat avec 608 Premières nations, 80 conseils tribaux, 53 collectivités inuites, deux (et bientôt trois) gouvernements territoriaux ainsi que la population du Nord canadien.

Le Ministère assure la prestation des services essentiels aux Indiens inscrits qui vivent dans les réserves en allouant aux Premières nations des fonds pour qu'elles offrent elles-mêmes ces services. Au nombre des services en question figurent l'éducation, le logement, l'infrastructure communautaire (les routes, l'eau, les systèmes d'égout), l'aide sociale, et les services de soutien sociaux. De plus, le Ministère négocie et supervise la mise en œuvre des règlements de revendications globales et particulières, favorise le développement économique et, au nom du gouvernement fédéral, négocie les modes concrets d'autonomie gouvernementale.

Dans le Nord du Canada, le Ministère participe à l'élaboration des structures d'exercice des pouvoirs territoriaux pour les gens du Nord, autochtones et non autochtones. Le MAINC favorise la croissance économique, gère le développement durable des ressources naturelles, notamment les terres, les ressources minières, le pétrole et le gaz, les forêts (au Yukon seulement) et l'eau, et il protège l'environnement nordique. Le Ministère encourage aussi le leadership canadien dans l'intendance environnementale et le développement durable au sein des nations circumpolaires, grâce au tout nouveau Conseil de l'Arctique. Il gère aussi les intérêts fédéraux courants, notamment la prestation du Service aérien omnibus du Nord (Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste).

Le mandat du MAINC épouse aussi la vision énoncée dans *Rassembler nos forces — Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Depuis l'annonce de *Rassembler nos forces*, en janvier 1998, le Ministère a collaboré avec les organisations autochtones, les provinces, les territoires et d'autres ministères fédéraux pour faire progresser les initiatives prévues dans ce plan exhaustif. Ce dernier procurera aux Autochtones les instruments dont ils ont besoin pour prendre en main leur destinée, exercer leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et établir les principes de la saine gestion des affaires publiques.

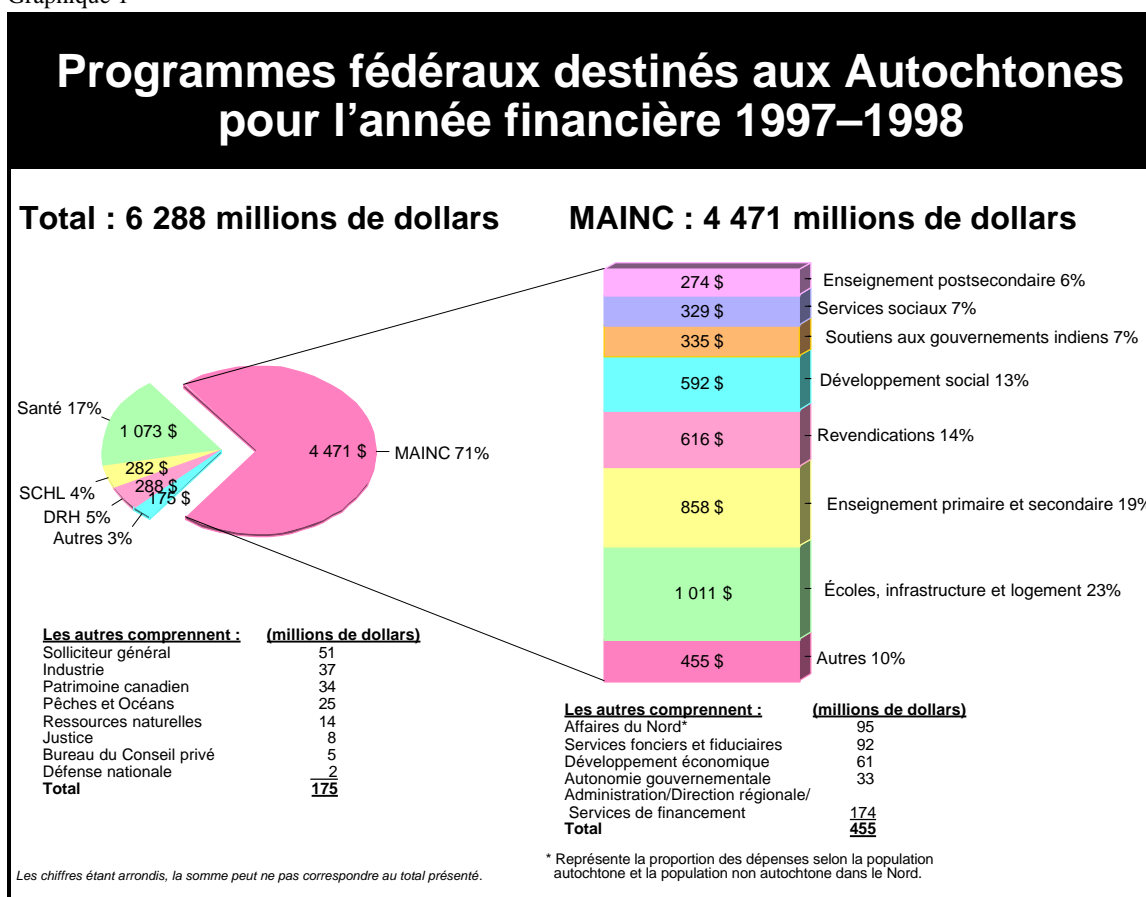


L'environnement des activités

Le Ministère dans le contexte du gouvernement

Au total, 12 ministères et organismes du gouvernement fédéral offrent des programmes aux peuples autochtones, notamment le MAINC. Ces institutions ont dépensé au total 6,3 milliards de dollars à l'intention des Autochtones en 1997–1998 (voir graphique 1). Ces sommes permettent aux Autochtones de bénéficier, au sein de leurs collectivités, d'une gamme de services essentiels comparables à ceux fournis aux autres Canadiens par l'entremise des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux.

Graphique 1





Les partenaires dans la prestation conjointe

Le tableau 1 fournit une synthèse des dépenses effectuées en 1997–1998 dans le cadre des initiatives et des programmes des autres institutions fédérales dans le but d'améliorer les conditions de vie des peuples autochtones du Canada.

Tableau 1

Institution	Dépenses réelles en 1997–1998 (millions)	Programmes
Santé Canada	1 073,1	Services de santé non assurés — médicaments, lunetterie, soins dentaires, transport Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues Programme Grandir ensemble — Santé mentale des collectivités et développement de l'enfant, et programme Bon départ pour les Autochtones Services de santé communautaires, Hygiène et surveillance du milieu du travail et Services hospitaliers. <i>Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web au www.hc-sc.gc.ca.</i>
Développement des ressources humaines Canada	287,5	Partenariats autochtones — Ententes régionales bilatérales entre Développement des ressources humaines et les groupes autochtones; Services d'aide à l'enfance pour les Premières nations et les Inuits, et Emploi Jeunesse. <i>Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web au www.hrdc-drhc.gc.ca.</i>
Société canadienne d'hypothèques et de logement	282,0	Indiens inscrits vivant dans les réserves — Logement sans but lucratif dans les réserves et Programme d'aide à la remise en état des logements En dehors des réserves — Programme de démonstration pour les ruraux et les Autochtones, et programme de logements pour les Autochtones en milieu urbain. <i>Pour de plus amples renseignements, consultez le bureau local de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.</i>
Solliciteur général du Canada	51,1	Politique sur les services de police des Premières nations — Services de police dans les réserves des Premières nations. <i>Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web au www.sgc.gc.ca.</i>
Industrie Canada	36,7	Entreprise autochtone Canada. <i>Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web au www.abc.gc.ca.</i>
Patrimoine canadien	33,6	Aboriginal Friendship Centre, Northern Native Broadcast Access, Aboriginal Representative Organizations, Aboriginal Women's Program, Aboriginal Languages Program <i>For additional information, contact Native Citizens Directorate (Canadian Heritage).</i>
Pêches et Océans Canada	25,2	Stratégie sur les pêches autochtones, dont l'objet est d'accroître la participation des Autochtones à tous les aspects des pêches et à la gestion de l'habitat du poisson. <i>Pour de plus amples renseignements, consultez les Affaires autochtones (Pêches et Océans Canada)</i>
Ressources naturelles Canada	13,6	Arpentage des terres du Canada et initiatives de développement économique. <i>Pour de plus amples renseignements, consultez la Direction générale de la gestion des finances (Ressources naturelles Canada).</i>
Justice Canada	7,7	Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, études juridiques pour les Autochtones, Fonds discrétionnaires pour les initiatives touchant la justice applicable aux Autochtones. <i>Pour de plus amples renseignements, consultez la Direction générale des programmes/la Direction de la justice autochtone (Ministère de la Justice)</i>
Bureau du Conseil privé	4,7	Commission sur les revendications particulières des Indiens et négociations tripartites sur l'autonomie gouvernementale. <i>Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web au www.indianclaims.ca.</i>
Défense nationale	1,9	Canadian Rangers, Bold Eagle, Programme d'enrôlement des Autochtones du Nord, programme Bon départ (programme d'emploi pour les étudiants). <i>Pour de plus amples renseignements, consultez les Services ministériels (Ministère de la Défense nationale)</i>
Total	1 817,1	



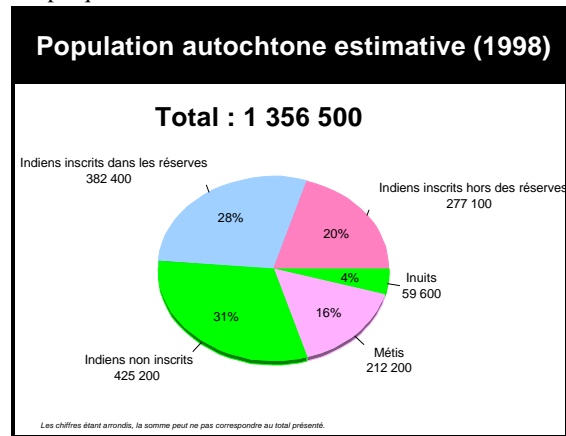
Un profil de la population autochtone du Canada

Au Canada, la population autochtone totale en 1998 est estimée à 1 356 500 (voir le graphique 2). Environ 4,4 p. 100 des Canadiens sont d'ascendance autochtone. On dénombre 608 Premières nations qui se regroupent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Les Indiens vivant dans les réserves représentent 58 p. 100 de la population des Indiens inscrits. Les programmes fédéraux à l'intention des Autochtones visent plus particulièrement les Indiens inscrits vivant dans les réserves. Les autres personnes et collectivités autochtones reçoivent des services gouvernementaux, principalement par l'entremise de leurs gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, comme les autres Canadiens. Le nombre d'Indiens inscrits vivant dans les réserves, c'est-à-dire 382 400 personnes en 1998, s'accroît de 2,1 p. 100 par année, tandis que la population d'Indiens inscrits vivant hors des réserves augmente de 2,9 p. 100, soit un taux de croissance presque deux fois supérieur à celui de l'ensemble du Canada. Les projections pour la période allant de 1998 à 2008 indiquent que le nombre d'Indiens inscrits, qu'ils habitent dans les réserves ou hors de celles-ci, augmentera de 20 p. 100 tandis que la population canadienne ne croîtra que de 10 p. 100 (voir le graphique 3).

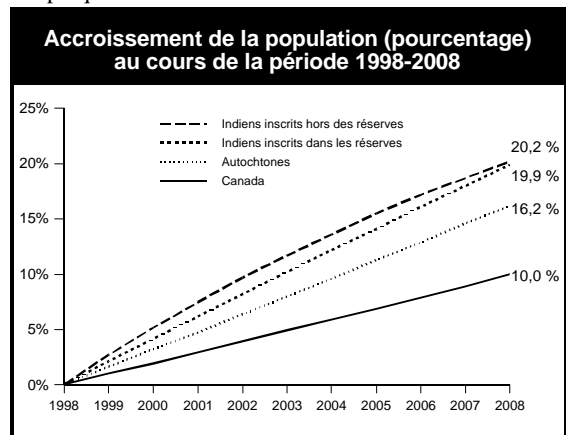
La population des Indiens inscrits est jeune, d'un âge médian de 25 ans, par rapport à 35 ans chez l'ensemble des Canadiens. Une part de 55 p. 100 de la population dans les réserves est âgée de moins de 25 ans. Ces caractéristiques démographiques exercent des pressions sur la demande de services essentiels, comme l'éducation, les écoles, le logement et l'infrastructure publique, ainsi que des besoins accrus en matière de services sociaux, en raison du fort taux de constitution de nouvelles familles.

Bien qu'on trouve des Autochtones dans tous les coins du Canada, il existe de fortes concentrations dans les provinces de l'Ouest et

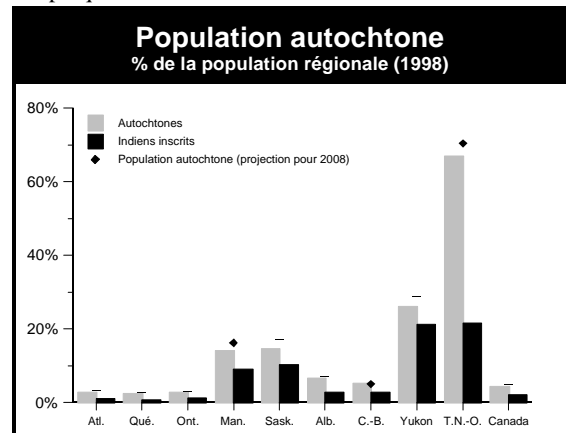
Graphique 2



Graphique 3



Graphique 4





dans les territoires. En effet, les Autochtones représentent 26 p. 100 de la population du Yukon et 67 p. 100 de celle des Territoires du Nord-Ouest (voir graphique 4). Il est également intéressant de constater que 42 p. 100 des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidents — seulement 11 p. 100 en comptent plus de 2 000. Chez les Indiens vivant dans les réserves, 36 p. 100 habitent en milieu urbain, 44 p. 100 en milieu rural, 18 p. 100 dans des zones d'accès particulier et 2 p. 100 en région éloignée. Ces facteurs influent directement sur le coût de la prestation des services.

Les objectifs et les priorités stratégiques

AINC s'est fixé huit priorités stratégiques qui s'inspirent de la vision énoncée dans *Rassembler nos forces - Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Le tableau 2 illustre la façon dont ces priorités s'inscrivent dans la structure de fonctionnement du MAINC.

Tableau 2

Programmes	Secteurs d'activité	Objectifs ou priorités stratégiques	Dépenses en 1997-1998 (millions \$)
Programme des affaires indiennes et inuites	Services aux Indiens et aux Inuits	Appuyer <i>Rassembler nos forces</i> en : <input type="checkbox"/> renouvelant les partenariats; <input type="checkbox"/> renforçant l'exercice des pouvoirs par les Autochtones; <input type="checkbox"/> édifiant une nouvelle relation financière; <input type="checkbox"/> renforçant les collectivités et les économies, et appuyant les gens.	3 675,9
	Revendications	Appuyer <i>Rassembler nos forces</i> en : <input type="checkbox"/> procédant au règlement négocié des revendications.	615,7
Programme des affaires du Nord	Affaires du Nord	Appuyer <i>Rassembler nos forces</i> en : <input type="checkbox"/> gérant les intérêts fédéraux; <input type="checkbox"/> favorisant le développement durable dans le Nord.	178,9
Programme de l'administration	Administration	Appuyer <i>Rassembler nos forces</i> en : <input type="checkbox"/> appuyant les priorités ministérielles et en trouvant des façons novatrices de faire des affaires.	84,4
Total MAINC			4 554,9



Les objectifs et les priorités stratégiques de la Commission canadienne des affaires polaires sont les suivants :

Tableau 3

Programmes/Secteurs d'activité	Objectifs ou priorités stratégiques	Dépenses en 1997-1998 (millions \$)
Commission canadienne des affaires polaires	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Constituer une base de connaissances sur les questions polaires et diffuser ces connaissances. <input type="checkbox"/> Sensibiliser davantage le public à l'importance des sciences polaires pour le Canada et les Canadiens. <input type="checkbox"/> Mettre en valeur le profil international du Canada à titre de nation circumpolaire. <input type="checkbox"/> Promouvoir les sciences et la technologie dans le Nord. 	1,0

Les défis

Les services aux Indiens et aux Inuits

Rassembler nos forces : Le gouvernement est déterminé à réaliser des progrès constants et visibles dans la mise en œuvre de son Plan d'action pour les questions autochtones. L'amélioration substantielle des conditions sociales et économiques des collectivités des Premières nations demandera du temps. Des changements importants et durables ne se réaliseront pas du jour au lendemain. Les progrès soutenus exigent un engagement de la part du gouvernement fédéral, des provinces, du secteur privé ainsi que des Premières nations et des Inuits. Le défi qui se pose maintenant est de mettre en œuvre *Rassembler nos forces*, de faire fructifier les nombreuses initiatives amorcées et de gérer efficacement ce programme en partenariat avec les Premières nations et les Inuits, et ce, grâce à la coordination et à l'intégration horizontales des activités fédérales.

L'obligation de rendre des comptes : Le principal défi, en ce qui a trait à l'obligation de rendre des comptes, est de veiller à ce que des régimes efficaces de reddition des comptes soient en place pour répondre aux besoins des Premières nations et rétablir la confiance dans les réserves et hors de celles-ci.



Les revendications

Delgamuukw / Les terres et les ressources : Au cours des prochains mois, le MAINC devra se pencher sur les implications politiques de l'affaire Delgamuukw et sur l'incertitude qui en découle. La décision prise à l'issue de ce jugement influe sur les questions relatives aux terres et aux ressources; elle est à l'origine d'une incertitude quant au titre de propriété. L'affaire Delgamuukw a accru les pressions exercées pour que le gouvernement conclue des traités avec les Autochtones de façon à résoudre l'ambiguïté qui persiste dans les régions où les droits et les titres ancestraux demeurent valides (comme en Colombie-Britannique, dans les provinces de l'Atlantique, certaines régions du Québec, de l'Ontario et du Yukon). Le jugement impose aussi au gouvernement une obligation plus rigoureuse de consulter les groupes autochtones au sujet des violations à leurs titres qu'il aurait pu commettre dans le cadre de ses activités, mais il offre aussi la possibilité aux Autochtones de travailler avec les provinces pour avoir accès aux ressources.

Les revendications particulières : Le défi relatif aux revendications particulières consiste à savoir prévoir les ressources nécessaires afin d'être capable de remplir les obligations juridiques du gouvernement et d'accorder des indemnisations, tout en assurant le maintien de la relation du Canada avec les Premières nations. Un organisme indépendant de revendication doit être établi dans le but de faciliter les négociations, ce qui éliminera la perception que le Canada se trouve en conflit d'intérêts. Il visera à améliorer l'efficacité et aidera à régler les revendications en suspens dans les limites d'un budget de règlement qui a fait l'objet d'une hausse.

La gestion des litiges : Les Premières nations ont de plus en plus souvent recours aux tribunaux. Au cours des cinq dernières années, on a constaté un nombre beaucoup plus élevé de cas qui en étaient à un stade d'activité intense de la procédure. Nous n'avons toujours pas déterminé toutes les répercussions de l'affaire Delgamuukw ou encore son influence sur le nombre de poursuites qui seront intentées à l'avenir. Ces facteurs exercent des pressions énormes sur les ressources humaines et fonctionnelles du MAINC pour gérer les litiges, produire les documents de recherche, préparer les positions sur les règlements ou les procès et administrer les fonds alloués aux règlements.

Les Affaires du Nord

Rassembler nos forces - La perspective du Nord : Le défi pour le Nord est de continuer à élaborer de nouvelles institutions d'exercice des pouvoirs, qui tiennent compte des intérêts des Autochtones et des intérêts communs de toutes les autres personnes au Canada, tout en travaillant à renforcer la base économique du Nord. Le Budget fédéral de 1998 énonçait la détermination du gouvernement à travailler avec les gouvernements territoriaux et les gens du Nord à l'élaboration d'une stratégie contemporaine de développement économique.

Dans moins d'un an, le Nord du Canada comprendra un troisième territoire appelé Nunavut. À l'automne 1998, la première mine de diamants en Amérique du Nord entreprendra sa production au nord de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les perspectives concernant d'autres mines de diamant, ainsi que d'autres projets d'exploitation minière, du pétrole et du gaz, se révèlent favorables. Toutes ces activités se dérouleront dans le contexte des régions nordiques, où les taux de chômage se maintiennent parmi les plus élevés au Canada et où de nombreuses collectivités sont aux prises avec des conditions sociales et économiques pitoyables.



Le MAINC, à titre de ministère fédéral assumant la principale responsabilité à l'égard du Nord, doit relever de nombreux défis à mesure qu'on progresse dans l'exécution et la réalisation fructueuses de ces initiatives. Il doit simultanément appuyer l'ambitieux objectif de mettre sur pied des gouvernements et des économies solides et durables dans le Nord. Il lui faut également travailler en partenariat avec les nombreux intervenants concernés à l'établissement du Nunavut, afin d'être prêt pour le 1^{er} avril 1999 et l'avenir. Nous devons faire progresser notre programme législatif chargé, afin de garantir le fondement juridique nécessaire à la création de nombreux conseils de gestion des ressources, à la suite du règlement de revendications territoriales. De plus, le Ministère doit travailler avec les résidants de la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon pour trouver des moyens de réaliser leurs aspirations de développement politique, dans le contexte d'un gouvernement populaire, notamment le transfert des responsabilités de type provincial au gouvernement du Yukon.

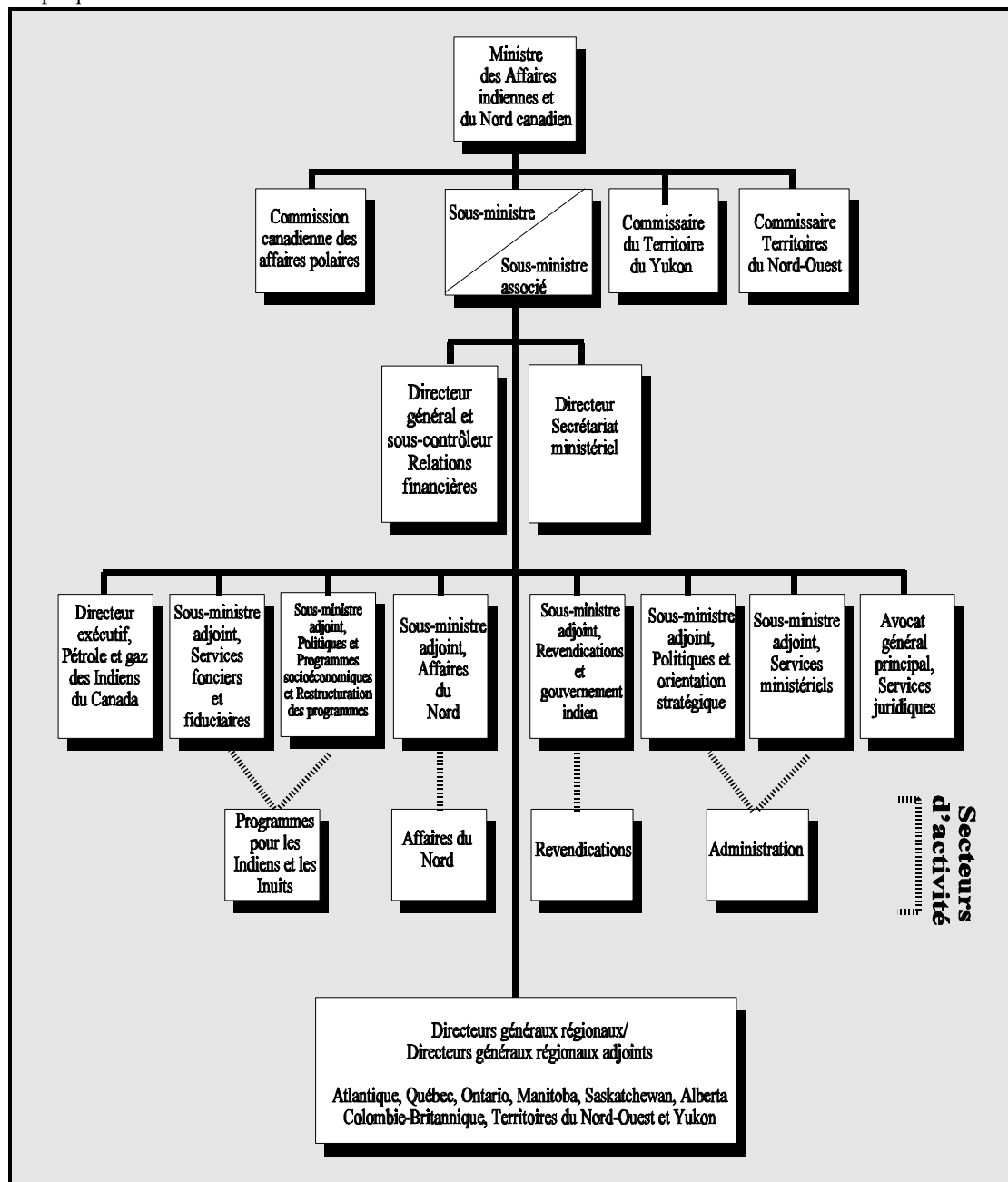
La Commission canadienne des affaires polaires

La Commission canadienne des affaires polaires assure l'utilisation efficace des ressources et des compétences scientifiques dans la mise en valeur du savoir concernant les régions et les sciences polaires, tout en rehaussant le profil international du Canada à titre de nation circumpolaire et en recommandant au gouvernement la direction à suivre en matière de sciences polaires.



L'organigramme du Ministère

Graphique 5





Partie III – Le rendement du Ministère

La terminologie servant à décrire le rendement du Ministère

Les engagements du Ministère au chapitre du rendement et ses réalisations comportent un éventail d'activités et d'extrants, ainsi que des résultats à court, à moyen et à long termes qui sont définis au tableau 4.

Tableau 4

Type d'engagement	Exemples
<p>Les activités et les extrants comportent des processus et la réalisation d'extrants ou de produits concrets qui sont largement du ressort du Ministère.</p>	<p>« signer une entente » « poursuivre les négociations » « élaborer une stratégie, une politique » « procéder à des recherches »</p>
<p>Les résultats à court et à moyen termes concernent les Premières nations en tant que groupe utilisateur ou bénéficiaire de services et de programmes. Ils peuvent supposer l'intervention de partenaires dans la prestation, par exemple d'autres ministères. Les résultats de ce genre se traduisent par un changement direct chez des groupes de l'extérieur.</p>	<p>« obtenir un consensus » « perfectionner les compétences » « modifier les infrastructures matérielles » « changer les méthodes de fonctionnement (chez le bénéficiaire) »</p>
<p>Les résultats à long terme ou définitifs peuvent avoir des répercussions sur les conditions sociales, culturelles et économiques des Premières nations. Ces tendances sont cependant assujetties à de fortes influences de l'extérieur. Par conséquent, les interventions du Ministère les influencent moins directement que ne le font les produits ou les résultats à court ou à moyen termes.</p>	<p>« achèvement des études » « facteurs déterminants de la santé » « indicateurs économiques (par exemple, des emplois) »</p>

Les renseignements concernant les résultats attendus et les réalisations en matière de rendement sont donnés à la section portant sur le rendement par secteur d'activité. Dans plusieurs cas, les réalisations du Ministère sont exposées sur un horizon temporel étendu (pouvant aller jusqu'à 10 ans lorsque les données sont disponibles). À l'avenir, les cycles de rapport continueront d'insister sur les résultats visés par le Ministère, conformément à son engagement à gérer ses activités en fonction des résultats.

Les attentes et les réalisations en matière de rendement sont décrites dans la synthèse des principaux engagements (pages 3 à 5) et reprises plus en détail dans la section sur le rendement par secteur d'activité (pages 21 à 75)



Le rendement par secteur d'activité — Les résultats attendus et les réalisations

Le Programme des affaires indiennes et inuites

Un aperçu

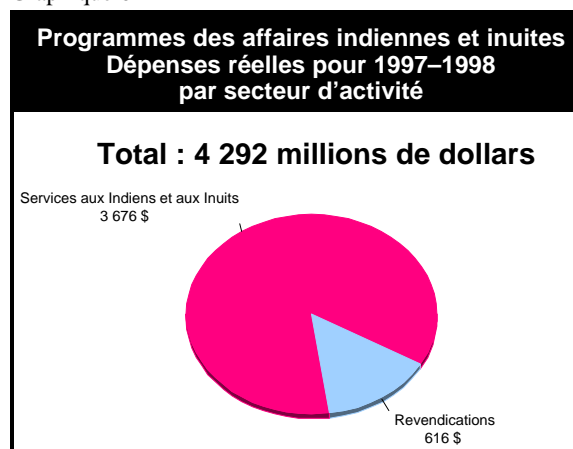
Le Programme des affaires indiennes et inuites compte deux secteurs d'activité : les services aux Indiens et aux Inuits et les revendications. Le graphique 6 donne la ventilation des dépenses de 4,3 milliards de dollars du Programme des affaires indiennes et inuites en fonction des secteurs d'activité en 1997–1998.

Il importe de remarquer qu'à l'heure actuelle, les Premières nations sont chargées d'exécuter presque tous les programmes sociaux et économiques financés par le MAINC. Des 3,7 milliards de dollars dépensés en services aux Indiens et aux Inuits, environ 82 p. 100 sont versés directement aux Premières nations et à leurs organisations pour des services gouvernementaux comme l'éducation, les services sociaux, l'infrastructure et le gouvernement local (voir graphique 7). Ces services se comparent à ceux dispensés aux collectivités non autochtones et financés par les gouvernements provinciaux et municipaux. Une autre part de 10 p. 100 est transférée aux provinces pour les services de programmes. Le Ministère administre seulement 8 p. 100 de ces fonds, qui lui servent principalement à s'acquitter d'obligations juridiques.

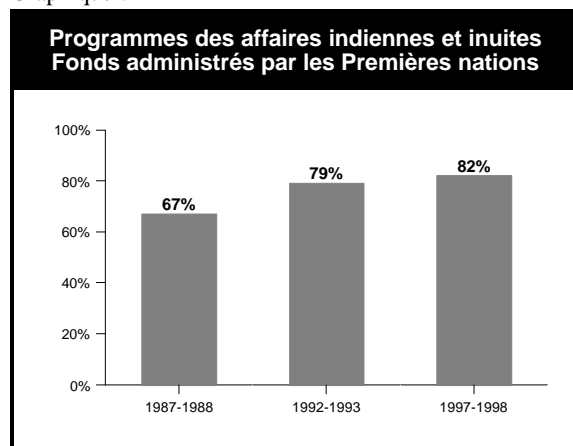
En vertu d'ententes entre le gouvernement fédéral et les Premières nations, la majorité d'entre elles sont autorisées à administrer les fonds pour répondre aux priorités de leurs collectivités. Le Ministère surveille la mise en œuvre de ces ententes pour assurer qu'elle se conforme aux normes du programme; il exige aussi des vérifications comptables indépendantes des états financiers des Premières nations concernant l'usage réel de ces fonds.

Les pages suivantes donnent des renseignements détaillés sur le Programme des affaires indiennes et inuites selon les secteurs d'activité, c'est-à-dire les Services aux Indiens et aux Inuits et les Revendications.

Graphique 6



Graphique 7





Les services aux Indiens et aux Inuits

Ce qu'il en a coûté?

Services aux Indiens et aux Inuits

Dépenses prévues	3 771 591 000 \$
<i>Dépenses totales autorisées</i>	<i>3 731 600 794 \$</i>
Dépenses réelles en 1997–1998	3 675 917 730 \$

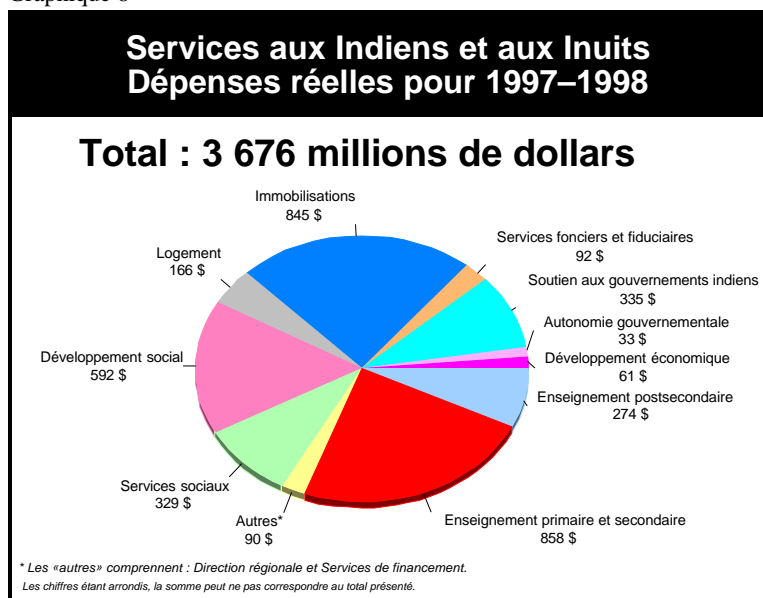
L'explication des écarts

Les dépenses prévues comprenaient 47 millions de dollars pour la réinstallation de la collectivité de Davis Inlet. Il s'agit de la principale raison expliquant l'écart de 40 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées. Des 47 millions de dollars, 39 millions ont été reportés aux années ultérieures, conformément au plan de réinstallation approuvé.

L'écart de 56 millions de dollars entre les dépenses autorisées et les dépenses réelles est principalement attribuable au report à des années ultérieures de ressources pour financer le paiement de prêts garantis émis à même le Compte pour l'expansion économique chez les Indiens (33 millions de dollars), ainsi que pour les ressources de fonctionnement et les paiements de transfert (18 millions de dollars).

Le graphique 8 montre la ventilation des dépenses de 3,7 milliards de dollars pour les Services aux Indiens et aux Inuits en 1997–1998. Plus de 81 p. 100 de ces dépenses concernent des services essentiels comparables à ceux dispensés aux autres Canadiens par les gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux.

Graphique 8





Quelle est la raison d'être de nos activités?

L'objectif des Services aux Indiens et aux Inuits est d'aider les collectivités des Premières nations et celles des Inuits à réaliser leurs aspirations et à répondre à leurs besoins en matière d'autonomie gouvernementale, d'économie, d'éducation, de culture, de services sociaux et de développement communautaire. Les Services aident les Premières nations à édifier des collectivités saines et durables, qui jouissent de services essentiels (notamment l'éducation, les services sociaux et l'infrastructure communautaire) d'une qualité semblable à celle des services offerts aux autres résidents canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Les Services s'acquittent également de plusieurs des obligations et des responsabilités constitutionnelles et juridiques du Canada envers les Premières nations et les Inuits.

Les priorités

En réponse au Rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones, le gouvernement a annoncé *Rassembler nos forces — Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, qui oriente les ressources et les énergies des Services aux Indiens et aux Inuits dans quatre principaux domaines :

- ❑ ***Le renouvellement des partenariats*** — en apportant des changements fondamentaux dans notre relation avec les peuples autochtones et inuits.
- ❑ ***Le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Autochtones*** — en appuyant les Indiens et les Inuits dans leurs efforts pour établir des gouvernements efficaces et responsables; en confirmant notre relation issue des traités; et en réglant les revendications territoriales autochtones de manière juste et équitable, par l'entremise du secteur d'activité des revendications.
- ❑ ***L'établissement d'une nouvelle relation financière*** (avec des gouvernements autochtones plus stables en raison de ressources plus prévisibles) — en favorisant une forte obligation de rendre des comptes et une plus grande autosuffisance.
- ❑ ***Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens*** — en travaillant avec les Indiens et les Inuits pour mettre un terme au cycle de la pauvreté et de la misère dans de nombreuses collectivités autochtones, en insistant sur l'amélioration de la santé et de la sécurité, en investissant dans le capital humain, ainsi qu'en stimulant la croissance de l'économie et des entreprises.

Nos stratégies et plans principaux, ainsi que nos réalisations majeures, sont décrits plus en détail dans les pages qui suivent.



La priorité : renouveler les partenariats

L'atteinte de cet objectif prioritaire permettra ultimement d'établir, avec les Premières nations et les Inuits, un partenariat renouvelé axé sur le respect mutuel et la responsabilité. Il existera ainsi un solide fondement pour réaliser à l'avenir des progrès, en véritable partenariat, dans la mise en œuvre du Plan d'action pour les questions autochtones.

Quels sont nos grands objectifs et nos principales stratégies?

Le gouvernement du Canada travaille avec les Autochtones et leurs organisations, les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que d'autres partenaires à la mise au point de solutions et à l'édification d'un partenariat renouvelé qui se fonde sur les principes du respect et de la reconnaissance réciproques, de la responsabilité et du partage. Pour y arriver, nous consolidons nos relations de travail avec les Autochtones et leurs organisations, grâce à la consultation et à l'élaboration concertée de politiques. Nous adoptons de nouvelles approches en matière de relations fédérales-provinciales-territoriales avec les Premières nations et les Inuits dans le but de cerner les priorités communes et de découvrir ensemble des solutions concrètes pour répondre aux besoins des Autochtones.

Rassembler nos forces — Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones, répond à la demande de la Commission royale sur les peuples autochtones de modifier en profondeur la relation du gouvernement avec les Autochtones.

Dans l'esprit de son engagement envers une relation renouvelée, le gouvernement a dévoilé, le 7 janvier 1998, une déclaration de réconciliation où il exprime ses profonds regrets pour les moments plutôt sombres de notre histoire. Le gouvernement y dit aussi aux victimes des sévices physiques et sexuels dans les pensionnats qu'il est sincèrement désolé des épreuves qu'ils ont subies. Simultanément, le gouvernement a consacré 350 millions de dollars à l'établissement

de la Fondation pour la guérison des Autochtones. Pour réussir et progresser dans le renouvellement d'une relation plus saine avec les Autochtones, il est essentiel au départ de régler les erreurs du passé et d'amorcer le processus de guérison.

Le 15 janvier 1998, le gouvernement fédéral et l'Assemblée des Premières nations ont annoncé *Un plan d'action avec les Premières nations*, qui expose en termes concrets la façon dont le gouvernement et les Premières nations peuvent collaborer à l'établissement d'une relation de travail plus efficace. Le Ministère travaille actuellement avec l'Inuit Tapirisat du Canada à l'élaboration d'un plan d'action avec les Inuits.



Il existe déjà au Canada bon nombre d'exemples de façons dont les gouvernements et les Autochtones peuvent régler les questions autochtones en coopération. Parmi ces exemples figurent le processus de négociation de traités de la Colombie-Britannique, la Table de discussion commune Canada-Saskatchewan avec la Federation of Saskatchewan Indian Nations et l'Initiative conjointe de développement économique au Nouveau-Brunswick. Nous prévoyons miser à l'avenir sur de telles approches.

Par l'entremise d'un groupe de travail mixte, le MAINC travaille en partenariat avec l'Assemblée des Premières nations à la formulation de recommandations au sujet du mandat, du type de compétences et de la portée des pouvoirs qui conviendraient à l'organisme indépendant de revendication.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Dans son rapport, la CRPA accorde une grande importance à l'histoire des pensionnats et aux séquelles des sévices subis que portent encore les Autochtones. Les problèmes associés aux pensionnats sont un exemple typique des questions qualifiées de griefs historiques. Tout indique qu'il faut d'abord régler ces griefs pour que l'on puisse ensuite renouveler notre partenariat avec les Autochtones. On juge que les regrets manifestés constituent une étape importante et nécessaire du processus de guérison des personnes victimes de sévices physiques et sexuels. Les incidences de ces sévices persistent dans les collectivités autochtones et elles se reflètent, entre autres, dans les mauvais traitements, la violence familiale et le dysfonctionnement chroniques, dans l'alcoolisme et la toxicomanie, maux qui affligent encore aujourd'hui la population autochtone même si près de deux décennies se sont écoulées depuis la fermeture de la majorité des pensionnats.

Les incidences du régime des pensionnats se font sentir différemment selon la région du pays; aussi, chaque collectivité devra définir elle-même ses besoins au chapitre de la guérison. Afin de répondre aux diverses exigences des projets de guérison communautaire proposés, la Fondation pour la guérison des Autochtones devra faire preuve de créativité et de souplesse dans son approche en matière de conception des programmes et des politiques.

Il est essentiel que toutes les composantes de la population autochtone (les Métis, les Inuits et les Indiens inscrits vivant dans les réserves et en dehors des réserves) soient en mesure de continuer à travailler ensemble à la conception et à la mise en œuvre des initiatives de guérison. La mise sur pied de la Fondation s'inscrit comme une première. Par sa création, le gouvernement appuie une initiative regroupant tous les Autochtones et les traitant sur un pied d'égalité. Le succès de la Fondation dépendra entre autres de son habileté à demeurer en dehors des débats politiques et à centrer son attention sur les besoins de guérison des victimes des sévices physiques et sexuels.



L'élargissement du partenariat ainsi que de la répartition des responsabilités et des pouvoirs au sein de notre fédération signifie que l'objectif commun de régler les questions autochtones ne pourra être atteint que si tous les ordres de gouvernement travaillent en coopération entre eux et avec les Autochtones. Il nous faut aller au-delà des désaccords, de même que des querelles de compétences et de responsabilités, et recourir à de nouvelles approches pour soutenir le partenariat.

Quels étaient nos engagements pour 1997–1998?

- Déclaration de réconciliation exprimant des regrets pour les injustices commis envers les Autochtones.
- Excuses publiques aux victimes de sévices sexuels et physiques dans les pensionnats.
- La mise sur pied de la Fondation pour la guérison des Autochtones qui financera les projets admissibles de guérison communautaire.
- Une sensibilisation accrue du public.
- De nouvelles approches en matière de relations fédérales-provinciales-territoriales avec les Premières nations et les Inuits.
- La participation des Autochtones à la conception et à la prestation des programmes.

Qu'avons-nous accompli en 1997–1998?

Déclaration de réconciliation exprimant des regrets pour les injustices commis envers les Autochtones : Une déclaration de réconciliation a été présentée par le gouvernement, le 7 janvier 1998, dans laquelle il reconnaissait la contribution des Autochtones à l'évolution du Canada et il exprimait de profonds regrets pour ses erreurs passées.

Excuses publiques aux victimes de sévices sexuels et physiques dans les pensionnats : Dans la déclaration de réconciliation, le gouvernement a reconnu les répercussions tragiques du régime des pensionnats et le rôle qu'il a assumé dans la mise sur pied et l'administration de ces écoles. Aux victimes, qui ont souffert des sévices physiques et sexuels dans les pensionnats, il a présenté ses plus sincères excuses.

La création de la Fondation pour la guérison des Autochtones, qui financera les projets admissibles de guérison communautaire : Depuis le début de 1997, des consultations exhaustives ont été menées avec les organisations politiques autochtones, les dirigeants des collectivités, les victimes et les organisations qui les représentent, ainsi que les communautés religieuses afin d'élaborer une stratégie de guérison. En mars 1998, un atelier de deux jours à l'intention de la Fondation, portant sur la conception de programme, a accueilli 50 participants. Au cours de cet atelier, les victimes et des experts en guérison ont eu l'occasion de contribuer à l'élaboration et aux objectifs de la Fondation. Le 30 mars 1998, la Fondation pour la guérison des Autochtones était officiellement créée à titre d'organisation autonome sans but lucratif. En outre, le gouvernement du Canada et la Fondation ont signé une entente financière le 31 mars 1998. C'est alors qu'on a procédé au transfert à la Fondation des 350 millions de dollars réservés à la guérison des séquelles laissées par les pensionnats.



Une sensibilisation accrue du public : Durant sa première année d'activité, l'Unité de l'éducation publique du MAINC a réalisé une analyse en profondeur de l'environnement public et de la capacité du Ministère de produire et de diffuser de l'information. À l'issue de cette analyse, le personnel a créé des produits de communication, dont une trousse destinée aux écoles, un cahier à colorier, des fiches d'information à l'intention des adultes et des enfants, une présentation multimédia, de la publicité et un stand d'exposition. Ces produits se sont révélés très populaires et la demande à leur égard reste forte. En plus de ces produits, meilleurs et plus appropriés sur le plan culturel, le Ministère a mené un certain nombre d'activités de rapprochement, chacune ciblée sur un segment précis de la population canadienne. Le Ministère, par exemple, s'est associé aux périodiques pour enfants *Les Débrouillards* et *Owl*, dans le but de renseigner les jeunes Canadiens au sujet des Autochtones et il a présenté un stand d'information au Salon de la femme à Montréal.

De nouvelles approches en matière de relations fédérales-provinciales-territoriales avec les Premières nations et les Inuits : Nous avons aussi réalisé des progrès à de nombreux égards durant 1997–1998, en travaillant avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les Premières nations et les Inuits dans le but de résoudre des questions d'intérêt commun. Au nombre des activités figurent le Sommet des chefs de l'Alberta; la Table de discussion commune Canada-Saskatchewan; le processus tripartite en Ontario; la tribune tripartite des Mi'kmaqs, de la Nouvelle-Écosse et du Canada. En plus de ces larges tribunes, voici d'autres exemples de processus tripartites dans des domaines d'intérêt commun :

- le processus de négociation des traités regroupant le Canada, la Colombie-Britannique et 51 Premières nations, qui a été créé par la Commission des traités de la Colombie-Britannique;
- l'Initiative conjointe de développement économique, axée sur la création de possibilités économiques au Nouveau-Brunswick, qui amène les gouvernements fédéral, provincial et des Premières nations à travailler en partenariat avec le secteur privé;
- l'élaboration d'une constitution et d'une structure d'exercice des pouvoirs pour la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest, qui amène le Sommet des Autochtones, le gouvernement territorial et le MAINC à collaborer au sein du Groupe de travail constitutionnel des Territoires du Nord-Ouest.

La participation des Autochtones à la conception et à la prestation des programmes : Misant sur les paramètres de partenariat énoncés dans *Rassembler nos forces* et le rapport de la CRPA, le Ministère a conclu une entente avec l'Assemblée des Premières nations sur un plan d'action avec les Premières nations. Le programme se fonde sur quatre objectifs qui s'apparentent à ceux de *Rassembler nos forces* :

- le renouvellement du partenariat;
- la reconnaissance et le renforcement des gouvernements des Premières nations;
- l'établissement et le maintien de relations financières équitables et durables;
- le renforcement des collectivités et des économies des Premières nations, et l'appui à leurs membres.



Ce programme d'activités tient compte des erreurs du passé et prévoit des mesures pour en effacer les séquelles, notamment la création de mécanismes de reconnaissance des Premières nations à titre de gouvernements et de partenaires qui travaillent avec le gouvernement fédéral à la détermination des priorités. Il définit également la manière dont les Premières nations et le gouvernement peuvent conjointement aborder ces priorités au moyen de ressources identifiées et d'efforts résolus. Nous avons élaboré une nouvelle stratégie de partenariat pour le développement économique. Le gouvernement du Canada et les Premières nations collaboreront également avec d'autres administrations publiques, le secteur privé, les organisations sans but lucratif et d'autres partenaires, au besoin, à la conception et à la mise en œuvre des initiatives dans le contexte du Plan d'action avec les Premières nations. Ce programme fera l'objet d'une élaboration plus détaillée par les Premières nations et les ministères fédéraux; par exemple, il faudra préciser les ressources financières que devra fournir le Canada pour la mise en œuvre et examiner d'éventuels changements nécessaires à l'organisation et aux structures gouvernementales. Des objectifs communs et des instruments de mesure des progrès devront aussi être définis.

En quoi cela est-il rentable?

Rassembler nos forces est une stratégie à long terme qui vise aussi l'obtention de résultats à court terme.

Nous avons fait les premiers pas dans la réalisation de changements durables et importants à nos relations avec les Autochtones. La Fondation pour la guérison des Autochtones a été mise sur pied et pourvue des fonds nécessaires. Nous avons conclu, avec l'Assemblée des Premières nations, une entente sur un programme d'activités qui permettra de dégager les éléments

fondamentaux d'une nouvelle relation avec les Premières nations. Des progrès ont aussi été réalisés dans l'élargissement des partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

La priorité : Le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Autochtones

Le résultat ultime de la conclusion et de la mise en œuvre d'ententes négociées d'autonomie gouvernementale sera le renforcement des gouvernements indiens et inuits. Ces derniers, qui rendront compte à leurs membres de leur gestion, jouiront des compétences et des autres attributs associés à l'exercice des pouvoirs qui sont nécessaires pour gouverner efficacement leurs collectivités et gérer leurs relations avec d'autres ordres de gouvernement.



Quels sont nos grands objectifs et nos principales stratégies?

Le gouvernement du Canada est déterminé à conclure des modalités contemporaines d'exercice des pouvoirs par les Autochtones, y compris dans le cas des relations fondées sur les traités historiques avec les Premières nations. À cette fin, nous travaillons avec les dirigeants des Premières nations dans le but d'élaborer des régimes modernes de gestion des affaires publiques, pourvus de la capacité, de l'effectif, des ressources et de la légitimité nécessaires pour gouverner efficacement leurs membres et leurs territoires. Simultanément, nous travaillons en partenariat pour définir avec précision les compétences, les responsabilités et les pouvoirs qui seront exercés de manière coordonnée avec les autres gouvernements; pour accroître l'accès aux terres et aux ressources; pour assurer l'intendance efficace des assises territoriales existantes et nouvelles; et pour rehausser les capacités des gouvernements des Premières nations.

Le Ministère s'efforcera principalement d'apporter aux peuples autochtones le soutien dont ils ont besoin pour accroître leur capacité de se gouverner eux-mêmes. Le MAINC travaillera avec les dirigeants des Premières nations pour créer les structures voulues et aider les Premières nations à assumer leur autonomie grâce à des programmes de perfectionnement professionnel. Le MAINC collaborera avec les Premières nations et les Inuits au renforcement de leur capacité d'exercer leurs pouvoirs. Au nombre des étapes à accomplir, il y a la commémoration des traités historiques et des traités à numéro; l'élaboration d'un cadre de principes pour guider les relations juridictionnelles et intergouvernementales, ainsi que l'appui à la gestion des terres et des ressources.

Le MAINC est en voie de négocier plus de 80 ententes d'autonomie gouvernementale, qui en sont à diverses étapes dans leur élaboration et qui représentent plus de la moitié des collectivités des Premières nations et des Inuits.

Simultanément, les Services fonciers et fiduciaires (SFF) du MAINC, qui sont chargés d'administrer environ 80 p. 100 des dispositions de la *Loi sur les Indiens*, s'affairent, avec les Premières nations de tous les coins du pays, à adapter nos services pour mieux répondre aux besoins des collectivités des Premières nations, à la conclusion d'accords de cogestion avec celles-ci et au transfert des responsabilités des SFF aux Premières nations.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

La politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale représente un changement d'orientation fondamental dans la pensée juridique et constitutionnelle sur l'autonomie gouvernementale. La CRPA a mis le gouvernement, les Premières nations et les Inuits au défi d'aller plus loin et d'examiner d'autres attributs de la saine gestion des affaires publiques, comme la légitimité, les pouvoirs et les ressources. Elle nous a aussi incités, nous et les Premières nations, à chercher des façons de rendre les nations autochtones capables d'exercer des pouvoirs dont la portée s'étendrait au-delà des collectivités et d'assurer la prestation efficace des programmes et des services à leurs citoyens.



L'autonomie gouvernementale n'est pas une notion purement abstraite; elle doit non seulement répondre aux exigences de la saine gestion des affaires publiques, mais aussi assurer l'exécution des activités quotidiennes sur lesquelles elle repose.

Le défi dans le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Autochtones consiste en partie à résister à la tentation d'aborder la question strictement du point de vue des sciences politiques. De fait, ce renforcement doit aussi porter sur d'autres aspects de la question, comme les dispositions d'ordre financier; le développement économique; la prestation

des services ainsi que le remaniement des politiques et des programmes; l'accès aux terres et aux ressources ainsi que leur exploitation; l'effectif, l'inscription et d'autres fonctions des SFF; et le perfectionnement des capacités.

Quels étaient nos engagements pour 1997–1998?

- Des progrès dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale.
- L'amélioration des capacités des Premières nations à exercer leur autonomie gouvernementale.
- La mise en œuvre de stratégies de perfectionnement professionnel en législation, en intendance environnementale, en gestion des terres et des ressources et en prestation de services communautaires.
- Des tribunes de discussions préliminaires sur les traités.
- Le transfert des responsabilités fédérales.

Qu'avons-nous accompli en 1997–1998?

Des progrès dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale :

- Des ententes de principe sur l'autonomie gouvernementale ont été paraphées avec deux groupes : les United Anishnaabe Councils en Ontario et la Première nation de Westbank en Colombie-Britannique.
- Des progrès importants ont été réalisés dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale visant la conclusion d'une entente de principe avec quatre groupes : les Inuvialuit-Gwich'in dans les Territoires du Nord-Ouest, la Bande indienne de Kahnawake au Québec, le conseil tribal de Meadow Lake en Saskatchewan et la Première nation de Sioux Valley au Manitoba.
- Les négociations menées avec le Conseil des Premières nations du Yukon et le gouvernement yukonnais, afin de conclure une entente d'autonomie gouvernementale définitive et protégée constitutionnellement, ont énormément progressé.
- Une entente cadre sur le programme et le processus des négociations menant à une entente de principe sur l'autonomie gouvernementale a été signée avec le grand conseil des Premières nations signataires du Traité n° 3 en Ontario. Les discussions portant sur l'entente de principe ont été amorcées.
- Une entente sur le processus et l'échéancier des négociations a été négociée et paraphée avec la Première nation de Deline dans les Territoires du Nord-Ouest.
- On a amorcé les discussions avec la Federation of Saskatchewan Indian Nations dans le but d'établir un processus de négociation des questions liées à l'exercice des pouvoirs.

**L'amélioration des capacités des Premières nations à exercer leur autonomie**

gouvernementale : les Services fonciers et fiduciaires (SFF) appuient les Premières nations qui cherchent à exercer leur autonomie gouvernementale et leur offrent des services de perfectionnement des capacités, notamment de la formation en vue d'assumer diverses activités.

- 314 Premières nations tiennent maintenant leurs élections en vertu des lois traditionnelles plutôt que de la *Loi sur les Indiens*.
- La société fiduciaire Peace Hill a été désignée pour administrer, au nom de personnes mineures de la Première nation Samson, des sommes d'argent en fiducie.
- 527 Premières nations gèrent le Programme d'administration du Registre des Indiens.
- 139 Premières nations ont reçu des fonds pour gérer leurs terres en vertu de programmes de délégation et d'administration.

La mise en œuvre de stratégies de perfectionnement professionnel en législation, en intendance environnementale, en gestion des terres et des ressources et en prestation de services communautaires : Le Programme de formation des Premières nations en gestion des terres procure à ces dernières le savoir requis pour prendre en main l'administration de leurs terres. Ce programme de 18 mois porte sur la gestion foncière, la location à bail, l'arpentage, les évaluations foncières et environnementales ainsi que les ressources naturelles. Chaque participant doit réussir tous les examens avant de pouvoir obtenir un diplôme en vertu de ce programme.

- 60 représentants des Premières nations ont obtenu leur diplôme du Programme de formation des Premières nations en gestion des terres.
- On a procédé à la gestion de plus de 30 000 transactions foncières et les recettes provenant de la location à bail et des permis se sont chiffrées à plus de 30 millions de dollars.

Des tribunes de discussions préliminaires sur les traités: ces discussions ont été amorcées en 1995 dans le but de définir, à la convenance de toutes les parties, des méthodes d'interprétation des traités en termes contemporains qui en respecteraient entièrement l'esprit et l'intention initiale. Bien que certaines discussions sur les traités menées en 1997–1998 en sont encore aux premiers stades, la réponse favorable reçue à l'endroit de ces initiatives indique qu'elles représentent des étapes essentielles dans la confirmation de l'importance des traités historiques et dans l'élaboration d'une approche prospective et intégrée menant à l'autonomie gouvernementale. Au nombre des réalisations en 1997–1998 figurent des discussions exploratoires sur les traités avec la Fédération of Saskatchewan Indian Nations; le conseil tribal des Premières nations signataires du Traité n° 7; la confédération des Premières nations signataires du Traité n° 6; les Premières nations de l'Alberta signataires du Traité n° 8, et des discussions se déroulent avec l'Atlantic Policy Congress en vue d'établir un processus de conclusion de traités.

Le transfert des responsabilités fédérales : dans l'esprit de *Rassembler nos forces*, les SFF ont commencé des travaux en partenariat avec l'Assemblée des Premières nations. En consultation avec des représentants des Premières nations de tous les coins du pays, divers experts et des employés du Ministère, les Services se penchent dans l'immédiat sur trois questions : les ajouts de terres aux réserves, l'effectif et les élections.



Le rendement à long terme se mesurera en fonction du nombre de Premières nations qui participent à cette initiative, de la réussite des projets pilotes (par exemple, des ententes de cogestion) et du rythme auquel le transfert des fonctions et des responsabilités s'effectuera. Les réalisations en 1997–1998 se manifestent par :

- ❑ l'établissement d'une relation avec l'Assemblée des Premières nations et d'une initiative conjointe visant le règlement des questions associées aux SFF;
- ❑ l'élaboration d'un plan sectoriel portant sur les activités foncières et fiduciaires en vue d'établir des rapports entre l'Assemblée et les diverses directions des Services ainsi que les bureaux régionaux;
- ❑ la création d'un comité technique mixte coprésidé par le sous-ministre adjoint des Services foncières et fiduciaires et le vice-chef de l'Ontario;
- ❑ l'adoption à l'unanimité d'une résolution provisoire lors de l'assemblée de la Confédération des nations indiennes en mars;
- ❑ l'amorce de recherches, par l'Assemblée, concernant les répercussions du plan sectoriel sur la relation fiduciaire du gouvernement avec les peuples autochtones.

En quoi cela est-il rentable?

Les négociations sur l'autonomie gouvernementale se veulent désormais plus exhaustives dans l'attention accordée aux trois caractéristiques d'une saine gestion des affaires publiques mentionnées dans *Sept générations* : Le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones : la légitimité, les pouvoirs et les ressources financières.

La portée des négociations sur l'autonomie gouvernementale s'est considérablement élargie pour comprendre non seulement la question des pouvoirs qui seraient conférés à un gouvernement d'une Première nation ou des Inuits, mais aussi les modalités les plus pratiques pour les exercer et les appuyer, c'est-à-dire les dispositions d'ordre financier et de gestion publique. De plus, les activités des Services foncières et fiduciaires (SFF) procurent aux Premières nations des moyens uniques et concrets d'influencer la conduite de nos affaires. Si elles le désirent, les Premières nations peuvent aussi administrer les

fonctions foncières et fiduciaires au rythme et dans la mesure qui leur conviennent, ainsi que de la manière la plus appropriée et efficace pour leurs collectivités particulières. Les SFF appuient les Premières nations dans leurs aspirations à l'autonomie gouvernementale et offrent des services de perfectionnement des capacités, grâce à des programmes de formation à l'intention des Premières nations qui souhaitent prendre en main la responsabilité de diverses activités du Ministère.

Les investissements dans les terres des Premières nations se sont traduits par des recettes de location, un revenu accru et des recettes fiscales pour les Premières nations.



La priorité : Une nouvelle relation financière stable

Le résultat ultime des efforts déployés par les Premières nations et le MAINC dans le but d'établir une nouvelle relation financière stable, ainsi qu'une solide obligation de rendre des comptes, consistera en des transferts financiers de gouvernement à gouvernement qui procureront un financement plus stable, et prévoieront des recettes autonomes et des pouvoirs d'imposition. Ces mesures s'accompagneront de systèmes d'information fiables, ainsi que d'une obligation accrue de rendre des comptes sur le plan local, fondée sur les principes de la transparence, de la divulgation et du redressement. Cette obligation, qui ressemble à celle ordinairement imposée aux autres administrations publiques du Canada, tient compte des traditions des Premières nations.

Quels sont nos grands objectifs et nos principales stratégies?

Le gouvernement canadien s'est engagé à maintenir avec les Autochtones une relation financière stable, axée sur des modalités de transfert transparentes, qui procure un financement plus stable et davantage prévisible, et qui favorise une création interne maximale de recettes autonomes ainsi qu'une ferme obligation pour les gouvernements des Premières nations de rendre des comptes à leurs membres.

En étroite collaboration avec les organisations des Premières nations et les autres ministères fédéraux, le MAINC a travaillé à l'élaboration de principes, de concepts et de modèles pour les principales composantes d'un régime de transfert de gouvernement à gouvernement, portant notamment sur le financement, les recettes autonomes, le partage de renseignements et l'obligation de rendre des comptes. Les discussions sur les relations financières se sont déroulées au sein d'un certain nombre de tables qui mènent actuellement des négociations sur l'autonomie gouvernementale. On met aussi sur pied des tables de discussion régionales sur les relations financières. Dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan d'action avec les Premières nations*, l'Assemblée des Premières nations a commencé à planifier, avec les autres parties intéressées, l'élaboration d'une table de discussion financière nationale. Les travaux portant sur les politiques sont commencés et, une fois achevés, ils assureront une certaine cohérence dans l'élaboration des nouvelles relations financières avec les gouvernements autochtones.

Ce processus continue d'offrir aux Premières nations d'intéressantes possibilités d'acquérir de l'expérience sous la supervision générale du Ministère et avec son appui. Le renforcement des paramètres de gestion et de reddition de comptes se

Les modalités de financement utilisées dans les activités courantes continueront à soutenir l'accroissement des pouvoirs décisionnels des Premières nations sur les programmes et les fonds, de même que l'importance accrue accordée à l'obligation de rendre des comptes aux collectivités au sujet des décisions prises localement.



poursuit dans le but de satisfaire à des exigences d'ordre pratique. L'exercice procure un bon aperçu du processus des relations financières à long terme.

Avec *Rassembler nos forces*, on accorde une plus grande importance au développement des institutions et des ressources humaines des Premières nations, ce qui répond aux besoins à court et à moyen termes.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Tous les ordres de gouvernement sont confrontés à des contraintes budgétaires et soumis à une obligation accrue de rendre des comptes. Ces facteurs, entre autres, influencent la direction que prennent les initiatives d'autonomie gouvernementale, en particulier l'élaboration de la relation financière.

Les discussions sur les recettes autonomes devront prendre en considération le niveau plutôt faible de développement économique dans les collectivités des Premières nations. Ceci veut dire que pendant un certain temps, le gouvernement fédéral continuera d'agir à titre de principal pourvoyeur de fonds des gouvernements des Premières nations.

L'opinion publique à l'endroit des gouvernements et de la gestion des Premières nations continuera d'être influencée par les incidents fâcheux rapportés par les médias. Dans de tels cas, les Premières nations reconnaissent

qu'il leur faut exprimer leur point de vue pour contrer les stéréotypes nuisant à leurs relations avec le grand public. Elles réalisent de plus en plus qu'il importe de définir des paramètres de reddition des comptes adaptés aux besoins des collectivités et susceptibles d'en établir la crédibilité auprès de la population canadienne.

Quels étaient nos engagements pour 1997–1998?

- L'établissement de modalités de transfert financier qui favorisent :
 - une approche de gouvernement à gouvernement;
 - des recettes autonomes et un pouvoir d'imposition;
 - des exigences normalisées en matière de rapports financiers;
 - une ferme obligation de rendre des comptes;
 - le partage de renseignements.



Qu'avons-nous accompli en 1997–1998?

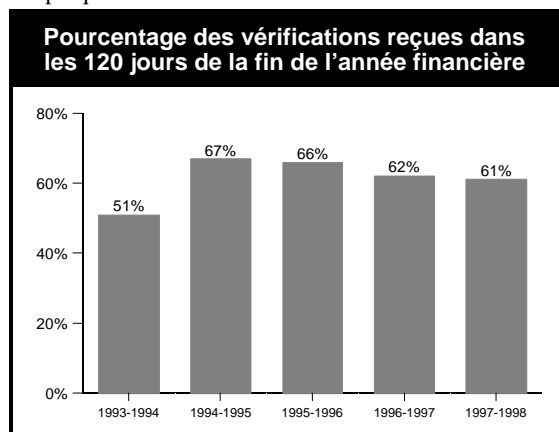
Une approche de gouvernement à gouvernement : les grands principes concernant une nouvelle relation financière ont été définis et discutés en profondeur avec les organisations des Premières nations. En août 1997, un protocole d'entente tripartite visant à créer une table de discussion sur les relations financières en Saskatchewan était signé par la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministre des Affaires intergouvernementales et autochtones de la Saskatchewan et le chef de la Federation of Saskatchewan Indian Nations. Les trois parties ont participé à un certain nombre de rencontres et des progrès considérables ont été réalisés, tant à la table de discussion principale qu'au sein des groupes de travail sur les données financières et l'obligation de rendre des comptes.

Des recettes autonomes et un pouvoir d'imposition : on a effectué des travaux de recherche sur la question des recettes autonomes et des expériences internationales en matière de relations financières.

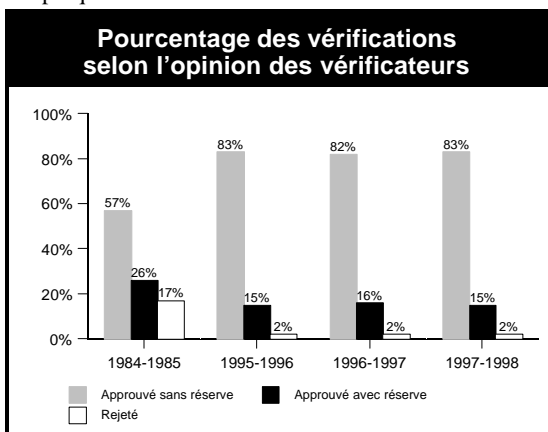
Des exigences normalisées en matière de rapports financiers : les vérifications comptables constituent, pour les Premières nations, des instruments importants qui les aident à s'acquitter de leur obligation de rendre des comptes. Avec le temps, les Premières nations ont considérablement amélioré leurs régimes de gestion financière et leur respect des échéances de production de rapports. C'est dans une proportion de 61 p. 100 que les rapports de vérification sont remis dans les 120 jours suivant la fin de l'année financière, par rapport à seulement 51 p. 100 en 1993–1994 (voir le graphique 9).

Depuis 1984–1985, la proportion de vérifications comptables des Premières nations qui ont reçu une opinion favorable (sans réserve) d'un vérificateur agréé indépendant s'est accrue, passant de 57 p. 100 à 83 p. 100 (voir le graphique 10). De plus, ces rapports de vérification sont produits et divulgués aux membres de la collectivité et au gouvernement fédéral dans des délais plus opportuns.

Graphique 9



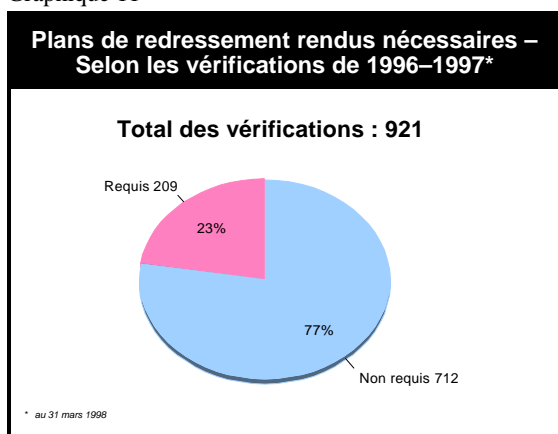
Graphique 10



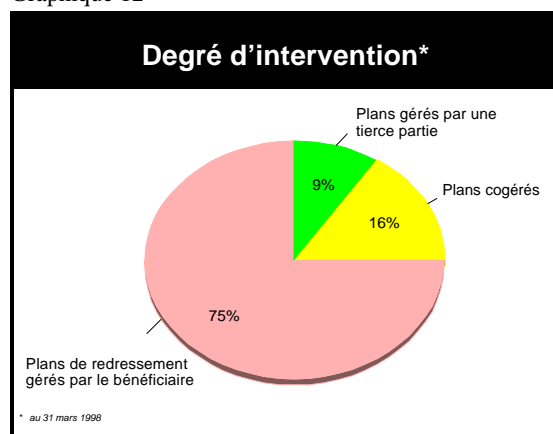


Le MAINC analyse tous les rapports de vérification présentés par les Premières nations. Dans la majorité des cas, les états financiers vérifiés respectent les exigences du Ministère. Quatre vérifications sur cinq n'exigent aucune mesure subséquente (voir le graphique 11). Par ailleurs, dans certains cas, la vérification fait ressortir des problèmes. Il peut s'agir d'une Première nation dont le niveau d'endettement est trop élevé (les Premières nations ont recours au crédit, surtout aux fins du logement ou du développement économique). Si le vérificateur signale un problème, le Ministère exige alors un plan de gestion corrective qui sera administré par son destinataire. Dans 42 cas, le Ministère a exigé une entente de cogestion ou la désignation d'un administrateur indépendant pour remédier à de sérieux problèmes (voir le graphique 12).

Graphique 11



Graphique 12



Les Premières nations ont entamé leur deuxième année d'efforts visant à mettre en œuvre des recommandations du Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public (CCVOSP), une composante de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). Ces normes améliorent les rapports financiers des entités non commerciales. Elles ont eu une incidence positive sur l'opinion des vérificateurs et sur la rapidité de remise des rapports. Les gouvernements fédéral et provinciaux procèdent actuellement à la mise en vigueur de ces normes et les gouvernements municipaux devraient les imiter sous peu.

En octobre 1997, des agents financiers principaux des Premières nations ont rencontré pour la première fois des représentants du milieu de la comptabilité et du CCVOSP afin de discuter de façons dont les modalités utilisées par les Premières nations pourraient être reconnues dans les conventions comptables canadiennes. Les discussions portaient aussi sur les moyens à prendre pour que les autres gouvernements tiennent compte des besoins des Premières nations à cet égard au fur et à mesure de l'évolution des normes en question.

Le 30 mars 1998, l'Assemblée des Premières nations et l'Association des comptables généraux agréés du Canada signaient un protocole d'entente en vue de procéder aux recherches nécessaires en comptabilité pour appuyer de tels changements. Toutefois, le but principal du protocole d'entente était d'accroître les possibilités de perfectionnement professionnel pour les Premières nations et d'améliorer les rapports financiers des collectivités. Il s'agit de la plus importante initiative du genre à être entreprise. Elle est appuyée dans le contexte de *Rassembler nos forces*.



Une solide obligation de rendre des comptes : Toutes les modalités de financement en 1997–1998 prévoyaient de nouveaux paramètres qui insistaient sur l’obligation de rendre des comptes sur le plan local au sujet des décisions prises à ce niveau et qui portaient sur les principales questions relatives au risque. Ces paramètres se fondent sur les principes et les principaux mécanismes couramment utilisés par les gouvernements au Canada, mais ils sont énoncés de manière assez générale pour permettre à chaque Première nation d’appliquer ces principes en tenant compte de sa culture et de sa situation. Pour contribuer à leur mise en œuvre, les Premières nations procèdent à des évaluations de la gestion et de la reddition des comptes et elles élaborent des plans d’action pour remédier aux faiblesses cernées. Les échanges concernant les meilleures pratiques se poursuivent.

Le partage de renseignements : Le Ministère a supervisé la mise sur pied d’un groupe de travail interministériel sur les relations financières. Ce processus a facilité la coordination au sein des ministères qui entretiennent des relations financières avec des groupes autochtones. Il a également permis aux ministères concernés de discuter des questions de politiques.

En quoi cela est-il rentable?

Il faudra du temps pour édifier de nouvelles relations financières mais, au bout du compte, elles se traduiront par des sources de financement plus stables et prévisibles pour les Premières nations. À long terme, elles contribueront à une plus grande autonomie chez les gouvernements autochtones. De plus, ces nouvelles relations financières favoriseront la prestation efficace des services, la confiance du public dans les activités du gouvernement, une plus grande stabilité et une utilisation judicieuse des ressources financières.

L’établissement de paramètres clairs de reddition de comptes est essentiel à la gestion des fonds dans l’immédiat comme à long terme.



La priorité : le renforcement des collectivités et des économies, et l'appui aux gens

Le renforcement des collectivités et des économies, et l'appui aux gens se traduiront ultimement par des collectivités saines, autosuffisantes et indépendantes.

Quels sont nos grands objectifs et nos principales stratégies?

Nous travaillons avec les Premières nations et les Inuits, les autres gouvernements ainsi que le secteur privé pour accroître les possibilités de réaliser l'autosuffisance et le développement économique en insistant sur l'amélioration de la santé et de la sécurité publiques, en stimulant le développement et les possibilités économiques ainsi qu'en investissant dans le capital humain. Le recours à des approches qui renforcent la capacité des Autochtones et de leurs organisations de concevoir et de fournir des programmes et des services qui répondent aux besoins des leurs représente un objectif primordial.

Le Ministère maintient son engagement à aider les Premières nations à améliorer les conditions de vie dans les réserves.

Une importance particulière sera accordée au financement de la construction, de l'exploitation, de la remise en état et de l'entretien d'aménagements communautaires de base comme les systèmes d'approvisionnement en eau et les réseaux d'égouts, les routes, l'électricité, les écoles, les édifices communautaires et les services d'incendie, ainsi qu'à la décontamination des sites jugés prioritaires dans les

réserves. De plus, les Premières nations recevront des fonds pour combler les besoins fondamentaux de leurs membres en matière de logement.

Le développement économique doit constituer l'axe central de toutes nos activités. Il faut déployer des efforts supplémentaires pour permettre aux entreprises autochtones de tirer profit des possibilités de marché qui se présentent à l'extérieur de leur région immédiate et, ainsi, compenser l'inconvénient qu'apporte le fait d'être situé en région rurale ou éloignée. Nous travaillons avec les entreprises et les organisations autochtones, avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et le secteur privé pour faciliter l'accès au capital et élaborer des stratégies de partenariat en vue d'augmenter les possibilités d'emploi et d'expansion des entreprises. La question des possibilités d'éducation et de formation demeurera d'une importance capitale dans les efforts accomplis pour stimuler la croissance économique des Premières nations et favoriser l'accès aux emplois à proximité, activités qui en viendront à réduire la dépendance envers l'aide sociale.

Nous continuerons à chercher, avec les Premières nations et les Inuits, d'autres moyens d'utiliser les fonds alloués à l'aide sociale en vue de diminuer la dépendance à son égard. De plus, le MAINC poursuivra ses investissements dans le capital humain des Premières nations et des



Inuits, en particulier chez les femmes et les enfants. On accordera une importance particulière à la réforme de l'éducation et aux stratégies d'emploi pour les jeunes, ainsi qu'aux groupes de femmes autochtones. On insistera sur une sensibilisation accrue à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et on incitera les entreprises autochtones à rechercher des possibilités de marchés avec le gouvernement fédéral.

Pour réaliser ses objectifs en matière d'éducation dans le contexte du volet *Renforcement des collectivités et des économies, et appui aux gens*, le Ministère travaillera en partenariat avec les Premières nations à une série de réformes visant à rehausser le niveau de scolarité de leurs étudiants. Pour ce faire, il faudra habiliter les Premières nations à améliorer les programmes pédagogiques et renforcer la structure d'exercice des pouvoirs au sein de leurs réseaux d'enseignement.

Cette initiative viendra appuyer les mesures régionales de réforme de l'éducation des Premières nations, qui s'inscrivent dans les grands objectifs convenus avec le Comité des chefs de l'Assemblée des Premières nations sur l'éducation. Au nombre de ces priorités figurent le renforcement de la capacité de gestion et d'exercice des pouvoirs des Premières nations en matière d'éducation; l'amélioration de la qualité de l'enseignement en classe; l'appui à la participation de la collectivité et des parents dans les écoles; et le soutien dans la transition entre les études et le milieu du travail.

Depuis 1996–1997, le MAINC travaille avec les collectivités et les organisations des Premières nations et des Inuits pour mettre en œuvre la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières nations. De plus, le Ministère a mis sur pied, avec l'Assemblée des Premières nations et l'Inuit Tapirisat du Canada, un comité de travail national qui sera chargé d'assurer la mise en œuvre fructueuse de la stratégie actuelle, ainsi que d'examiner des options pour un éventuel renouvellement de la stratégie.

Avec d'autres ministères fédéraux, le MAINC cherche à faciliter l'accès au capital, à améliorer l'intégration des programmes, à perfectionner les compétences, à procurer de l'expérience en milieu de travail, à aider les entreprises autochtones et à donner accès aux ressources, de manière que les Premières nations et les Inuits puissent profiter des possibilités de développement économique. Le nouveau Fonds de création de possibilités économiques et l'Initiative d'acquisition de ressources aideront les collectivités à créer de nouvelles entreprises.

Plus de la moitié des recommandations de la CRPA exigent la participation des provinces. De ce fait, le gouvernement fédéral reconnaît la nécessité de déployer ses efforts en partenariat avec les provinces, les Autochtones et d'autres partenaires pour répondre aux besoins considérables des Autochtones.

En travaillant ensemble, nous tirerons davantage profit des ressources disponibles. Il est nécessaire de trouver des solutions pratiques et innovatrices.



Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

En dépit des progrès considérables réalisés au cours des dernières années, de nombreuses collectivités des Premières nations et des Inuits comptent parmi les groupes les plus défavorisés au Canada. Par exemple, le chômage dans les réserves s'élève à environ 29 p. 100, c'est-à-dire près du triple du taux de 10 p. 100 au Canada; la dépendance envers l'aide sociale est de 46 p. 100, soit plusieurs fois plus élevée que le taux canadien; le taux de mortalité infantile est le double de la moyenne enregistrée au Canada; l'espérance de vie est de neuf ans moins longue pour les Indiens inscrits vivant dans des réserves que pour l'ensemble de la population canadienne; 22 p. 100 des logements dans les réserves sont surpeuplés. D'autre part, le niveau de scolarité ne représente qu'environ 60 p. 100 de la moyenne canadienne; seuls 37 p. 100 des Indiens inscrits vivant dans des réserves ont poursuivi leurs études après le secondaire, comparativement à 65 p. 100 pour l'ensemble de la population canadienne.

Les conditions de vie des collectivités autochtones nécessitent non seulement que l'on investisse des fonds, mais aussi que l'on crée des politiques, des approches et des programmes pour obtenir les résultats durables escomptés. Le programme d'activité associé à ce thème insiste sur le changement structurel. Il appuie la conception et la prestation de programmes dans les régions, ainsi qu'une approche horizontale au sein du gouvernement. Il veut assurer que les priorités et les initiatives sont définies en partenariat avec les régions et les Premières nations.

Des changements importants et durables ne se réaliseront pas du jour au lendemain. Les progrès soutenus exigent un engagement de la part du gouvernement fédéral, des provinces, du secteur privé et des Premières nations.

Le défi qui se pose maintenant est de mettre en œuvre *Rassembler nos forces*, de manière à obtenir des résultats concrets dans la vaste gamme des initiatives entreprises. Il faut aussi réussir à gérer ce programme en partenariat avec les Premières nations, et ce, au moyen de la coordination et de l'intégration horizontales des activités fédérales.

Quels étaient nos engagements pour 1997–1998?

- Des réformes au régime de sécurité du revenu.
- Le soutien aux enfants autochtones.
- Une nouvelle stratégie de partenariat pour le développement économique autochtone.
- L'amélioration de la qualité du système scolaire et du taux d'obtention de diplôme.
- L'appui aux services essentiels, notamment l'éducation et le développement social.
- Des normes plus élevées de santé et de sécurité publiques et la décontamination des sites jugés prioritaires dans les réserves.



Qu'avons-nous accompli en 1997–1998?

Des réformes au régime de sécurité du revenu : par l'entremise de l'Assemblée des Premières nations, le MAINC a établi à l'échelle nationale un solide partenariat avec les Premières nations. Celui-ci aura pour objectif de travailler durant les deux prochaines années à un nouveau cadre de politiques concernant le bien-être communautaire. Le Ministère s'est aussi allié aux Premières nations sur les plans régional et local pour entreprendre des projets de démonstration sur lesquels fonder les politiques pour cette période.

Le soutien aux enfants autochtones : Le MAINC a travaillé avec les Premières nations pour faciliter la mise en œuvre du régime de prestations nationales pour enfants et l'élaboration des plans de réinvestissement des économies qui en découlent. Le régime est entré en vigueur en juillet 1998.

Une nouvelle stratégie de partenariat pour le développement économique autochtone : pour le gouvernement fédéral, l'élaboration d'une nouvelle stratégie de partenariat entraîne de nouvelles possibilités d'appuyer l'autosuffisance et l'expansion des entreprises autochtones en insistant sur l'accès au capital et aux marchés, ainsi qu'en favorisant la création d'un climat propice à la croissance des entreprises et de l'emploi.

En vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, les ministères et les organismes fédéraux avaient pour objectif d'adjuger à des entreprises autochtones des marchés d'une valeur totale d'environ 49 millions de dollars. Les rapports préliminaires indiquent que l'objectif a été largement dépassé. En effet, des sociétés autochtones ont décroché des marchés de plus de 75 millions de dollars durant l'année civile 1997. Les chiffres définitifs devraient être disponibles quand tous les ministères auront remis leur rapport sur les marchés, conformément aux exigences (septembre 1998).

En 1997–1998, le Fonds de création de possibilités économiques, qui appuie les entreprises établies dans les collectivités, a presque doublé pour atteindre 4,3 millions de dollars. Il a permis le financement de plus de 20 entreprises, entraînant la création de quelque 1 700 emplois directs et indirects. Du financement additionnel, principalement de sources commerciales, a été généré selon un ratio de 15 pour 1. Dans la même veine, l'Initiative d'acquisition des ressources a été élargie, permettant d'offrir une assistance plus grande aux Premières nations et aux Inuits dans leurs négociations pour avoir accès aux terres et aux ressources.

La ministre du MAINC a présidé une importante rencontre entre des dirigeants autochtones et des représentants du milieu des services financiers, dans le but d'examiner les enjeux liés à l'accès au capital. Depuis la tenue de cette table ronde, un certain nombre d'initiatives ont été mises sur pied par le secteur financier et les institutions autochtones.

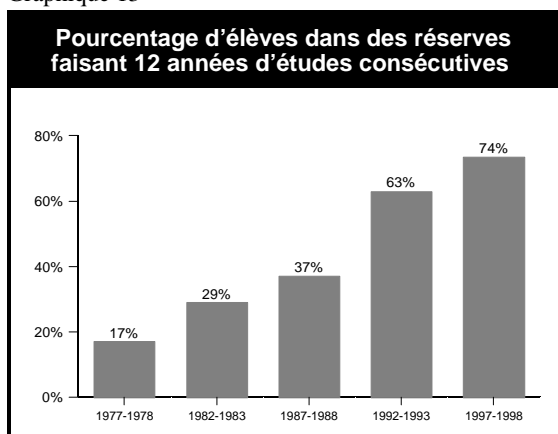
La Stratégie de formation de partenariats représente une étape importante dans la réalisation d'un ambitieux programme d'activité. Sa mise en œuvre se poursuivra en 1998–1999 et nous présenterons un rapport sur les progrès accomplis et les résultats initiaux lors de la prochaine année financière.



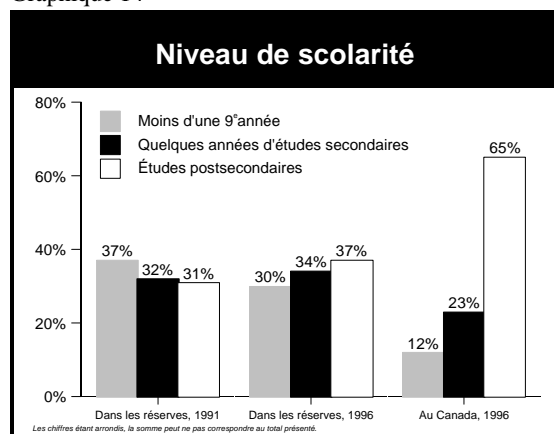
L'amélioration de la qualité du système scolaire et du taux d'obtention de diplôme : Ces dernières années, on a avancé à grands pas dans le dossier de la gestion scolaire au sein des collectivités des Premières nations. Par exemple, en 1997–1998, des mesures législatives (la *Loi sur l'éducation des Mi'kmaq*) ont été adoptées pour transférer la compétence en matière d'enseignement primaire et secondaire à neuf collectivités mi'kmaq en Nouvelle-Écosse. Cette nouvelle loi permettra aux Mi'kmaq d'établir des régimes et des établissements d'enseignement qui préservent et respectent les valeurs ainsi que les traditions mi'kmaq.

En outre, un plus grand nombre d'étudiants des Premières nations terminent leurs études secondaires et poursuivent leur éducation postsecondaire, même si le niveau de scolarité chez les Premières nations continue d'accuser du retard par rapport aux moyennes nationales (voir les graphiques 13 et 14).

Graphique 13



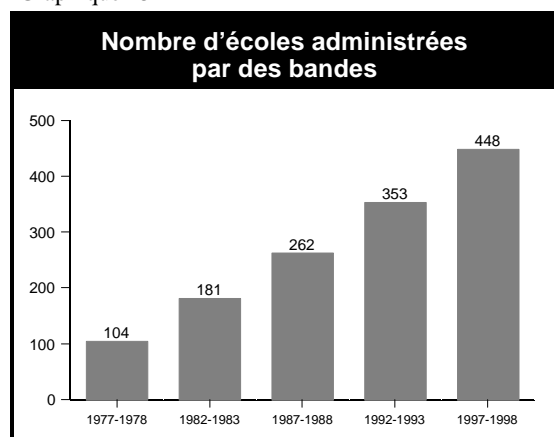
Graphique 14



Dans l'ensemble, on comptait 448 écoles administrées par des bandes en 1997–1998 par rapport à 262 en 1987–1988 (voir le graphique 15).

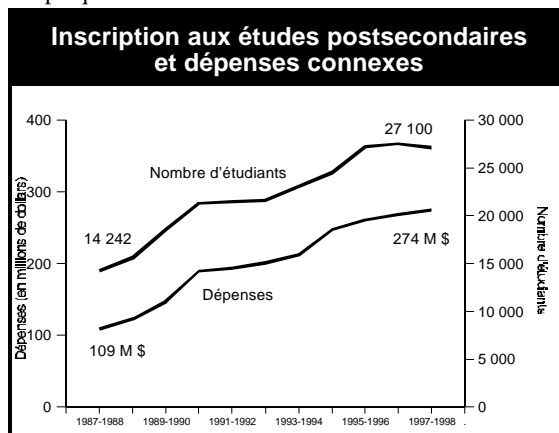
Depuis 1987–1988, les investissements prévus dans le budget alloué à l'enseignement postsecondaire se sont accrus pour passer de 109 millions de dollars à 274 millions (voir le graphique 16). L'inscription des étudiants des Premières nations est passée de 14 242 en 1987–1988 à environ 27 100 en 1997–1998. Les chiffres concernant l'emploi chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves sont beaucoup plus élevés pour les diplômés d'études postsecondaires — soit 79,2 p. 100 — que pour les titulaires d'un diplôme d'études secondaires — 41,7 p. 100 (voir le graphique 17). Les avantages apportés par l'éducation vont bien au-delà des possibilités d'emplois car ces diplômés, possédant de nouvelles compétences, un métier ou une profession et des habiletés, représentent de véritables atouts pour leurs collectivités.

Graphique 15

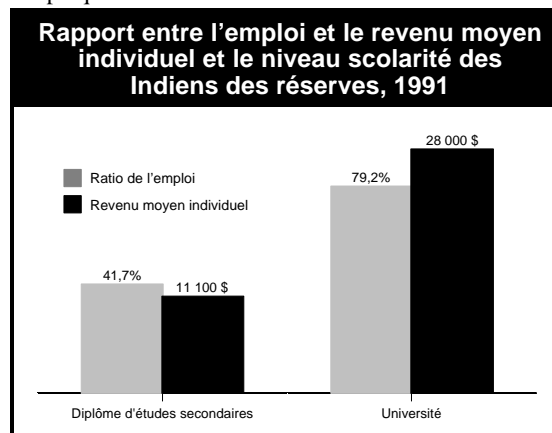




Graphique 16



Graphique 17



Entre 1981 et 1996, la proportion de jeunes Autochtones âgés de 20 à 29 ans ayant poursuivi des études postsecondaires ou obtenu leur diplôme a grimpé de 19 p. 100 à 23 p. 100, tandis que celle des titulaires de diplôme ou de certificat universitaire s'est accrue de 3 p. 100 à 4 p. 100. Durant la même période, la proportion de la population autochtone qui n'avait pas atteint le niveau secondaire a baissé de 59 p. 100 à 45 p. 100.

La Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières nations : Inauguré en 1996–1997, ce programme avait été doté d'un budget de 10 millions de dollars à répartir entre trois composantes : le Programme carrière-été, le programme Camps d'été en sciences et en technologie et le Programme d'alternance travail-études pour les écoles des Premières nations. Ces derniers se sont poursuivis en 1997–1998 avec des fonds plus importants, et le MAINC a mis sur pied deux autres programmes (portant sur l'expérience de travail et l'entrepreneuriat) auxquels il a alloué 24 millions de dollars par année pour 1997–1998 et 1998–1999.

Depuis 1997–1998, plus de 15 000 jeunes Inuits et jeunes des Premières nations se sont prévalus de ces programmes et environ 130 écoles ont mis en œuvre ou élargi leur programme d'alternance travail-études. Cette initiative de trois ans devrait permettre d'aider plus de 36 000 jeunes Inuits et jeunes des Premières nations.

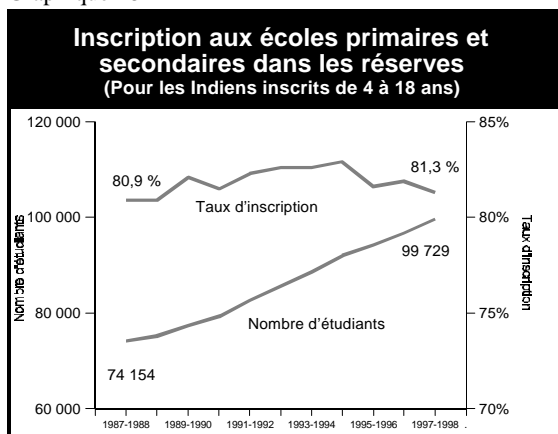
Afin d'assurer la mise en œuvre réussie de ces programmes, le MAINC a financé une série de projets sur le plan national, notamment une conférence nationale des écoles des Premières nations participant au programme d'alternance travail-études, et la production d'un ouvrage de référence expliquant les façons d'organiser un camp scientifique. Le Ministère a également mis sur pied un comité de travail national avec l'Inuit Tapirisat du Canada et l'Assemblée des Premières nations. Ses membres appuieront la mise en œuvre de la stratégie et ils discuteront des problèmes concernant les jeunes ainsi que des mesures possibles pour les régler. L'exercice permettra aussi d'offrir des conseils et des recommandations sur l'avenir des programmes du MAINC à l'intention des jeunes, dans le contexte de la stratégie fédérale pour les jeunes.



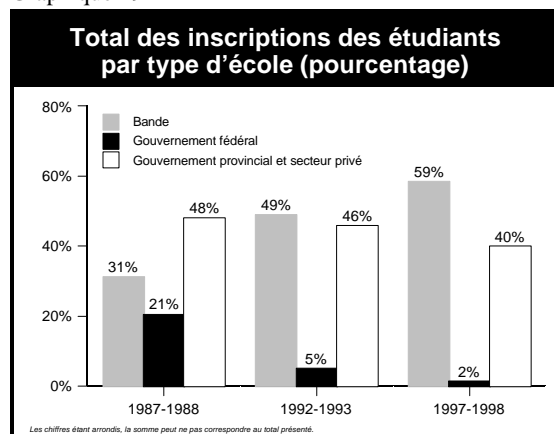
Au cours de 1997–1998, la **Direction générale de la vérification et de l'évaluation interne du MAINC a procédé à une évaluation provisoire de la stratégie pour les jeunes**, insistant sur sa première année de la mise en œuvre et ses incidences à court terme. Les résultats ont été qualifiés d'excellents. La stratégie a eu, en effet, des répercussions favorables sur les jeunes participants. Elle les a aidés à acquérir de l'expérience dans divers domaines. De plus, cette stratégie a augmenté leur estime personnelle et leur a inspiré le désir de poursuivre leurs études. Les suggestions d'élaborer des programmes pour jeunes décrocheurs et sans-emploi ont été prises en considération, et deux nouveaux programmes ont été ajoutés à la stratégie renouvelée. À la suite des recommandations présentées dans cette évaluation, on a préparé un plan d'action pour renforcer les capacités des organisations des Premières nations et des Inuits à mettre en œuvre la stratégie. Ce plan d'action portait aussi sur l'attribution des ressources aux fins de l'administration du programme et sur les pratiques en matière de rapports.

L'appui aux services essentiels, notamment l'éducation et le développement social : En 1997–1998, 99 729 jeunes des Premières nations menaient des études au primaire ou au secondaire; 58,5 p. 100 d'entre eux fréquentaient des écoles administrées par les bandes dans les réserves. Le graphique 18 illustre la croissance constante du nombre d'étudiants dans ces deux niveaux et le graphique 19 en montre l'incidence dans les écoles de bande.

Graphique 18



Graphique 19



Le développement social : l'évolution des tendances démographiques chez la population vivant dans les réserves exerce des pressions constantes sur le budget des services sociaux. En 1997–1998, en moyenne 120 593 membres de familles et 38 070 célibataires (une moyenne totale de 158 663 bénéficiaires) dépendaient de l'aide sociale chaque mois comme source de revenu principal. Le Ministère, de concert avec les Premières nations, cherche des solutions de rechange à l'utilisation des fonds alloués à l'aide sociale afin de réduire la dépendance à son égard.

En 1997–1998, le nombre d'agences de services à l'enfance et à la famille, établies chez les Premières nations pour desservir la population dans les réserves, s'est accru de 12 à 79. On travaille présentement à l'établissement de 36 autres organisations du genre. De plus, en 1997–1998, on a consacré des fonds au soutien de 655 personnes des Premières nations qui étaient pensionnaires d'établissements de santé et à la prestation de soins à domicile à 7 068 personnes dans 530 collectivités des Premières nations. À cela s'ajoutent 1 382 familles, 3 692 personnes et 186 bandes qui ont reçu des services dispensés par des centres de refuge pour femmes situés dans



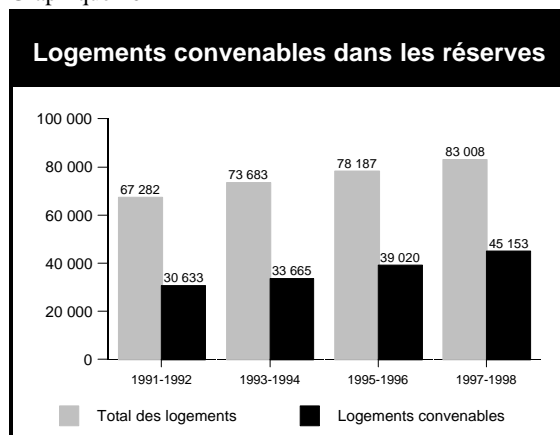
les réserves. On a procédé à l'annonce de la création de 10 nouvelles autres maisons de refuge pour femmes, qui s'ajouteront aux 20 centres déjà ouverts dans les réserves. À cette fin, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a versé le financement nécessaire pour les immobilisations et le MAINC s'est engagé à fournir sur une base continue les fonds d'exploitation.

Des normes plus élevées de santé et de sécurité publique : bien que des progrès substantiels aient été accomplis, le rendement est assombri dans l'ensemble par les écarts énormes qui persistent au chapitre des conditions socioéconomiques dans les réserves, par rapport à celles dont jouissent la majorité des Canadiens. En 1997–1998, le Ministère a respecté ses engagements visant à améliorer les conditions de vie dans les réserves dans le domaine du logement et de l'infrastructure, comme on l'explique ci-après.

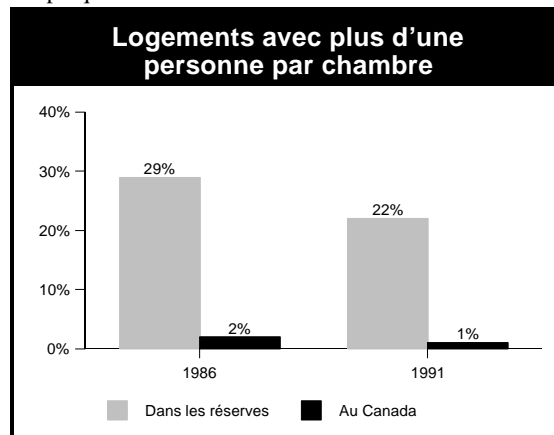
Le logement : au cours de 1997–1998, le Ministère a présenté une nouvelle politique du logement qui se fonde sur quatre grands principes : la gestion du logement par les Premières nations, le perfectionnement des capacités locales, le partage des responsabilités et un accès amélioré aux sources privées de capital. On s'attend à ce que cette nouvelle politique se traduise par de meilleures conditions de logement dans les réserves et par un nouvel élan au développement économique et aux possibilités d'emploi dans les réserves. Pour accélérer la mise en œuvre de la nouvelle politique du logement dans les réserves, le Ministère a injecté, dans le budget réservé à cette fin, une somme supplémentaire de 20 millions de dollars. En 1997–1998, 62 autres Premières nations ont préparé des propositions de logement communautaire et ont reçu des fonds additionnels en vertu de la nouvelle politique sur le logement dans les réserves.

Le pourcentage de logements convenables dans les réserves est passé de 52 p. 100 en 1996–1997 à 54 p. 100 en 1997–1998, soit une hausse appréciable par rapport aux 46 p. 100 enregistrés en 1991–1992 (voir le graphique 20). En 1997–1998, un total de 2 795 unités de logement ont été construites et 2 870 ont fait l'objet de rénovations. Le surpeuplement continue d'être problématique (voir le graphique 21). Il nuit à la santé et à la sécurité des personnes et des familles et il se trouve à la source de nombreux problèmes sociaux dans les réserves.

Graphique 20



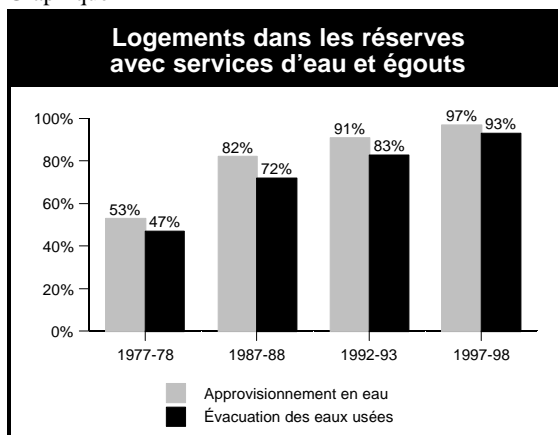
Graphique 21



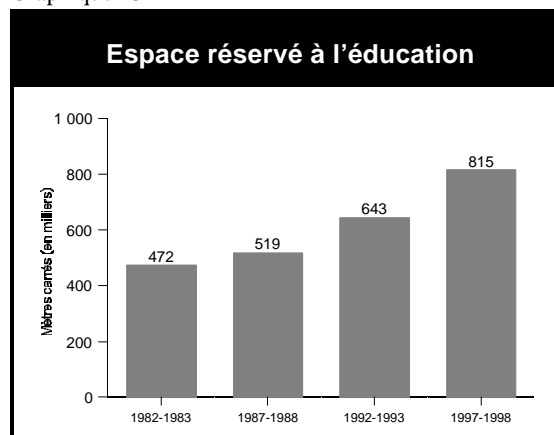


L'infrastructure : en 1997–1998, on a poursuivi à un rythme accéléré la construction et la réparation des installations communautaires de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées, jugées essentielles à la santé et à la sécurité. Le Ministère a consacré un montant supplémentaire de 100 millions de dollars à la poursuite des urgents travaux d'amélioration des installations d'eau et d'égout. Ces travaux avaient été mentionnés dans l'étude réalisée en 1995 par le MAINC et Santé Canada. En 1997–1998, 97 p. 100 des logements étaient approvisionnés en eau et 93 p. 100 étaient pourvus d'un système d'égout. Ces proportions représentent une hausse par rapport aux 82 p. 100 et aux 72 p. 100 enregistrés respectivement en 1987–1988 (voir le graphique 22). De plus, le financement versé pour les routes dans les réserves s'est maintenu au même rythme, de même que pour l'agrandissement des écoles dans les réserves, dont la superficie des locaux a atteint 815 137 m² en 1997–1998 (voir le graphique 23).

Graphique 22



Graphique 23



En 1997–1998, le MAINC a procédé à une **vérification des régimes de gestion des fonds alloués aux projets d'immobilisations et aux projets relatifs au fonctionnement et à l'entretien**. Cette vérification a été menée dans toutes les régions (sauf dans les Territoires du Nord-Ouest), de façon à analyser les méthodes précises d'évaluation du risque, la rentabilité et l'exécution des projets, l'assurance d'un entretien approprié ainsi que le respect des exigences ministérielles en matière de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des projets d'immobilisations. Un plan d'action fondé sur les recommandations émises à la suite de la vérification est actuellement mis en œuvre en vue d'améliorer dans l'ensemble la conformité aux exigences, la surveillance et la répartition des fonds au Ministère. Plus précisément, le Ministère s'est assuré que l'on exige, des Premières nations ayant reçu du financement de sa part, qu'elles évaluent leurs régimes de reddition de comptes et de gestion, ceci afin de garantir qu'elles s'acquittent de leur obligation à cet égard tant à leurs membres qu'au gouvernement. Dans les cas où des faiblesses seraient cernées, les Premières nations en cause devront produire un plan d'action visant à renforcer leurs mesures de contrôle de la gestion et leur obligation de rendre des comptes.



De plus, en 1997–1998, le **Bureau du Vérificateur général a réalisé une vérification qui donnait suite aux recommandations de sa vérification de 1995, qui portait sur le financement et l'exécution des projets d'immobilisations et des travaux d'entretien dans les réserves.** Au nombre des recommandations figuraient la nécessité de préciser l'objectif visé par l'activité, la révision du cadre de répartition du financement, l'évaluation de la gestion du risque dans le rôle en évolution du Ministère, l'analyse des dossiers du projet et l'examen de l'obligation de rendre des comptes au sujet des résultats. Le MAINC a élaboré un plan d'action en réponse aux problèmes soulevés. À la fin de l'année financière 1997–1998, la vérification de suivi a permis de conclure que la mise en œuvre de la première recommandation progressait et que les autres recommandations avaient été suivies.

Le soutien aux gouvernements indiens : dans le contexte du Soutien aux gouvernements indiens, des subventions sont versées aux Premières nations pour les aider à payer les frais généraux associés à la prestation de services de type municipal aux collectivités. Ces dépenses comprennent les salaires et les avantages sociaux du personnel administratif des Premières nations; les frais de déplacement et de formation; les dépenses de location de bureaux et les services généraux aux employés des Premières nations qui fournissent les services financés par le Ministère; les honoraires versés aux représentants élus; ainsi que les régimes de retraite privés et d'autres avantages sociaux. Le MAINC finance également les salaires et les autres coûts associés à la prestation de services consultatifs par les conseils de bande aux Premières nations qui en sont membres.

En 1997–1998, un total de 631 conseils de bande ou conseils communautaires ont offert des services à diverses collectivités. De plus, 80 conseils de bande ont dispensé des services consultatifs et d'autres services à 512 membres affiliés des Premières nations et à leurs collectivités. Sur le plan national, 484 régimes de retraite ont été financés en 1997–1998.

En 1997–1998, la **Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne du MAINC a évalué la politique du Ministère sur les conseils tribaux.** Cette politique a été conçue en vue d'encourager les progrès vers l'autonomie gouvernementale et d'accroître les possibilités offertes à cet égard dans les collectivités autochtones grâce au transfert des services. L'évaluation avait pour but de déterminer si la politique servait aux fins visées au départ. D'après les conclusions, l'existence de la politique sur les conseils tribaux est toujours justifiée et elle jouit d'un large appui. La politique a en outre favorisé l'innovation : de nombreux conseils assument désormais des responsabilités qui vont au-delà des activités financées par le Ministère, ouvrant ainsi toutes sortes de possibilités additionnelles. À la suite de la vérification et de l'évaluation, des plans d'actions ont été élaborés afin de procurer aux conseils tribaux une plus grande marge de manœuvre dans leur gestion. Cette latitude accrue leur permettrait de mieux répondre aux besoins des Premières nations membres. Pour que les collectivités tirent pleinement profit de la politique, les plans d'action visent aussi à améliorer sa mise en œuvre en affermissant l'obligation de rendre des comptes et en rendant les mécanismes de rapport plus efficaces.

La décontamination des sites considérés prioritaires dans les réserves : environ 2 500 problèmes environnementaux ont été cernés et ont fait l'objet d'une enquête dans les réserves. Une somme de 16,5 millions de dollars a été investie dans les évaluations et dans les mesures de décontamination des sites jugés prioritaires.



En quoi cela est-il rentable?

Les investissements consacrés au renforcement des collectivités de même qu'à l'appui aux gens aident à assurer que les gouvernements des Premières nations sont en mesure d'offrir à leurs

Les investissements réalisés dans le Plan d'action du Canada pour les questions autochtones procureront aux Premières nations les instruments et les capacités nécessaires pour exercer l'autonomie gouvernementale, de manière de plus en plus autosuffisante, et pour créer des entreprises ainsi que des possibilités d'emploi.

collectivités des services essentiels comme l'éducation, les écoles, l'infrastructure et le soutien social, dont la qualité serait comparable à celle des services fournis aux autres Canadiens par les gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux.

Ces investissements contribueront à la santé et au bien-être général de la population dans les réserves et devraient, avec le temps, se traduire par la réduction des dépenses du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé et des autres services sociaux.



Les Revendications

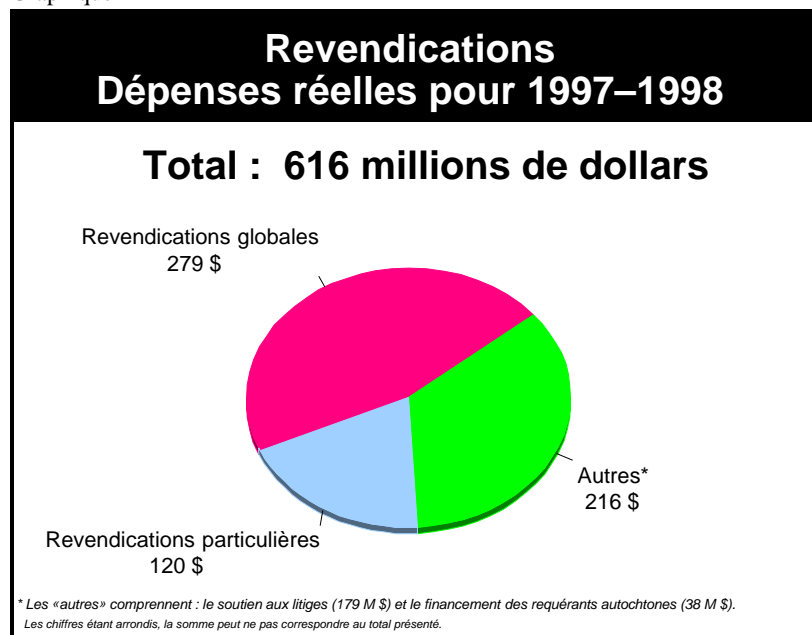
Ce qu'il en a coûté?	
Revendications	
Dépenses prévues	367 269 000 \$
<i>Dépenses totales autorisées</i>	616 752 621 \$
Dépenses réelles en 1997–1998	615 662 604 \$

L'explication des écarts

L'écart d'environ 249 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées dépend principalement des quatre facteurs suivants : un jugement des tribunaux dans l'affaire *Apsassin* (147 millions de dollars); le règlement de revendications des titres fonciers issus des traités au Manitoba (36 millions de dollars); le règlement conclu avec la Première nation de Norway House au Manitoba (20 millions de dollars); l'augmentation des coûts de l'administration des litiges (16 millions de dollars); une subvention versée aux Cris de la baie James pour s'acquitter d'obligations en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (15 millions de dollars); ainsi que des règlements à l'amiable (13 millions de dollars).

Le graphique 24 montre la ventilation des dépenses de 615,7 millions de dollars pour les Revendications en 1997–1998.

Graphique 24





Quelle est la raison d'être de nos activités?

L'objectif du secteur d'activité des revendications est de régler les revendications territoriales des Autochtones par la voie de la négociation. De tels règlements mettent un terme à des griefs historiques non résolus, procurent une certitude quant au droit de propriété foncière et à l'accès aux terres et aux ressources, créent un climat propice au développement économique et permettent d'éviter de longues procédures judiciaires. Le règlement d'une revendication n'est pas considéré comme une fin en soi, mais plutôt comme le point de départ à partir duquel les Autochtones concernés reprennent la maîtrise de leur propre destinée. Les règlements de revendications territoriales leur procurent l'assise territoriale et l'indemnisation financière dont ils ont besoin pour développer leurs collectivités. Ces règlements sont en harmonie avec les priorités ministérielles de Rassembler nos forces, à savoir de renouveler les partenariats, de renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, d'établir une nouvelle relation financière ainsi que de renforcer les collectivités et les économies, et d'appuyer les gens.

La priorité : des règlements négociés des revendications territoriales

Le processus des revendications se traduira ultimement par la certitude quant aux droits ancestraux, aux titres fonciers, à l'accès aux terres et aux ressources ainsi que par la résolution de griefs de longue date. Il s'ensuivra un climat propice au développement économique et les litiges coûteux et longs à régler seront ainsi évités. La conclusion d'un règlement négocié procure également l'assise territoriale et les ressources nécessaires pour exercer une autonomie gouvernementale concrète et réduire la dépendance à l'endroit des autres ordres de gouvernement.

Quels sont nos grands objectifs et nos principales stratégies?

Le Ministère négocie des règlements de revendications territoriales globales et particulières. Dans le contexte des **revendications globales**, le Ministère continuera de négocier et de mettre en œuvre des traités modernes. Ces traités procurent la précision, la certitude et la protection constitutionnelle quant aux droits ancestraux et aux titres autochtones sur les terres et les ressources. En règle générale, les ententes d'autonomie gouvernementale et celles sur les revendications territoriales globales sont négociées simultanément. Les **revendications particulières** concernent les griefs historiques qui ont pour origine le non-respect des traités



indiens ou d'autres obligations juridiques, ou encore une administration inadéquate des terres et des autres biens en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou d'autres ententes officielles. La **Direction de la recherche et de l'évaluation** s'occupe des griefs qui ne sont pas du ressort des politiques existantes.

Dans le cadre des initiatives de *Rassembler nos forces*, le Ministère, en collaboration avec l'Assemblée des Premières nations, définira un processus d'examen qui comportera l'élaboration des critères d'évaluation des revendications particulières et le recours à un organisme indépendant chargé d'appliquer ces critères.

Au début du deuxième semestre de 1996–1997, la Direction générale des revendications particulières a créé une direction des projets spéciaux, qui a été chargée de travailler à l'acquittement des engagements énoncés dans *Pour la création d'emplois, pour la relance économique : le plan d'action libéral pour le Canada* et *Bâtir notre avenir ensemble — le plan d'action libéral 1997* (mieux connus sous les noms de Livre rouge I et Livre rouge II). Cette direction doit examiner la politique du gouvernement sur les revendications particulières et établir un organisme indépendant de revendication. Un groupe de travail regroupant le MAINC, le ministère de la Justice et l'Assemblée des Premières nations a apporté des modifications à la politique sur les revendications particulières pour mieux tenir compte de l'évolution de la jurisprudence en ce domaine. On a également proposé que l'organisme indépendant chargé des revendications particulières soit établi en vertu d'une mesure législative distincte. *Rassembler nos forces* a confirmé l'engagement du gouvernement à établir un organisme indépendant de revendication en partenariat avec les représentants des Premières nations.

Cette initiative devrait avoir des incidences favorables sur l'efficacité du processus et les coûts du règlement des revendications particulières assumés par les Premières nations. Elle devrait aussi éliminer la perception selon laquelle le gouvernement du Canada se trouve en conflit d'intérêts, étant à la fois la partie défenderesse ainsi que juge et jury, en ce qui concerne ces revendications.

Les ressources consacrées au groupe de travail mixte se sont révélées un bon investissement, parce que le processus pourrait se traduire par des règlements plus appropriés, plus justes et plus équitables des revendications des Premières nations, et faire vivre aux autres Canadiens une période de plus grande certitude.

La Direction générale des revendications particulières travaille en partenariat avec les représentants de l'Assemblée des Premières nations, par l'entremise du groupe de travail mixte, en vue de fournir des recommandations sur la portée des activités, le mandat, les pouvoirs et la compétence qui conviendraient à l'organisme indépendant de revendication. Dans le cadre de l'élaboration des politiques, le groupe de travail a adopté une approche centrée sur les intérêts qui a inspiré une bonne volonté, une confiance et un respect sans précédent entre les parties. On s'attend à ce qu'une proposition consensuelle soit déposée aux fins d'étude durant l'année financière 1998–1999.



Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

La politique sur les questions autochtones n'est pas immuable. Même durant les quelques mois qui se sont écoulés depuis la préparation et le lancement de *Rassembler nos forces*, des faits importants sont survenus, influant sur le plan d'action et la façon dont il doit être mis en œuvre.

Depuis toujours, les tribunaux exercent une influence considérable sur les questions autochtones. La décision que la Cour suprême du Canada a rendue sur le titre autochtone, dans l'affaire Delgamuukw, aura une incidence profonde, non seulement sur le processus des traités en Colombie-Britannique, mais aussi sur la façon dont on considérera et traitera les titres autochtones de manière générale. L'affaire Peter Paul, au Nouveau-Brunswick, a eu d'importantes répercussions non seulement sur la foresterie dans cette province, mais aussi sur les relations

courantes avec les Autochtones du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs. On s'attend à ce que d'autres jugements susceptibles d'avoir des conséquences majeures soient prononcés dans un proche avenir.

Le défi pour le MAINC, les Premières nations et les autres intervenants est d'apprendre à aborder ces questions dans un esprit de partenariat et aussi, d'utiliser avec créativité les directives des tribunaux pour en faire un catalyseur grâce auquel toutes les parties se rassembleraient pour avancer vers leur objectif commun d'améliorer les conditions de vie des Autochtones au Canada. L'élaboration conjointe de politiques se distingue des anciennes techniques de consultation du Ministère, qui étaient souvent considérées comme une démarche unilatérale de la part du gouvernement fédéral.

Quels étaient nos engagements pour 1997–1998?

- Des ententes négociées de revendications territoriales et la certitude quant aux titres fonciers.
- Un organisme indépendant de revendication pour les revendications particulières.
- Des poursuites judiciaires réglées à l'amiable.

Qu'avons-nous accompli en 1997–1998?

Les revendications territoriales globales : On a conclu des règlements de revendications territoriales globales et élaboré des plans de mise en œuvre avec trois Premières nations du Yukon. Deux d'entre eux ont été ratifiés et le troisième devrait l'être bientôt. Des progrès ont été réalisés dans les négociations au Labrador, au Québec, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Colombie-Britannique.

***Les revendications territoriales globales***

- Une entente définitive ainsi qu'une entente sur l'autonomie gouvernementale avec les Premières nations de Little Salmon/Carmacks et de Selkirk.
- Une entente définitive ainsi qu'une entente sur l'autonomie gouvernementale paraphées avec les Tr'ondëk Hëwch'in (Dawson).
- La conclusion des négociations sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale avec la Première nation de White River.
- Le règlement de problèmes en suspens avec la Labrador Inuit Association et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador.
- La signature d'un protocole politique avec le gouvernement du Québec et le Conseil de la Nation Atikamekw.
- L'amorce des négociations officielles portant sur une entente de principe avec les Métis de South Slave dans les Territoires du Nord-Ouest.
- La nomination d'un envoyé ministériel chargé de diriger les discussions avec la Première nation Deh Cho dans les Territoires du Nord-Ouest.
- L'acceptation par la Nation innue, le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador d'un plan visant à accélérer les négociations dans le but d'en arriver à une entente de principe dans un délai de deux ans.
- Deux ententes-cadres paraphées en Colombie-Britannique et 11 ententes-cadres signées.

La mise en œuvre du règlement des revendications

- L'achèvement des plans de mise en œuvre pour les ententes avec les Premières nations de Little Salmon/Carmacks et de Selkirk.
- L'apposition de paraphes au bas du plan de mise en œuvre de l'entente définitive avec les Tr'ondëk Hëwch'in.
- La signature d'une entente sur les services sanitaires et la protection contre les incendies en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.
- La conclusion d'une entente sur la création d'emplois avec les Naskapis de Kawawachikamach en vertu de la Convention du Nord-Est québécois.
- La signature d'une entente avec Pêches et Océans Canada et Transports Canada pour la construction d'une infrastructure maritime au Nunavut.

La certitude dans les ententes sur les revendications territoriales : le Ministère participe avec les Premières nations à l'étude continue de moyens éventuels, autres que le renoncement aux droits ancestraux ou aux titres autochtones et l'extinction de ces derniers, de procurer la certitude par l'entremise des règlements de revendications territoriales.

Les revendications particulières : par l'entremise d'un groupe de travail mixte, le Ministère travaille en partenariat avec les représentants de l'Assemblée des Premières nations en vue de recommander la portée des activités, le mandat, les pouvoirs et la compétence d'un organisme indépendant de revendication. Le Ministère a conclu huit ententes de règlement, notamment deux règlements de revendications de droits fonciers issus de traités dans la province du Manitoba. Le Ministère a également conclu une entente avec la Première nation de Canoe Lake, le ministère de la Défense nationale et le gouvernement de la Saskatchewan.



Les litiges : le MAINC et le ministère de la Justice ont progressé dans leurs efforts pour gérer plus efficacement le nombre sans cesse croissant de causes portées devant les tribunaux. On a entrepris un examen exhaustif de l'inventaire des procès du MAINC et on s'emploiera à concevoir et à mettre en œuvre une approche plus stratégique en matière de gestion des litiges.

Les règlements à l'amiable : en février 1998, on a conclu avec succès une entente de règlement à l'amiable avec les Premières nations de Blueberry River et de Doig River (Apsassin). Le règlement Apsassin sert de très bon exemple des avantages qui peuvent découler de négociations opportunes et équitables, respectant les intérêts des deux parties en cause tout en évitant des procédures judiciaires longues et onéreuses.

En quoi cela est-il rentable?

La négociation des revendications territoriales représente un investissement rentable de temps et d'argent, car elle se traduit par la certitude quant aux droits de propriété sur les terres et les ressources. Les coûts sociaux et économiques de l'incertitude sont trop élevés — les frais juridiques, les possibilités de développement économique perdues, la confiance mitigée des investisseurs éventuels et les occasions ratées pour les groupes autochtones d'assumer leur place à titre de citoyens égaux et actifs du Canada.

Le temps et les ressources investies dans le groupe de travail mixte entre le Canada et l'Assemblée des Premières nations sur les revendications particulières sont d'une valeur inestimable. Il s'agit d'un modèle exemplaire des meilleures façons de conduire les affaires. L'exercice contribue à améliorer la relation entre les intervenants et permet de résoudre conjointement les problèmes qui surviennent dans l'élaboration de saines politiques publiques. L'approche en partenariat a commencé à faire fondre la méfiance qui a trop souvent empêché les parties de trouver des solutions créatives à présenter au Cabinet.

La création d'un organisme indépendant de revendication améliorera la relation entre les collectivités des Premières nations et les autres collectivités, en procurant la certitude à propos des questions foncières. De plus, le règlement des

revendications se traduira par des avantages économiques, tant pour les collectivités des Premières nations que pour les autres : il donne aux Premières nations une assise territoriale et, souvent, une indemnisation financière; il précise les droits de propriété sur les terres et il ouvre la voie au développement, ainsi qu'au renouvellement de l'investissement.



Le Programme des affaires du Nord

Ce qu'il en a coûté?

Programme des affaires du Nord

Dépenses prévues	178 711 900 \$
<i>Dépenses totales autorisées</i>	<i>185 193 821 \$</i>
Dépenses réelles en 1997–1998	178 928 369 \$

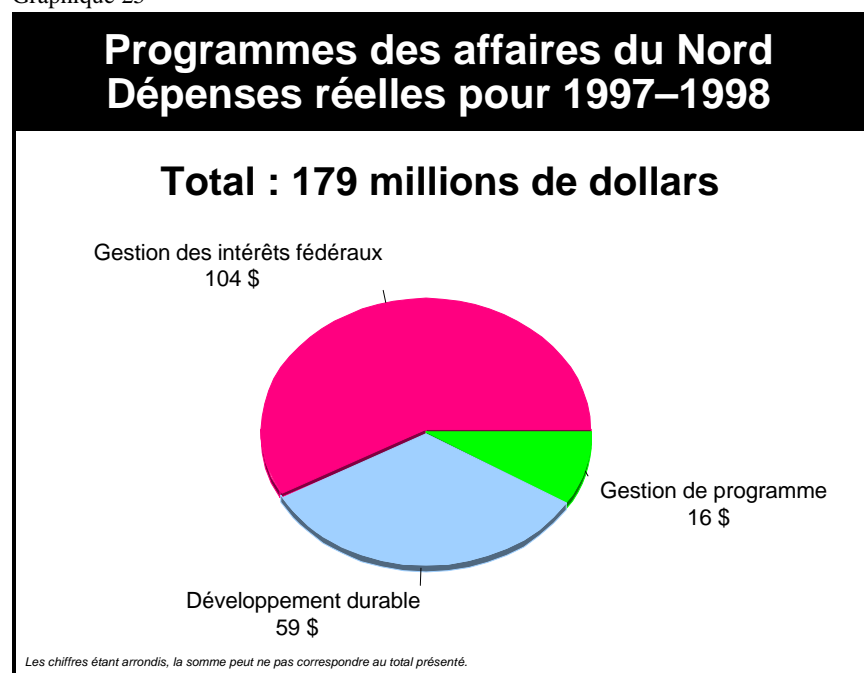
L'explication des écarts

L'écart d'environ 6 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable au financement différentiel indispensable pour réaliser d'importantes initiatives écologiques comme l'évaluation et l'assainissement de l'environnement ainsi que la gestion des décharges dans le Nord.

L'écart d'environ 6 millions de dollars entre les dépenses autorisées et les dépenses réelles s'explique en grande partie par le report aux années suivantes du financement des ressources de fonctionnement et des paiements de transfert.

Le graphique 25 montre la ventilation des dépenses de 178,9 millions de dollars pour le Programme des affaires du Nord en 1997–1998.

Graphique 25





Quelle est la raison d'être de nos activités?

Le Programme des affaires du Nord s'emploie à aider les gens du Nord, notamment les Autochtones, à établir des institutions politiques et économiques qui valoriseront le rôle du Nord au sein de la fédération canadienne. Jusqu'à ce que les pouvoirs de type provincial soient transférés en entier aux gouvernements des régions nordiques, les responsabilités du programme demeureront les suivantes : appuyer l'évolution politique et le développement économique du Nord; mettre en œuvre les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans le Nord; gérer le développement durable et les activités de protection environnementale des terres (qui couvrent 40 p. 100 de la masse continentale du Canada) et des ressources naturelles du Nord; et administrer les responsabilités fédérales courantes dans des domaines comme les sciences et la technologie et les relations circumpolaires internationales.

Les priorités :

Les ressources du Programme des affaires du Nord demeurent centrées sur les priorités dans deux principaux secteurs d'activité :

- la gestion des intérêts fédéraux;*
- la promotion du développement durable dans le Nord.*

Aux pages suivantes, on décrit plus précisément les plans principaux et les grandes stratégies, ainsi que les résultats escomptés selon la priorité. Dans le Nord, ces objectifs prioritaires, tout comme les priorités et les programmes du Programme des affaires indiennes et inuites, s'harmonisent à ceux de *Rassembler nos forces* et appuient les principes du développement durable. Les bureaux régionaux s'efforcent d'atteindre ces objectifs prioritaires dans le cadre d'une approche intégrée.



La priorité : la gestion des intérêts fédéraux

La gestion des intérêts fédéraux se traduira ultimement par une présence fédérale fondamentalement différente dans le Nord. Au cours des deux ou trois prochaines années, les résultats les plus marquants seront, entre autres, la division des Territoires du Nord-Ouest en deux territoires distincts, le 1^{er} avril 1999; l'élaboration d'une proposition viable concernant un nouveau régime de gouvernement dans la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest; le transfert complet des pouvoirs et des programmes de type provincial des Affaires du Nord au gouvernement du Yukon; et le maintien de solides relations internationales dans l'Arctique, par l'entremise de structures comme le Conseil de l'Arctique, ainsi qu'une approche coordonnée en matière de sciences et de technologie dans le Nord.

Quels sont nos grands objectifs et nos principales stratégies?

Le Ministère continuera d'édifier de solides gouvernements publics dans le Nord, en achevant les préparatifs pour l'établissement du Nunavut le 1^{er} avril 1999, en partenariat avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, la Nunavut Tunngavik Incorporated, le Bureau du commissaire intérimaire, ainsi que d'autres ministères et organismes fédéraux. Dans la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest, le MAINC continuera à appuyer activement le gouvernement territorial, les groupes autochtones et les résidents de cette région dans leurs efforts pour définir un nouveau cadre intégré d'exercice des pouvoirs et conclure des ententes sur les revendications territoriales en suspens et l'autonomie gouvernementale.

Au Yukon, la conclusion d'un accord sur le protocole de dévolution dans ce territoire sert de point de départ aux négociations menant à une entente sur la dévolution complète, en 1999, des responsabilités de type provincial encore assumées par le MAINC. Ces pourparlers se déroulent avec la pleine participation des Premières nations du Yukon, conformément aux objectifs de *Rassembler nos forces*, soit le partenariat, l'exercice des pouvoirs, la relation financière et le renforcement des collectivités et des économies, et l'appui aux gens.

Même si l'une des grandes priorités du Programme des affaires du Nord concerne l'évolution politique du Nord et le transfert de ses responsabilités de type provincial aux gouvernements du Nord, du temps et des efforts considérables sont également consacrés à la gestion des responsabilités fédérales courantes.

La vaste gamme des responsabilités du MAINC dans le Nord comporte, notamment, les initiatives internationales dans l'Arctique. Le personnel du Programme des affaires du Nord agit à titre de chef de file dans l'adoption d'une approche coordonnée et intégrée à l'égard des activités fédérales en matière de sciences et de technologie dans le Nord. Il travaille en partenariat avec Environnement Canada, de même qu'avec Affaires étrangères et Commerce international Canada, pour assurer que notre pays remplit ses obligations relatives au Conseil de l'Arctique. Il gère



également le Service aérien omnibus du Nord, de manière à ce que le coût des produits alimentaires nutritifs périssables reste abordable pour les Canadiens des régions éloignées. Toutes ces activités manifestent concrètement la contribution du personnel du Programme des affaires du Nord à la réalisation du mandat du MAINC, qui consiste à travailler pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations et les gens du Nord.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Actuellement, les sociétés du Yukon, de la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut procèdent à une restructuration fondamentale.

Les progrès vers la conclusion d'une entente de dévolution avec le gouvernement yukonnais et les Premières nations du Yukon subissent l'influence de ceux qui s'effectuent vers le règlement des 10 ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale non résolues, ainsi que de l'évolution au chapitre des ententes de transfert des programmes et des services. Compte

tenu du fait que huit ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale restaient à négocier à la fin de 1997-1998, la grande priorité du gouvernement territorial et des Premières nations du Yukon demeure le règlement des revendications territoriales.

L'évolution politique dans la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest est intimement liée à l'édification d'un cadre intégré d'exercice des pouvoirs dans la région, en particulier dans le contexte de la division qui surviendra en 1999. Elle est aussi directement associée aux progrès dans la conclusion et la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest. Quatre groupes du sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest sont engagés dans des processus et des activités visant à les faire avancer vers le règlement de leurs revendications ou des modalités de leur autonomie gouvernementale. Les autres groupes, c'est-à-dire les Inuvialuits, les Gwich'in et les Dénés du Sahtu, qui ont tous obtenu un règlement de leurs revendications territoriales, en sont à négocier leur autonomie gouvernementale.

L'achèvement des préparatifs pour l'établissement du Nunavut, le 1^{er} avril 1999, exige une approche exhaustive et intégrée, qui exige la participation du MAINC, d'autres ministères fédéraux, du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de la Nunavut Tunngavik Incorporated et du Bureau du commissaire intérimaire. Les responsabilités associées à la mise en œuvre sont de nature variée et elles sont largement réparties mais, grâce à des modalités et à des processus de partenariat, des progrès considérables ont été réalisés en 1997-1998 dans de nombreux domaines, notamment les projets d'infrastructure, la formation des Inuits et la définition des fonctions de base et des services essentiels du gouvernement du Nunavut.

Cinq mesures législatives complexes doivent encore être adoptées avant la fin de l'année financière 1998-1999 pour que le Ministère puisse ainsi s'acquitter de ses engagements concernant la gestion des ressources au Yukon, au Nunavut et en vertu des ententes définitives sur les revendications territoriales des Gwich'in et des Dénés du Sahtu. Il s'agit du projet de loi sur l'Office des droits de surface de la vallée du Mackenzie, la *Loi sur le processus d'évaluation des projets de*



développement du Yukon, la *Loi sur la gestion des eaux du Nunavut*, du projet de loi sur le Tribunal des droits de surface du Nunavut et la *Loi sur la gestion des ressources du Nunavut*. Les progrès dans l'adoption de ces mesures législatives complexes dépendent largement de l'habileté du personnel du MAINC et d'autres fonctionnaires fédéraux de faire avancer le processus.

Quels étaient nos engagements pour 1997–1998?

- L'établissement du territoire et du gouvernement du Nunavut, qui verront le jour le 1^{er} avril 1999.
- L'appui au processus d'évolution politique dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Le transfert des responsabilités de type provincial assumées par le MAINC.
- L'adoption de mesures législatives concernant les revendications territoriales et la gestion des ressources.
- La promotion d'une solide relation entre les nations arctiques.
- L'analyse des répercussions du Service aérien omnibus du Nord (Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste).
- La participation des Autochtones et des autres gens du Nord à la planification des activités associées à *Rassembler nos forces* et à leur mise en œuvre, ainsi qu'à la définition des programmes du gouvernement pour le Nord.

Qu'avons-nous accompli en 1997–1998?

L'établissement du Nunavut : les préparatifs en prévision de l'établissement du nouveau territoire se sont poursuivis. Le Bureau du commissaire intérimaire a été mis sur pied et le commissaire a procédé à l'embauche de 11 sous-ministres et de 12 sous-ministres adjoints. La dotation des postes de la fonction publique du Nunavut est amorcée et elle se poursuivra en 1998–1999. Il a été convenu que le Bureau du commissaire intérimaire orientera tout d'abord ses efforts vers les ministères responsables des fonctions de base et des services essentiels comme la santé, les finances et les services sociaux. On a commencé à négocier les modalités financières, les ententes intergouvernementales, le transfert des ressources humaines et les dispositions contractuelles pour le Nunavut. La nature et la complexité des enjeux dans chacun de ces domaines sont telles que les négociations devront se poursuivre en 1998–1999. En vertu de la Stratégie unifiée sur les ressources humaines du Nunavut, 536 Inuits ont pu bénéficier de possibilités de formation et d'emploi.

La Nunavut Construction Corporation, un conglomérat formé par les quatre Inuit Birthright Corporations, assume la principale responsabilité des projets initiaux d'aménagement d'installations permanentes nécessaires pour les bureaux et le logement du personnel au Nunavut. L'entreprise a entrepris en 1997-1998 la construction des 66 premières unités de logement, sur un total de 250, qui feront l'objet d'une entente de location à bail avec le gouvernement du Canada. Des Inuits ont pu bénéficier de 168 emplois directs découlant de ces projets, qui ont généré 1,75 million de dollars en salaires.



Cette stratégie vise à rehausser les compétences des Inuits afin qu'ils puissent combler plus de 50 p. 100 des quelque 600 postes qui seront créés au sein du gouvernement du Nunavut.

L'appui au processus d'évolution politique dans les Territoires du Nord-Ouest : le processus d'élaboration constitutionnelle s'est poursuivi dans la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest. On a mené, entre autres, une première ronde de consultation des collectivités au sujet d'un modèle de gouvernement pour le territoire. En se fondant sur les résultats des consultations, le groupe de travail constitutionnel a produit un nouveau rapport intitulé *Common Ground*, qui offre quelques modèles de structure gouvernementale. Ceux-ci seront présentés aux résidants de la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest durant le printemps et l'été 1998. Le MAINC offre son appui au processus. Parallèlement, le Ministère (par l'entremise des Revendications et du Soutien aux gouvernements indiens), le gouvernement territorial et le Sommet des Autochtones de la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest ont mis sur pied un groupe de travail qui étudiera la façon de mettre en œuvre le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale dans la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest.

Le transfert des responsabilités de type provincial assumées par le MAINC : le MAINC, le gouvernement du Yukon et les partenaires des Premières nations du Yukon se sont réunis pour poursuivre les discussions sur la dévolution complète, au gouvernement territorial, de tous les programmes de type provincial encore dispensés par les Affaires du Nord. On a organisé plusieurs débats dans le but de régler les détails du transfert des ressources humaines, les avantages financiers nets, les incidences environnementales et les modalités de travail en coopération. On a amorcé des travaux concernant un accord sur le protocole de dévolution, qui définira les lignes directrices de la procédure à suivre dans l'élaboration d'une entente de transfert de responsabilités au Yukon. Ces travaux se poursuivront en 1998–1999. On s'est fixé le 31 mars 1999 comme date d'échéance pour conclure l'entente sur la dévolution, et on a envisagé le mois de décembre 1999 pour mettre fin au processus de transfert. La mesure législative visant à transférer les responsabilités pour le pétrole et le gaz au gouvernement du Yukon a été déposée à nouveau au Parlement en 1997–1998 et elle a été adoptée le 12 mai 1998.

L'adoption de mesures législatives concernant les revendications territoriales et la gestion des ressources : le Ministère assume en partie la responsabilité de mettre en œuvre les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. En vertu des ententes définitives sur les revendications territoriales, le MAINC a l'obligation de rédiger sept projets de loi complexes sur la gestion des ressources, d'ici la fin de 1998–1999, qui prévoiront la cogestion ou une approche en partenariat dans les décisions touchant les ressources dans le Nord. Au cours de 1997–1998, on a déposé à nouveau au Parlement la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (projet de loi C-80), qui a été promulguée le 18 juin 1998. On a terminé les consultations et l'ébauche des mesures législatives portant sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, et on a poursuivi la rédaction de la *Loi sur le processus d'évaluation des projets de développement du Yukon*. Le personnel des Affaires du Nord devra faire face à une lourde charge de travail en 1998–1999, alors qu'il devra parachever ces initiatives et travailler aux autres textes législatifs en suspens, soit la *Loi sur l'Office des droits de surface de la vallée du Mackenzie* et la *Loi sur la gestion des ressources du Nunavut*. Quant à la *Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon*, elle a été adoptée en 1994–1995.



La promotion d'une solide relation entre les nations arctiques : le MAINC a continué à fournir son appui au Conseil de l'Arctique, une tribune internationale regroupant huit nations arctiques et leur peuples, mise sur pied en 1996–1997 dans le but d'échanger sur des enjeux d'intérêt commun et d'entreprendre des travaux en collaboration à cet égard. Une rencontre ministérielle a eu lieu en Norvège, en juin 1997. Les discussions y ont porté principalement sur la Stratégie de protection de l'environnement arctique. En partenariat avec Affaires étrangères et Commerce international Canada, ainsi qu'Environnement Canada, le MAINC a accepté d'offrir au Conseil de l'Arctique des services de secrétariat pour les deux premières années. Ces responsabilités seront ensuite assumées par le prochain pays hôte, à l'automne de 1998. Le MAINC a organisé, dans le Nord circumpolaire, une conférence internationale sur le développement durable intitulée « Leçons apprises, voie de l'avenir », qui s'est déroulée à Whitehorse, au Yukon, en mai 1998.

Le Service aérien omnibus du Nord (Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste) : de concert avec la Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne, **on a réalisé une étude de la majorité des composantes du Programme en 1997–1998**, notamment un important sondage sur la consommation dans deux collectivités inuites de l'Arctique. Des Inuits, qui ont participé à l'élaboration et à la réalisation du sondage, ont reçu des commentaires sur les résultats préliminaires obtenus à la fin de l'année financière. En raison de complications techniques dans le traitement des données finales du sondage et de la nécessité de diriger l'attention de la direction du programme sur d'autres priorités en matière d'approvisionnement alimentaire par la poste, il a fallu reporter l'analyse finale et la publication du rapport à 1998–1999.

La participation des Autochtones et des autres gens du Nord à la planification des activités associées à *Rassembler nos forces* et à leur mise en œuvre, ainsi qu'à la définition des programmes du gouvernement pour le Nord : dans tous les coins du Nord, on a amorcé des consultations et des discussions sur la mise en œuvre du nouveau Plan d'action pour les questions autochtones, *Rassembler nos forces*. Elles se poursuivront en 1998–1999 afin d'élaborer un plan d'action individuel pour chaque territoire. De plus, un plan d'action avec les Inuits sera conçu avec l'assistance du personnel des Affaires du Nord. Compte tenu des responsabilités étendues du MAINC dans le Nord et des changements politiques et économiques présentement en cours, on procède à l'élaboration d'un nouveau programme d'activités du gouvernement fédéral pour le Nord. Ces travaux ont débuté en 1997–1998 pour se poursuivre en 1998–1999, en étroite collaboration avec les Autochtones et les non-Autochtones du Nord, les gouvernements territoriaux et d'autres intervenants.



En quoi cela est-il rentable?

Le Ministère joue un rôle de premier plan dans l'évolution politique du Nord grâce à des efforts soutenus dans l'établissement du Nunavut, la négociation d'un accord de dévolution avec le Yukon et l'achèvement des mesures législatives sur la gestion des ressources, conformément aux ententes définitives sur les revendications territoriales.

Les travaux réalisés en 1997–1998 et en 1998–1999 serviront de fondement à d'importants changements politiques dans le Nord en 1999. C'est alors que le troisième territoire du Canada deviendra réalité, que le gouvernement du Yukon assumera les responsabilités associées aux terres ainsi qu'aux ressources hydriques, minérales et forestières qui se trouvent sur son territoire et que les Autochtones du Nord deviendront partenaires à part entière dans la gestion des ressources naturelles du Nord, par l'entremise d'un certain nombre d'offices et d'organismes de gestion des ressources.

La priorité : la promotion du développement durable dans le Nord

La promotion du développement durable dans le Nord, grâce à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement, se traduira ultimement par des collectivités plus fortes et une assise économique plus solide dans cette région, par des régimes modernes et concurrentiels en matière de lois, de règlements et de politiques visant à assurer le développement durable des ressources naturelles du Nord, et par la protection de l'environnement arctique. Pour ce faire, les activités de promotion mettront l'accent sur l'efficacité de la surveillance et de l'exécution des mesures à cet égard, sur la lutte contre les contaminants dans le Nord et le nettoyage des déchets dangereux.

Quels sont nos grands objectifs et nos principales stratégies?

Le Ministère continuera de gérer et de réglementer le développement des ressources naturelles du Nord, notamment les terres, les eaux, les minéraux, le pétrole et le gaz, ainsi que la foresterie (au Yukon seulement), et de protéger l'environnement nordique par l'entremise de recherches sur les terres et les eaux, de politiques, de règlements, de mesures de mise en vigueur et d'inspections.

Le personnel du MAINC a assumé un rôle direct dans l'établissement de l'industrie d'extraction des diamants au Canada, dont la première mine devrait ouvrir à l'automne 1998, et la deuxième, la Diavik, vient d'entamer l'étape de l'examen réglementaire. Les activités d'exploration pétrolière, les abandons de puits et le forage d'exploitation des champs de pétrole ont entraîné des dépenses de 46,9 millions de dollars en 1997–1998. Ces activités ont eu pour résultat direct la création d'emplois et de possibilités d'affaires pour les collectivités nordiques.



Pour maintenir un climat de certitude pour les investisseurs, assurer une gestion appropriée des ressources et appuyer le développement de solides économies dans le Nord, le MAINC poursuivra sa réforme de la réglementation. Le succès de l'exercice est en partie tributaire de la capacité de garantir la disponibilité de ressources additionnelles pour assumer la charge de travail accrue. Il faudra aussi travailler avec les gouvernements territoriaux, le secteur privé, d'autres ministères fédéraux, les gens du Nord et d'autres intervenants à l'élaboration d'une stratégie intégrée de développement économique pour le Nord, comme on l'a annoncé dans le Budget fédéral de 1998.

Le renforcement des collectivités et de l'économie du Nord représente un objectif essentiel pour le MAINC. La prestation d'un régime de réglementation moderne et concurrentiel par le MAINC appuie le développement de nouvelles mines et de nouveaux champs de pétrole et de gaz, tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

L'explosion d'activité survenue dans l'exploitation des ressources minières et pétrolières, dans les deux territoires, a radicalement augmenté la charge de travail de ceux qui œuvrent dans le domaine des inspections, des permis, de l'enregistrement des demandes, de la vérification de l'évaluation minière et ainsi de suite. La baisse du prix de l'or au cours de 1997-1998 et les fermetures de mines qui en ont découlé dans les Territoires du Nord-Ouest sont à l'origine de pressions et de priorités nouvelles pour le personnel. La mise en application de nouvelles mesures législatives complexes, ainsi que les obligations d'ordre réglementaire, posent de sérieux défis au Ministère en raison de l'alourdissement de la charge de travail qu'elles entraînent.

Après un long moment d'inactivité, les activités d'exploration pétrolière et gazière ont commencé, récemment, à générer des possibilités d'emploi et d'affaires. Toutefois, de nombreuses collectivités nordiques et des Premières nations ont des attentes plus élevées; elles souhaitent obtenir plus rapidement des avantages plus substantiels. Par conséquent, l'appui accordé à l'attribution d'autres droits a baissé. Le MAINC tient présentement des consultations pour évaluer le degré d'appui à l'égard des futures attributions de droits.



Quels étaient nos engagements pour 1997–1998?

- Des mesures législatives, des règlements et des politiques sur la gestion des ressources naturelles.
- La mise en œuvre de stratégies visant à assurer la protection de l'environnement et des ressources renouvelables.
- La gestion des projets de développement des ressources, des fermetures et de la réduction des effectifs.
- L'élaboration d'une stratégie moderne de développement économique.

Qu'avons-nous accompli en 1997–1998?

Des mesures législatives, des règlements et des politiques sur la gestion des ressources naturelles : Au cours de 1997–1998, le Ministère a préparé une ébauche de politique sur la régénération minière dans les Territoires du Nord-Ouest et un document de travail sur les amendements au Règlement sur l'exploitation minière au Canada qui modifieraient les régimes administratifs et de redevances liés à l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest. Tous les intervenants ont été consultés de façon exhaustive. On a mis sur pied le groupe de travail sur les terres et les eaux de la vallée du Mackenzie en prévision du rôle qu'il devra assumer en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*.

La protection de l'environnement et des ressources renouvelables : En décembre 1997, on a mis la dernière main à une stratégie de développement durable pour le Nord, qui s'inscrit dans la stratégie ministérielle intitulée *Vers le développement durable*. On a également publié le *Rapport d'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien*, qui représente le fruit de six années de recherche sur les contaminants présents dans les écosystèmes nordiques et le régime alimentaire des gens du Nord. Les organisations des Premières nations et des Inuits du Nord sont partenaires à part égale dans la gestion et la conduite des activités de recherche en vertu du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. Ce programme a reçu, en 1997–1998, le financement nécessaire pour poursuivre ses travaux pendant cinq ans. Le MAINC était cosignataire de l'entente générale sur les eaux frontalières du bassin du fleuve Mackenzie et il a répondu aux recommandations de la Northern River Basins Study.

La gestion des projets d'exploitation des ressources, des fermetures de mines et de la réduction des effectifs : Les travaux de construction se sont poursuivis à la mine de la Broken Hill Proprietary (BHP) Diamonds Inc., dans les Territoires du Nord-Ouest. Selon les prévisions, la production débutera à l'automne 1998. Un groupe de travail intergouvernemental a été mis sur pied avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en vue d'examiner les aspects liés à la valeur ajoutée de l'extraction des diamants. Ces travaux continueront en 1998–1999. De plus, le Ministère a pris les mesures nécessaires pour qu'une deuxième mine, la Diavik, fasse l'objet du processus d'examen réglementaire et, en 1998–1999, elle sera soumise à une évaluation environnementale complète.

Beaucoup de temps a été consacré à des travaux avec les gouvernements territoriaux et des Premières nations, ainsi que le secteur privé, sur des problèmes environnementaux et économiques



précis, notamment l'interruption des activités à la mine Faro, au Yukon. La chute mondiale du prix des métaux, ainsi que la diminution des réserves dans certaines mines, ont eu pour effet la fermeture de deux des sept mines dans les Territoires du Nord-Ouest, au cours des deux dernières années. Dans le cas d'une autre mine d'or, on a limité les activités à son simple entretien. On s'attend à ce qu'une autre mine dans le Nord soit fermée avant 2001 et, selon les prix mondiaux, il se pourrait que deux autres ferment leurs portes. Par conséquent, le MAINC devra porter une plus grande attention aux travaux de réglementation et collaborer plus étroitement avec les gens du Nord pour élaborer une stratégie de développement à long terme qui favorise la diversification.

Les travaux réalisés par le MAINC dans la gestion du pétrole et du gaz font également partie intégrante du développement économique dans le Nord. En 1997, le MAINC a émis neuf nouveaux permis d'exploration pétrolière et gazière. La même année, six puits de prospection se sont lancés dans l'exploitation commerciale, huit activités de prospection géophysiques ont été réalisées et la mise en valeur du gisement de gaz découvert à Ikhil a été approuvée. Au total, les activités d'exploration, l'abandon des puits et le forage d'exploitation de champs de pétrole ont entraîné des dépenses de l'ordre de 46,9 millions de dollars. Trois collectivités de la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest, soit Fort Liard, Tulita et Norman Wells, ont pu bénéficier directement des emplois et des occasions d'affaires découlant de ces activités.

L'élaboration d'une stratégie contemporaine de développement économique : dans son Budget de février 1998, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il appuierait l'élaboration d'une stratégie intégrée de développement économique dans le Nord. Le MAINC, à titre de principal ministère fédéral responsable pour le Nord, a amorcé la coordination des efforts de consultation des gens du Nord, des autres ministères, du secteur privé, des gouvernements territoriaux et d'autres intervenants sur la façon d'adapter la stratégie à chacun des trois territoires du Nord. L'élaboration de la stratégie se poursuivra en 1998-1999. Elle mettra l'accent sur les partenariats et la diversification et examinera le concept du partage des recettes provenant des ressources.

En quoi cela est-il rentable?

L'élaboration et la révision des mesures législatives, de la réglementation et des politiques relatives à la gestion des ressources, la poursuite du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord et la gestion des grands projets d'exploitation des ressources (minières, pétrolières et gazières), tout autant que les abandons et les fermetures, représentent tous d'importantes réalisations effectuées dans le cadre de la stratégie du MAINC pour le développement durable. Les efforts que déploie le personnel du MAINC dans la création d'un régime de réglementation efficace et stable et dans la formation d'un partenariat avec les gens du Nord, les gouvernements territoriaux, ainsi que le secteur privé afin de faire profiter les intéressés des possibilités économiques, ont des répercussions directes sur l'emploi et la croissance partout dans le Nord.

Les efforts du MAINC à l'égard du développement durable dans le Nord s'inspirent du principe que le développement dans le Nord doit se faire de manière à ne pas nuire à la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.



Le Programme de l'administration

Ce qu'il en a coûté?	
Programme de l'administration	
Dépenses prévues	65 140 645 \$
<i>Dépenses totales autorisées</i>	88 426 065 \$
Dépenses réelles en 1997–1998	84 401 483 \$

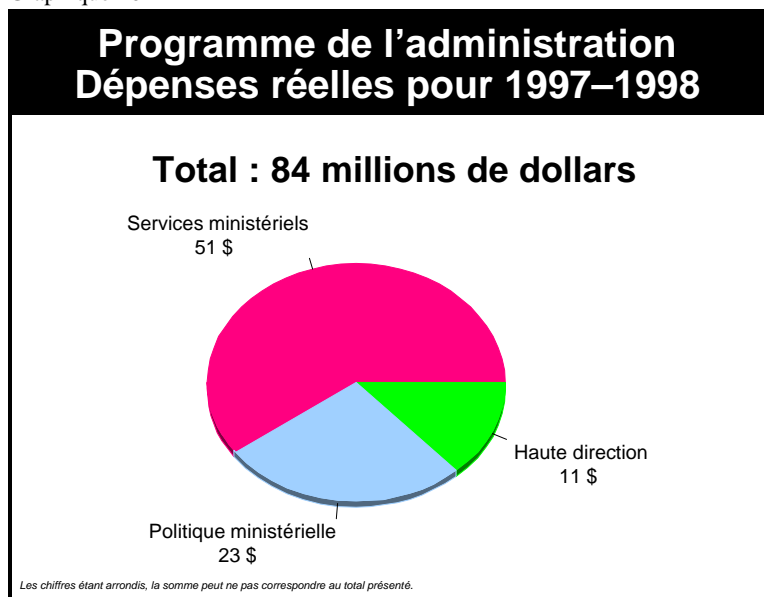
L'explication des écarts

L'écart d'environ 23 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable au financement différentiel nécessaire pour apporter des améliorations aux systèmes et aux télécommunications, lancer d'importantes stratégies de communication et d'initiatives d'éducation publique, répondre au rapport de la CRPA et assumer les frais touchant le personnel.

L'écart d'environ 4 millions de dollars entre les dépenses autorisées et les dépenses réelles s'explique en grande partie par le report aux années suivantes des ressources de fonctionnement.

Le graphique 26 montre la ventilation des dépenses de 84,4 millions de dollars pour le Programme de l'administration en 1997–1998.

Graphique 26





Quelle est la raison d'être de nos activités?

Le Programme de l'administration appuie les programmes d'exploitation du MAINC en offrant l'orientation et la coordination en matière de politiques ainsi que des services consultatifs centralisés. Il est responsable des services administratifs et des conseils en finances, en ressources humaines, en communications et sur le plan technique. Il assure la liaison avec le Parlement, les comités de politiques du Cabinet, les autres ministères fédéraux et les autres ordres de gouvernement. Au nombre de ses fonctions figurent la planification stratégique et financière, l'informatique, la planification des communications et les services connexes, la gestion du matériel et de l'information, ainsi que la préparation de la correspondance et des séances d'information ministérielles. Le Programme procède aussi à des évaluations et à des vérifications internes conformément à la politique du Conseil du Trésor.

La priorité : appuyer **Rassembler nos forces** et les autres priorités ministérielles et trouver des façons novatrices de faire des affaires

L'atteinte de ces objectifs prioritaires se traduira ultimement par la création d'un programme de soutien ministériel d'une efficacité et d'une efficience élevées, qui assure la prestation de services de grande qualité à l'appui des programmes du Ministère pour les Premières nations et les gens du Nord. Ces priorités seront réalisées dans un milieu qui favorise la participation des Autochtones et l'innovation, et qui valorise les possibilités qu'offre le changement.

Quels sont nos grands objectifs et nos principales stratégies?

Dans le cadre de *Rassembler nos forces*, le MAINC doit édifier de nouvelles relations avec les Premières nations et les gens du Nord. Il doit aussi faciliter la transition vers l'autonomie gouvernementale, ainsi que la création d'un nouveau territoire. Les activités prévues dans *Rassembler nos forces* continueront d'imposer de fortes exigences au MAINC, au Cabinet, ainsi qu'au programme législatif du gouvernement. Il faut donc déployer des efforts considérables et assurer la coopération interministérielle pour que d'importantes initiatives franchissent les étapes nécessaires au sein du système et que l'approche fédérale soit intégrée. Par conséquent, les Services exécutifs, les Politiques et les Services ministériels verront leurs tâches s'alourdir au chapitre de la gestion et du soutien du programme d'action du Ministère.



Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

La mise en œuvre de *Rassembler nos forces* exige que nous adoptions une vision différente du rôle du Ministère. Depuis plusieurs années, nous nous efforçons principalement de transférer des responsabilités aux Premières nations tout en nous préparant à mettre un terme à nos activités. *Rassembler nos forces* reconnaît que le Ministère joue un rôle légitime et approprié qui va au-delà du transfert des responsabilités ou de la dévolution. En tant que ministère, nous devons assumer un rôle dans le développement des capacités des Premières nations et des Inuits, ainsi que dans l'élaboration de politiques qui favorisent des structures solides et durables d'exercice des pouvoirs par les Premières nations. Au cours des dernières années, la haute direction du MAINC s'est efforcée de faire évoluer la culture du Ministère et son approche en matière de gestion pour passer d'un style axé sur le contrôle et le dirigisme à un style fondé sur le leadership, les valeurs et l'éthique. Pour que ce changement se réalise, on a recouru à un certain nombre d'instruments et d'approches, comme des séances de tribune libre de même que des initiatives régionales et sectorielles en matière de leadership.

Quels étaient nos engagements pour 1997–1998?

- La hausse du recrutement et de la promotion des Autochtones au sein du Ministère.
- La mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion.
- L'acquisition de qualités de chef et d'habiletés d'apprentissage.
- La préparation à l'an 2000.

Qu'avons-nous accompli en 1997–1998?

La hausse du recrutement et de la promotion des Autochtones au sein du Ministère : 40 p. 100 des personnes nommées à des postes au Ministère en 1997–1998 étaient des Autochtones. Ainsi, la proportion d'Autochtones au sein de notre personnel s'est élevée à 26 p. 100 par rapport aux 23 p. 100 relevés en 1996–1997. Grâce à des programmes conçus par le MAINC et à une approche ciblée, les Autochtones sont maintenant plus nombreux dans la catégorie des cadres supérieurs, étant passés de 17 p. 100 en 1996–1997 à 25 p. 100 l'année suivante.

L'initiative Participation des Autochtones au marché du travail (PAMT) est le seul programme national du Ministère dont les membres sont tous des Autochtones. Ce programme a été mis sur pied en 1991 en vue d'accroître les possibilités des collectivités autochtones grâce à une participation plus grande de leurs membres au marché du travail. On y est parvenu en accomplissant ce qui suit : a) en faisant connaître davantage, de manière générale, les enjeux concernant les Autochtones et leurs problèmes en matière d'emploi; b) en augmentant la capacité des employeurs de procéder au recrutement et à la promotion des employés autochtones et de les garder au sein de l'effectif; et c) en élargissant les réseaux internes de contacts. **Un cadre de reddition de comptes et d'évaluation a été élaboré pour contribuer à la mise en œuvre du programme et en faciliter l'évaluation** au moyen de rapports sur le rendement fondé sur les résultats.



Le programme PAMT appuie les initiatives de *Rassembler nos forces*, comme celles visant l'éducation publique, en faisant connaître davantage les questions touchant l'emploi chez les Autochtones. Les employés, tous autochtones, s'acquittent des responsabilités à cet égard en constituant des réseaux, en distribuant leur trousse d'information sur le PAMT, et en recourant à de solides initiatives de relations publiques visant à éliminer les perceptions erronées et à accroître la sensibilisation. Ces employés cherchent aussi à tirer parti des partenariats existants entre les peuples et les organisations autochtones, les gouvernements et le secteur privé, ainsi qu'à former de nouveaux partenariats qui auraient pour but d'augmenter les taux d'emploi chez les Autochtones. De plus, le programme PAMT fait ressortir les avantages économiques que représente l'embauche des Autochtones, et ce, en participant directement ou indirectement à cette activité.

- En 1997, le PAMT a travaillé en partenariat avec Air Canada à la réalisation d'initiatives de rapprochement visant le recrutement d'agents de bord. C'est ainsi que 9,3 p. 100 de tous les candidats retenus étaient d'ascendance autochtone. De plus, 8,3 p. 100 des candidats autochtones ont été recrutés à la suite d'activités de rapprochement, par rapport à 4,4 p. 100 pour la population en général.
- Le PAMT a participé aux activités du comité consultatif chargé de l'Exposition 1998 sur l'orientation de carrière des Autochtones, qui s'est déroulée les 18 et 19 février à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.
- Le PAMT était membre du comité de planification de la conférence Planning Tomorrow's Success Today — Aboriginal Careers 1998, qui a eu lieu les 28 et 29 avril, à Regina en Saskatchewan. Plus de 3 000 étudiants de la 7^e à la 12^e année ont participé à l'événement qui portait principalement sur les carrières en sciences, en technologie et en tourisme. L'activité a attiré plus de 75 entreprises et organisations intéressées à embaucher des Autochtones.

La mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion : des employés du Ministère, dont 16 sur 21 étaient des cadres intermédiaires ou supérieurs, ont été affectés à des organisations autochtones dans le cadre du Programme spécial Échanges Canada. De plus, le MAINC a accueilli 17 membres d'organisations autochtones dans le cadre de ce programme.

Le MAINC a participé, à titre d'important intervenant, au symposium national sur l'orientation de carrière des Autochtones, qui s'est déroulé les 13 et 14 novembre 1997 à Ottawa. Au nombre des principaux organisateurs figuraient la Canadian Aboriginal Science and Engineering Association (CASEA) et le Conseil national de recherches du Canada. La CASEA est une organisation sans but lucratif qui incite les collectivités autochtones à s'intéresser aux sciences et à la technologie, ainsi qu'à rehausser considérablement le nombre de scientifiques et d'ingénieurs autochtones. Le symposium de 1997 s'adressait aux étudiants canadiens de la 6^e année jusqu'au niveau universitaire. En tout, 1 500 étudiants autochtones de tout le pays ont assisté au symposium et, par l'entremise d'une transmission vidéo et téléphonique, des étudiants de collectivités du Nord, comme Iqaluit, ont également pu y prendre part. La ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M^{me} Jane Stewart, et le grand chef de l'Assemblée des Premières nations, M. Phil Fontaine, ont également agi en qualité d'experts lors de la tribune municipale des jeunes Autochtones, durant laquelle ils ont répondu aux questions de l'auditoire.



L'acquisition de qualités de chef et d'habiletés d'apprentissage : on a élaboré un Profil des compétences d'un chef de file pour rehausser les habiletés et les compétences des employés du MAINC dans le but de les aider à édifier, à maintenir et à promouvoir un partenariat constant avec les Autochtones et les Inuits en valorisant une culture et un climat organisationnels mieux harmonisés.

Le processus de la rétroaction aux gestionnaires indique que de nombreux progrès positifs se réalisent dans le processus d'exercice du leadership et de changement de culture au MAINC. Le Ministère se classe favorablement au chapitre des qualités de gestion comme l'innovation et la flexibilité, la capacité d'adopter une vue d'ensemble et la prise de risques. Par ailleurs, en ce qui concerne la gestion des ressources humaines (les négociations à la satisfaction de toutes les parties, la communication, l'esprit d'équipe), le Ministère obtient une cote positive, mais néanmoins plus faible.

L'initiative en matière de leadership a fait ressortir chez le personnel l'existence d'une volonté et d'un désir très clairs de contribuer activement au processus de changement et au façonnement d'un nouveau partenariat avec les collectivités des Premières nations et des Inuits. C'est le cas tout particulièrement des employés qui dispensent directement des services à nos partenaires chez les Premières nations et les Inuits, mais cette détermination se manifeste également au sein de la direction.

Pour appuyer l'initiative ministérielle du Profil d'un chef de file, **on a élaboré une série de principes de gestion du risque**, et ce, afin d'offrir aux employés du MAINC des lignes directrices sur l'évaluation structurée des risques qui se posent pour le Ministère, ses partenaires des Premières nations et du Nord et les autres intervenants. Cet instrument, conçu pour favoriser l'atteinte des objectifs prioritaires du MAINC et du gouvernement, facilite l'adoption de pratiques et de méthodes innovatrices à la suite de l'évaluation systématique des risques et des avantages.

La préparation à l'an 2000 : il est crucial, pour le Ministère, de bien réussir la transition à l'an 2000. Un plan exhaustif concernant la technologie de l'information a été élaboré à l'automne 1996. On procède à sa mise en œuvre pour assurer que tous les ordinateurs, les logiciels, l'infrastructure et les applications ministérielles se conforment aux exigences afin de garantir la prestation ininterrompue des services à tous les clients.

La coordination des préparatifs du MAINC en prévision de l'an 2000 a été confiée à un agent principal assigné à plein temps. Ces travaux ne se limitent pas aux activités ministérielles relatives à la technologie de l'information, mais ils portent aussi sur les biens immobiliers, les systèmes exploités par puce intégrée, ainsi que les dispositions législatives et réglementaires associés à cette technologie. Ils sont effectués par une équipe ministérielle spécialement affectée à ce dossier et composée des représentants principaux de tous les secteurs d'activité, de chaque région et de l'administration centrale.

Les rapports aux organismes centraux ont été présentés de manière uniforme et dans les délais exigés. On a élaboré des plans d'urgence pour la plupart des activités. Avant le début de 1999, tous les autres services opérationnels auront élaboré des plans semblables. Les plans et les activités sur le plan de la technologie de l'information étant déjà bien avancés, les préparatifs en prévision de l'an 2000 se concentrent maintenant sur d'autres aspects de la transition au nouveau millénaire.



Le système du Financement du soutien des bandes a été identifié au nombre des grands systèmes fonctionnels essentiels à la mission du gouvernement. Il comporte le système du soutien des gouvernements indiens, le système de la liste nominale, le système ministériel de comptabilité, le système de gestion des paiements de transfert et les systèmes de gestion des fonds fiduciaires. Le système du soutien des gouvernements indiens et celui de la liste nominale sont conformes aux exigences et, à la fin d'août 1998, les autres systèmes répondaient à 76 p. 100 des normes fixées. Il s'agit d'une hausse de 9 p. 100 par rapport au taux indiqué dans le rapport présenté au Conseil du Trésor en juillet 1998. Ces cinq systèmes jugés essentiels à la mission du gouvernement comptent parmi les 17 considérés indispensables à la mission du MAINC. Neuf des douze autres systèmes satisfont aux exigences, un autre sera converti en décembre 1998 et les deux derniers (PeopleSoft et le système de repérage des documents), qui sont des systèmes partagés (avec le Conseil du Trésor), répondront aux normes établies avant la clôture de l'année financière.

En juin 1998, le MAINC a présenté aux représentants du Conseil du Trésor une stratégie visant l'atteinte de la conformité aux exigences. Un rapport d'étape complet sur les systèmes essentiels à la mission du gouvernement a été remis en juillet 1998. Tout récemment, on a présenté un plan d'urgence et d'évaluation des risques qui respectait les échéances fixées par le Conseil en matière de présentation des rapports.

En résumé, le Ministère a évalué la situation dans la majorité de ses secteurs d'activité susceptibles d'être affectés par la transition au nouveau millénaire. On procède à d'autres travaux relativement aux systèmes intégrés, à la santé et à la sécurité. On s'applique aussi à assumer les devoirs de prudence et de mise en garde que nous impose la transition au millénaire face à nos clients, dont les systèmes peuvent être touchés de diverses façons en raison de leurs particularités. On peut obtenir du Ministère de plus amples renseignements à ce sujet.

En quoi cela est-il rentable?

Nous sommes bien engagés dans la transformation progressive du style de gestion fondé sur le dirigisme et le contrôle en un style de gestion inspiré du leadership, propice à appuyer *Rassembler nos forces*, à assurer la mise en œuvre efficace de son programme et à obtenir des résultats concrets.



La Commission canadienne des affaires polaires

Ce qu'il en a coûté?

Commission canadienne des affaires polaires

Dépenses prévues	929 000 \$
<i>Dépenses totales autorisées</i>	<i>1 004 913 \$</i>
Dépenses réelles en 1997–1998	968 262 \$

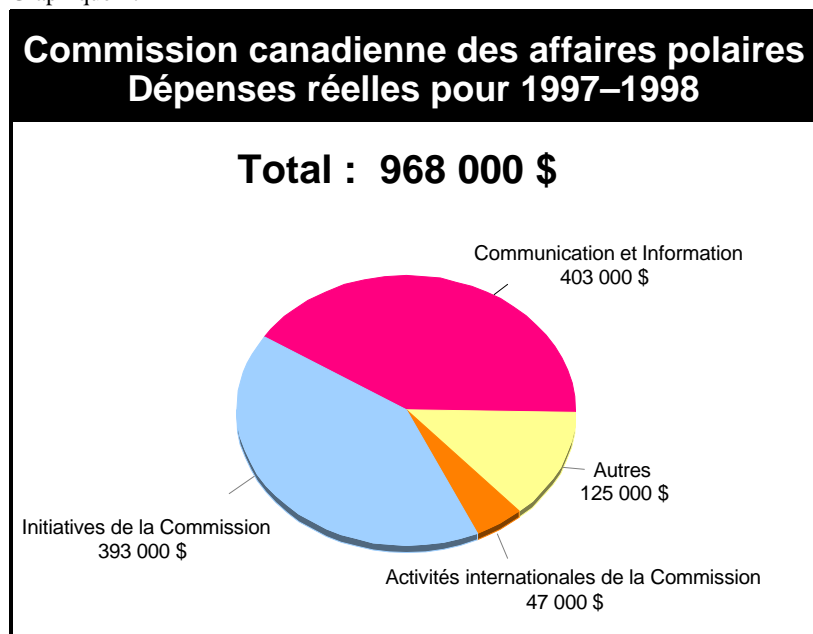
L'explication des écarts

L'écart de 76 000 \$ entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable au report aux années suivantes du financement des ressources de fonctionnement et aux postes vacants à la Commission.

L'écart de 37 000 \$ entre les dépenses réelles et les dépenses autorisées s'explique en grande partie par le report aux années suivantes du financement des ressources de fonctionnement.

Le graphique 27 montre la ventilation des dépenses de 968 262 \$ pour la Commission canadienne des affaires polaires en 1997–1998.

Graphique 27





Quelle est la raison d'être de nos activités?

La Commission canadienne des affaires polaires a été créée par le Parlement en 1991, à titre de principale agence fédérale dans le domaine des sciences polaires. Elle fait le rapport de ses activités au Parlement par l'entremise de la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

La priorité : l'agence fédérale principale dans le domaine des sciences polaires

Les activités de la Commission canadienne des affaires polaires se traduiront ultimement par une meilleure compréhension des questions polaires, ainsi que par une présence et un rôle actifs, sur le plan national et international, dans les régions polaires et dans le domaine des sciences et de la technologie polaires.

En vertu de la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, le Ministère est chargé de favoriser l'essor des sciences et de la technologie dans le Nord. La Commission canadienne des affaires polaires est l'agence principale dans ce domaine et ses recommandations en matière de politiques viennent appuyer les objectifs du Ministère. Sur le plan international, la Commission rehausse le profil du Canada à titre de nation circumpolaire et la sensibilisation du public à l'importance des sciences polaires.

Quels sont nos grands objectifs et nos principales stratégies?

La Commission continuera à promouvoir activement l'adoption d'une politique fédérale sur les sciences et la technologie pour le Nord. Elle poursuivra ses travaux en vue de recueillir des renseignements plus précis sur des secteurs particuliers des sciences polaires. Il s'agit d'une tâche essentielle pour comprendre les nombreux facteurs qui influencent la capacité de notre pays à réaliser des recherches polaires et à évaluer nos besoins futurs. La Commission a activement recouru aux technologies de télécommunication afin de conserver et de diffuser l'information sur les questions polaires. Ces travaux soutenus aident le milieu international de la recherche polaire à accéder aux résultats des travaux de recherche canadiens, et ils aident le Canada à remplir ses obligations internationales au chapitre des sciences et de la technologie polaires. La Commission répond aussi aux demandes de renseignements du public sur la vaste gamme des questions polaires.



Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Le défi qui se pose est d'accroître la sensibilisation du public à l'importance des sciences polaires et de diffuser efficacement le savoir polaire auprès d'un certain nombre de groupes nationaux et régionaux intéressés. La réussite de la Commission dans l'atteinte de ces objectifs dépendra en partie de l'importance qu'accorderont à la recherche polaire les ministères et organismes fédéraux, ainsi que de la mesure dans laquelle le milieu de la recherche polaire appuiera l'élaboration de stratégies coordonnées.

Quels étaient nos engagements pour 1997–1998?

- Favoriser la constitution d'une base de connaissances sur les questions polaires et diffuser ce savoir.
- Accroître la sensibilisation du public à l'importance des sciences polaires pour le Canada et les Canadiens.
- Rehausser, sur la scène internationale, le profil du Canada à titre de nation circumpolaire.
- Favoriser l'essor des sciences et de la technologie dans le Nord.

Qu'avons-nous accompli en 1997–1998?

Favoriser la constitution d'une base de connaissances sur les questions polaires et diffuser ce savoir : par l'entremise d'organismes scientifiques internationaux, la Commission a joué un rôle actif dans la coordination des données sur les questions polaires, contribuant ainsi à assurer que les résultats de la recherche canadienne sont accessibles à la communauté internationale des sciences polaires. Ces activités ont aussi aidé le Canada à respecter ses obligations internationales au chapitre des sciences et de la technologie polaires. De plus, la Commission a produit des bases de données et des bibliographies sur le milieu canadien des sciences polaires, ainsi qu'un répertoire des installations de recherches circumpolaires. De telles ressources permettent la prestation d'un important service d'information aux Canadiens et complètent les efforts constants visant à évaluer les capacités scientifiques canadiennes.

Accroître la sensibilisation du public à l'importance des sciences polaires pour le Canada et les Canadiens : on s'est efforcé de sensibiliser davantage le public à l'importance des sciences polaires pour les Canadiens, grâce à des initiatives conçues pour améliorer l'accès en direct à l'information, au programme d'édition et de communications de la Commission, aux activités d'affaires publiques et aux relations médiatiques. On a aussi eu recours, pour ce faire, aux consultations avec les autres organismes et ministères fédéraux chargés de cerner et d'évaluer les technologies de l'information qui conviennent le mieux à une diffusion plus large de l'information polaire.



Rehausser, sur la scène internationale, le profil du Canada à titre de nation circumpolaire : en ce qui a trait aux affaires internationales, la Commission a offert du financement et du soutien organisationnel au Programme canadien de recherches antarctiques et à la mise sur pied, en 1997–1998, du Comité canadien sur les recherches antarctiques. Au nom du Canada, la Commission a présenté une demande d’adhésion comme membre à part entière du Comité scientifique pour les recherches antarctiques. Elle a poursuivi ses travaux en étroite collaboration avec le milieu des sciences antarctiques à titre d’organisme canadien membre de l’International Arctic Science Committee.

Favoriser l’essor des sciences et de la technologie dans le Nord : la Commission a favorisé l’essor des sciences et la technologie dans le Nord, en exerçant une surveillance constante de la situation en matière de sciences polaires au Canada et en présentant des rapports à cet égard. Elle a aussi travaillé, à titre de partenaire, à la Stratégie fédérale sur la science et la technologie dans le Nord. La Commission a également réalisé une étude sur les données concernant les brevets de recherches nordiques, ainsi qu’une bibliographie sur le savoir traditionnel dans le Nord.

En quoi cela est-il rentable?

La Commission représente une importante source d’information sur la recherche polaire et elle sert de lien entre le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l’industrie, les gouvernements et les Canadiens. De plus, la Commission constitue le principal point de contact avec le milieu scientifique circumpolaire. Non seulement ces activités complètent-elles les travaux de la Commission concernant les activités de recherches au pays, mais elles permettent aussi de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux intéressant le Canada.



Partie IV – Rendement financier

Aperçu du rendement financier

Combien cela a-t-il coûté?	
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	
Dépenses prévues	4 382 712 545 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>4 621 973 301 \$</i>
Dépenses réelles en 1997–1998	4 554 910 186 \$
Commission canadienne des affaires polaires	
Dépenses prévues	929 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 004 913 \$</i>
Dépenses réelles en 1997–1998	968 262 \$

On a consacré des ressources financières du MAINC et de la Commission canadienne des affaires polaires à assurer la prestation des objectifs énoncés dans le présent document. L'écart entre les dépenses prévues et le total autorisé s'explique essentiellement par le règlement de revendications, comme dans l'affaire Apsassin, tandis que l'écart entre le total autorisé et les dépenses réelles est attribuable avant tout au report des ressources à des exercices à venir. En outre, on trouve dans le rapport des explications des écarts importants pour chaque secteur d'activité, avec dans chaque cas des détails sur l'utilité de ces dépenses pour les Premières nations, les Inuits, les habitants du Nord et les autres Canadiens, comme suit :

Secteurs d'activité	Explication des écarts importants Déclaré le :	Rentabilisation de cette activité Déclaré le :
Services aux Indiens et aux Inuits	page 22	pages 28, 32, 37, 48
Revendications	page 49	page 54
Affaires du Nord	page 55	pages 62, 65
Administration	page 66	page 71
Commission canadienne des affaires polaires	page 72	page 75

Les tableaux financiers récapitulatifs qui suivent (tableaux 1 à 15) fournissent des détails supplémentaires sur l'usage que fait le Ministère des ressources financières.



Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau 1 – Sommaire des crédits approuvés

Crédit	(en millions de dollars)	1997-1998 Dépenses prévues	1997-1998 Autorisations totales	1997-1998 Dépenses réelles
Programme d'administration				
1	Dépenses du Programme	59,5	82,8	78,8
(L)	Paiements législatifs	5,6	5,6	5,6
	Total du Programme	65,1	88,4	84,4
Programme des affaires indiennes et Inuits				
5	Dépenses de fonctionnement	195,7	243,7	229,3
6b	Radiation des comptes du Canada de certaines dettes et obligations payables à Sa Majesté le chef du Canada	-	0,1	0,1
10	Dépenses en capital	5,0	2,1	2,1
15	Subventions et contributions	3 767,5	3 744,0	3 734,5
(L)	Paiements législatifs	170,7	358,4	325,6
	Total du budgétaire	4 138,9	4 348,4	4 291,6
L15	Prêts effectués à même le Compte d'aide au logement des Indiens au titre de la construction de maisons	-	19,8	(0,1)
L20	Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens	-	46,7	-
L20	Prêts à des revendicateurs autochtones	21,9	28,0	28,0
L25	Prêts aux anciens du Yukon	0,5	0,8	0,7
L30	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	24,2	24,2	22,6
	Total du non-budgétaire	46,5	119,5	51,1
	Total du Programme	4 185,4	4 467,9	4 342,7
Programme des affaires du Nord				
35	Dépenses de fonctionnement	76,0	77,7	71,8
40	Subventions et contributions	80,3	84,9	84,6
45	Paiements à la Société canadienne des postes	15,6	15,6	15,5
(L)	Paiements législatifs	6,8	7,0	7,0
	Total du budgétaire	178,7	185,2	178,9
L40	Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidents	-	0,3	-
L55	Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour l'octroi de prêts à la promotion des activités commerciales	-	6,5	-
L81	Prêt pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises au Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon	-	5,0	-
	Total du non-budgétaire	-	11,9	-
	Total du Programme	178,7	197,0	178,9
	Total du Ministère	4 429,3	4 753,3	4 606,0
Commission canadienne des affaires polaires				
50	Dépenses du Programme	0,9	0,9	0,9
(L)	Paiements législatifs	0,1	0,1	0,1
	Total de l'organisme	0,9	1,0	1,0

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Tableau 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

(en millions de dollars)	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions votées	Total provisoire Dépenses brutes votées	Subventions et contributions prévues par la loi	Total Dépenses brutes	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total Dépenses nettes
Revendications									
(dépenses prévues)	230	43,5	-	171,9	215,4	151,9	367,3	-	367,3
(autorisations totales)	388	240,4	1,2	218,5	460,1	156,6	616,8	-	616,8
(réelles)	388	239,3	1,2	218,5	459,0	156,6	615,7	-	615,7
Services aux Indiens et aux Inuits									
(dépenses prévues)	1 525	167,7	6,8	3 595,7	3 770,2	1,4	3 771,6	-	3 771,6
(autorisations totales)	1 738	197,9	6,7	3 525,5	3 730,1	1,5	3 731,6	-	3 731,6
(réelles)	1 738	151,8	6,7	3 516,0	3 674,4	1,5	3 675,9	-	3 675,9
Affaires du Nord									
(dépenses prévues)	539	97,5	1,0	80,3	178,7	-	178,7	-	178,7
(autorisations totales)	571	96,9	3,4	84,9	185,2	-	185,2	-	185,2
(réelles)	571	90,9	3,4	84,6	178,9	-	178,9	-	178,9
Administration									
(dépenses prévues)	685	64,7	-	0,5	65,1	-	65,1	-	65,1
(autorisations totales)	799	85,1	2,8	0,5	88,4	-	88,4	-	88,4
(réelles)	799	81,1	2,8	0,5	84,4	-	84,4	-	84,4
Total									
(dépenses prévues)	2 979	373,4	7,8	3 848,2	4 229,4	153,3	4 382,7	-	4 382,7
(autorisations totales)	3 496	620,2	14,2	3 829,4	4 463,8	158,1	4 622,0	-	4 622,0
(réelles)	3 496	563,0	14,2	3 819,6	4 396,8	158,1	4 554,9	-	4 554,9
Autres recettes et dépenses									
Recettes à valoir sur le Trésor									
(dépenses prévues)									(84,8)
(autorisations totales)									(67,8)
(réelles)									(67,8)
Coût des services offerts par d'autres ministères									
(dépenses prévues)									29,5
(autorisations totales)									35,7
(réelles)									35,7
Coût net du programme									
(dépenses prévues)									4 327,4
(autorisations totales)									4 589,9
(réelles)									4 522,8
Commission canadienne des affaires polaires									
(dépenses prévues)	6	0,9	-	-	0,9	-	0,9	-	0,9
(autorisations totales)	6	1,0	-	-	1,0	-	1,0	-	1,0
(réelles)	6	1,0	-	-	1,0	-	1,0	-	1,0

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.

**Tableau 3 – Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles**

(en millions de dollars)	1995–1996	1996–1997	1997–1998	1997–1998	1997–1998
Secteurs d'activité	Réelles	Réelles	Dépenses prévues	Autorisations totales	Réelles
Budgétaire					
Revendications	361,5	337,8	367,3	616,8	615,7
Services aux Indiens et aux Inuits	3 427,3	3 705,5	3 771,6	3 731,6	3 675,9
Affaires du Nord	160,5	155,8	178,7	185,2	178,9
Administration	77,5	72,4	65,1	88,4	84,4
Total du budgétaire	4 026,8	4 271,6	4 382,7	4 622,0	4 554,9
Non-budgétaire					
Revendications	41,8	43,8	46,5	119,5	51,1
Services aux Indiens et aux Inuits	(3,0)	(2,2)	-	-	-
Affaires du Nord	(0,8)	-	-	11,9	-
Administration	-	-	-	-	-
Total du non-budgétaire	38,0	41,5	46,5	131,4	51,1
Total					
Revendications	403,3	381,6	413,8	736,3	666,8
Services aux Indiens et aux Inuits	3 424,3	3 703,3	3 771,6	3 731,6	3 675,9
Affaires du Nord	159,7	155,8	178,7	197,0	178,9
Administration	77,5	72,4	65,1	88,4	84,4
Total du Ministère	4 064,8	4 313,1	4 429,3	4 753,3	4 606,0
Commission canadienne des affaires polaires	1,1	1,0	0,9	1,0	1,0

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Tableau 4 – Concordance entre l'ancienne et la nouvelle affectation des ressources

Ce tableau ne s'applique pas au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

**Tableau 5 – Besoins en ressources (budgétaire) par organisation et secteur d'activité**

(en millions de dollars)	Secteurs d'activité				
	Revendications	Services aux Indiens et aux Inuits	Affaires du Nord	Administration	Total
Programme des affaires indiennes et Inuits					
(dépenses prévues)	367,3	3 771,6	-	-	4 138,9
(autorisations totales)	616,8	3 731,6	-	-	4 348,4
(réelles)	615,7	3 675,9	-	-	4 291,6
Programme des affaires du Nord					
(dépenses prévues)	-	-	178,7	-	178,7
(autorisations totales)	-	-	185,2	-	185,2
(réelles)	-	-	178,9	-	178,9
Programme d'administration					
(dépenses prévues)	-	-	-	65,1	65,1
(autorisations totales)	-	-	-	88,4	88,4
(réelles)	-	-	-	84,4	84,4
Total					
(dépenses prévues)	367,3	3 771,6	178,7	65,1	4 382,7
(autorisations totales)	616,8	3 731,6	185,2	88,4	4 622,0
(réelles)	615,7	3 675,9	178,9	84,4	4 554,9
% du Total	13,5%	80,7%	3,9%	1,9%	100,0%

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Tableau 6 – Recettes à valoir sur le crédit

Ce tableau ne s'applique pas au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.


Tableau 7 – Recettes à valoir sur le Trésor

(en millions de dollars)	1995–1996	1996–1997	1997–1998	1997–1998
	Réelles	Réelles	Dépenses prévues	Réelles
Revendications				
Rendement des investissements :				
• Requirants autochtones	7,1	7,0	7,1	5,8
Autres recettes non fiscales	9,5	9,5	9,5	9,5
Total partiel (revendications)	16,6	16,5	16,6	15,3
Services aux Indiens et aux Inuits				
Taxe sur les produits et services	0,3	0,3	0,3	0,3
Rendement des investissements :				
• Fonds de développement économique des Indiens	0,9	1,0	0,9	0,8
Recouvrement de prêts garantis	0,4	0,7	0,4	0,4
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	5,0	10,4	5,0	16,3
Rajustement en fin d'exercice des effets débiteurs	6,0	1,4	6,0	1,1
Privilèges, licences et permis	0,2	0,2	0,2	0,2
Services et frais de services	-	-	-	-
Produits :				
• des ventes	0,5	0,3	0,5	0,2
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres recettes non fiscales	0,6	-	0,6	-
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	14,0	14,3	14,0	19,4
Affaires du Nord				
Taxe sur les produits et services	-	0,1	-	0,1
Rendement des investissements :				
• profits du projet Norman Wells	99,8	107,9	30,3	7,0
• autres	3,8	2,9	2,8	2,3
Remboursement des dépenses d'années antérieures	2,0	0,3	2,0	1,0
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs	0,1	2,4	0,1	0,1
Exploitation minière au Canada	7,3	5,4	5,0	6,2
Extraction du quartz au Yukon	5,8	1,2	2,0	1,3
Redevances au titre de l'extraction de l'or	0,2	0,2	0,2	0,2
Redevances au titre de l'exploitation des carrières	0,2	0,4	0,6	0,2
Concessions houillères	-	-	-	-
Métallique et non métallique	0,1	0,1	-	0,1
Redevances au titre du pétrole et du gaz	7,7	15,2	6,8	8,6
Déchéances au titre du pétrole et du gaz	10,8	0,9	-	0,8
Foresterie	1,8	2,6	3,0	3,7
Location de terres, de bâtiments et de	0,5	0,8	0,5	0,8
Droits au titre de l'utilisation de terres	0,1	0,4	0,1	0,2



(en millions de dollars)	1995-1996 Réelles	1996-1997 Réelles	1997-1998 Dépenses prévues	1997-1998 Réelles
Affaires du Nord (suite)				
Autres droits, produits de location et de licences	-	-	-	-
Logements et services	0,6	0,5	0,4	0,1
Produits :				
• des ventes	0,2	0,3	0,2	0,3
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	-	0,1	-	-
Total partiel (Affaires du Nord)	140,9	141,8	54,1	32,9
Administration				
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	0,1	0,1	0,1	0,1
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	0,1	-	0,1	0,1
Logement et services	-	-	-	-
Services et droits de services	-	-	-	-
Produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	-	-	-	-
Total partiel (Administration)	0,2	0,1	0,2	0,2
Total des recettes à valoir sur le Trésor (Ministère)	171,7	172,7	84,8	67,8
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.

**Tableau 8 – Paiements législatifs**

(en millions de dollars)	1995–1996	1996–1997	1997–1998	1997–1998	1997–1998
Secteurs d'activité	Réelles	Réelles	Dépenses prévues	Autorisations totales	Réelles
Revendications					
Subvention à la Corporation Régionale Inuvialuit aux termes de la <i>Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique</i>	20,0	20,0	32,0	32,0	32,0
Subventions aux organisations autochtones désignées pour recevoir les versements au titre des ententes de règlement sur les revendications territoriales, aux termes des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	95,9	118,3	119,9	124,6	124,6
Incapacité due à la pollution par le mercure - Bandes de Grassy Narrows et d'Islington	-	-	-	-	-
Paiement aux termes de l'article 30 de la <i>Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif</i> en ce qui concerne un jugement rendu en faveur des bandes de la Blueberry and Doig River	-	-	-	147,0	147,0
Montants adjugés par la cour	0,1	0,1	-	3,2	3,2
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,0	2,3	2,2	2,2	2,2
Total partiel (revendications)	118,0	140,7	154,1	309,0	309,0
Services aux Indiens et aux Inuits					
Remise de prêts consentis à même le Compte d'aide au logement des Indiens	0,1	-	-	-	-
Passif relatif aux garanties d'emprunt accordées au titre du développement économique et du logement des Indiens (<i>Loi sur les Indiens</i>)	0,1	2,0	2,0	1,5	1,5
Rentes aux Indiens (<i>Loi sur les Indiens</i>)	1,6	1,8	1,4	1,5	1,5
Paiement par le Trésor, de prêts garantis octroyés à même le Compte de développement économique des Indiens	-	-	-	33,0	0,3
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11,7	11,1	13,2	13,2	13,2



(en millions de dollars)	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1997-1998	1997-1998
Secteurs d'activité	Réelles	Réelles	Dépenses prévues	Autorisations totales	Réelles
Services aux Indiens et aux Inuits (suite)					
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	-	-	-	-	-
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	0,1	-	0,1	0,1
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	13,5	15,0	16,6	49,4	16,6
Affaires du Nord					
Paiements aux bénéficiaires des ententes de règlement des revendications territoriales globales, en compensation des redevances sur l'exploitation des ressources	1,7	1,6	1,4	1,2	1,2
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4,5	5,0	5,4	5,4	5,4
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	0,4	0,3	-	0,4	0,4
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	0,1	-
Total partiel (Affaires du Nord)	6,7	6,9	6,8	7,0	7,0
Administration					
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien - Salaire et allocation de voiture	-	-	-	-	-
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3,6	4,9	5,6	5,6	5,6
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Total partiel (Administration)	3,7	5,0	5,6	5,6	5,6
Total des paiements législatif (Ministère)	141,9	167,6	183,2	371,1	338,3
Commission canadienne des affaires polaires					
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	-	0,1	0,1	0,1	0,1

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.

**Tableau 9 – Paiements de transfert**

(en millions de dollars)					
Secteurs d'activité	1995–1996 Réelles	1996–1997 Réelles	1997–1998 Dépenses Prévues	1997–1998 Autori- sations totales	1997–1998 Réelles
Subventions					
Revendications	286,1	254,8	277,4	327,8	327,8
Services aux Indiens et aux	155,4	148,6	234,2	165,7	165,7
Affaires du Nord	2,5	0,8	0,7	0,7	0,7
Administration	-	-	-	-	-
Total des subventions	444,0	404,1	512,3	494,3	494,3
Contributions					
Revendications	37,0	35,1	46,3	47,3	47,3
Services aux Indiens et aux	3 117,3	3 394,5	3 362,9	3 361,3	3 351,7
Affaires du Nord	65,9	63,3	79,5	84,2	83,9
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des contributions	3 220,7	3 493,3	3 489,2	3 493,2	3 483,5
Total					
Revendications	323,2	289,9	323,7	375,1	375,1
Services aux Indiens et aux	3 272,6	3 543,0	3 597,1	3 527,0	3 517,5
Affaires du Nord	68,5	64,1	80,3	84,9	84,6
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des paiements de transfert (Ministère)	3 664,7	3 897,4	4 001,5	3 987,5	3 977,7
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.

**Tableau 10 – Dépenses en immobilisations par secteur d'activité**

(en millions de dollars)					
Secteurs d'activité	1995–1996 Réelles	1996–1997 Réelles	1997–1998 Dépenses prévues	1997–1998 Autorisations totales	1997–1998 Réelles
Revendications	0,7	0,5	-	1,2	1,2
Services aux Indiens et aux Inuits	553,9	611,4	543,2	594,5	594,5
Affaires du Nord	2,5	0,2	1,0	3,4	3,4
Administration	1,4	2,4	0,2	2,8	2,8
Total des dépenses en immobilisations (Ministère)	558,5	614,5	544,4	602,0	602,0
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Tableau 11 – Projets en immobilisations
(Projets de 10 millions de dollars et plus)

(en millions de dollars)	Coût estimatif courant	1995–1996 Réelles	1996–1997 Réelles	1997–1998 Dépenses prévues	1997–1998 Autori- sations totales	1997–1998 Réelles
Services aux Indiens et aux Inuits						
Infrastructure						
<i>Atlantique</i>						
Réinstallation des Innus Mushuau ¹	109,4	-	0,7	10,4	6,9	6,9
<i>Ontario</i>						
Wapekeka – Réseau d'égouts Phase 1	10,7	-	1,1	-	-	-
<i>Manitoba</i>						
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Berens River	13,4	0,1	2,3	7,0	4,6	4,6
Réseau d'aqueduc et d'égouts à God's Lake	28,4	-	-	3,0	-	-
Électrification du centre- nord du Manitoba ¹	106,4	16,0	52,0	10,8	14,8	14,8
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Poplar River	12,5	0,2	0,3	6,7	-	-
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Red Sucker Lake	18,1	-	-	2,0	-	-
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sandy Bay	17,1	3,2	3,0	-	0,2	0,2
Réseau d'aqueduc et d'égouts à St. Theresa Point (Phase I)	10,9	-	-	-	6,2	6,2
Aéroport à Wasagamack	11,6	0,1	-	3,0	-	-
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Mathias Colomb	20,9	0,6	2,0	7,5	8,7	8,7
Total partiel (Infrastructure)	359,4	20,2	61,4	50,4	41,4	41,4

¹ Voir rapport de progrès au tableau 12.



(en millions de dollars)	Coût estimatif courant	1995-1996 Réelles	1996-1997 Réelles	1997-1998 Dépenses prévues	1997-1998 Autori- sations totales	1997-1998 Réelles
Installations scolaires						
<i>Manitoba</i>						
École de Cross Lake Middle	14,8	-	8,2	3,0	-	-
Phase II de l'école de Garden Hill	31,5	-	-	4,5	-	-
École de Mathias Colomb	16,9	-	0,7	9,5	-	-
Phase I de l'école de St. Theresa Point	22,2	-	-	0,9	8,7	8,7
Total partiel (Installations scolaires)	85,4	-	8,9	17,9	8,7	8,7
Acquisition de terrains						
<i>Québec</i>						
Unification des terres de Kanesatake	37,4	0,4	-	8,3	0,8	0,8
Total partiel Services aux Indiens et aux Inuits (Projets de 10 million de dollars et plus)	482,2	20,6	70,3	76,6	50,9	50,9
Autres dépenses d'immobilisations		537,9	544,2	467,8	551,1	551,1
Total des dépenses d'immobilisations		558,5	614,5	544,4	602,0	602,0

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Tableau 12 – État des grands projets de l'État

Nom du projet : **Projet de réinstallation des Innus Mushuau (réinstallation de Davis Inlet)**

1. Vue d'ensemble

Le 13 novembre 1996, le conseil de bande des Innus Mushuau, le gouvernement canadien et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ont mis à exécution l'entente de réinstallation des Innus Mushuau (ERIM), aux termes duquel les Innus Mushuau de Davis Inlet bâtiront un nouveau village dans la partie continentale adjacente du Labrador qu'on désigne Natuashish.

2. Ministères directeurs et participants

Ministère promoteur :	• Affaires indiennes et du Nord canadien
Principal participant :	• Conseil de bande des Innus Mushuau
Autre Participant :	• Province de Terre-Neuve et Labrador
Autorité contractante :	• Conseil de bande des Innus Mushuau
Autres collaborateurs :	• Agence canadienne d'évaluation environnementale
	• Environnement Canada
	• Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
	• Agence de promotion économique du Canada atlantique
	• Ministère des Pêches et des Océans
	• Gendarmerie royale du Canada
	• Transports Canada
	• Développement des ressources humaines Canada
	• Santé Canada
	• Ministère de la Justice
	• Industrie Canada



3. Sous-entrepreneurs principaux et importants

(Entreprises et coentreprises justifiant de plus de 500 jours-personnes d'emploi jusqu'en juin 1998)

- Mushuau Innu Construction
- H.J. O'Connel
- Old Mokami Construction
- Construction Polaris
- Michaudville
- Pittman Enterprises
- Mushuau Innu Camp and Catering
- East Coast Catering
- Davis Engineering & Associates

4. Principaux jalons

Énoncé des engagements politiques du gouvernement fédéral : 25 février 1994

Les Innus Mushuau agréent l'énoncé des engagements politiques : 15 avril 1994

Approbation préliminaire du Conseil du Trésor : 31 octobre 1996

Signature des ententes de réinstallation des Innus Mushuau par le MAINC, la province de Terre-Neuve et Labrador et les Innus Mushuau : 13 novembre 1996

Approbation finale par le Conseil du Trésor de l'étape I de la construction : 18 juin 1998

Présentation au Conseil du Trésor prévue pour l'étape II (finale)

Construction : Février 1999

5. Progrès

- le site de débarquement des barges est achevé (novembre 1997);
- la voie d'accès est à peu près à moitié prête (septembre 1998);
- la bande d'atterrissage est entièrement déblayée (novembre 1997);
- l'adduction d'eau et les égouts sont commencés sur l'emplacement de la ville (juin 1998);
- on a commencé au concassage et l'entassement des agrégats (juin 1998);
- l'entrepôt du matériel d'entretien est 80 p. 100 fini (septembre 1998);
- le campement et le ravitaillement sont organisés, de sorte à offrir des services complets à tous les entrepreneurs.

6. Retombées industrielles

Environ 20 p. 100 des frais de gestion du projet sont consacrés à une participation directe des Innus Mushuau. Des occasions d'emploi communautaire et des possibilités de revenus pour la bande ont été créées par le biais de sociétés en coentreprise avec le Conseil de bande des Innus Mushuau — par exemple Mushuau Innu Camp and Catering (qui appartient à 51 p. 100 au conseil de bande) et Mushuau Innu Construction Limited (à qui on a adjugé un marché évalué à un peu moins de 3,5 millions de dollars pour la construction de la voie d'accès, de la bande d'atterrissage et de l'aérogare passagers) — qui fournissent des biens et(ou) des services au projet. On prévoit que le conseil de bande continuera à étudier d'autres mesures de développement économique, dans les limites de l'entente de réinstallation.



Nom du projet : **Projet d'électrification du centre-nord du Manitoba**

1. **Vue d'ensemble**

Le Projet d'électrification du Centre-nord du Manitoba est le dernier en date, et le plus vaste, d'une série de projets, dont les coûts sont partagés par le MAINC et le Manitoba et(ou) Manitoba Hydro, et qui sont destinés à faire bénéficier les collectivités des Premières nations d'un service électrique complet. Il se substitue aux centrales à moteurs Diesel, d'une capacité limitée, dans les collectivités des Premières nations de Oxford House, God's Lake, God's River, Red Sucker Lake, Garden Hill, St. Theresa Point et Wasagamack, et dans la collectivité de Island Lake en dehors de la réserve.

2. **Ministères directeurs et participants**

Ministère promoteur :	<ul style="list-style-type: none">Affaires indiennes et du Nord canadien
Principales agences participantes :	<ul style="list-style-type: none">Gouvernement du ManitobaManitoba Hydro
Autorité contractante :	<ul style="list-style-type: none">Manitoba Hydro
Autres collaborateurs :	<ul style="list-style-type: none">Transports CanadaGendarmerie royale du Canada

3. **Sous-entrepreneurs principaux et importants**

(Entreprises et coentreprises justifiant de plus de 500 jours-personnes d'emploi jusqu'en juin 1998)

- Arnason Industries
- Comstock Canada
- Crown Caisson Industries Ltd.
- Première nation de Garden Hill
- Coentreprise Première nation de God's Lake Narrows/Comstock
- Première nation de God's Lake Narrows
- Coentreprise Première nation de God's Lake Narrows/Rohl Construction
- Hugh Monroe Construction
- Kistiganwacheeng Development Corporation (KDC)
- Coentreprise KDC/Arnason
- Coentreprise Première nation de Oxford House/Comstock Canada
- Première nation de Oxford House
- Coentreprise Red Sucker Lake Distribution Line
- Première nation de Red Sucker Lake
- Coentreprise Rohl Construction/Première nation de God's River
- Rohl Construction
- SDS Drilling
- Valard Construction Ltée
- Coentreprise Première nation de Wasagamack/Arnason
- Première nation de Wasagamack
- Coentreprise Première nation de Wasagamack/Comstock



4. Principaux jalons

Approbation préliminaire du projet : Mai 1991
Approbation préliminaire modifiée : Mars 1994
Approbation finale : Février 1995
Entente Canada/Manitoba – Manitoba Hydro
Signature : Mars 1992
Modification : Mai 1995

5. Progrès

Le Projet d'électrification du Centre-nord du Manitoba a permis d'offrir un service électrique complet aux collectivités des Premières nations de Oxford House, God's Lake, God's River, Red Sucker Lake, Garden Hill, St. Theresa Point et Wasagamack, et à la collectivité de Island Lake en dehors de la réserve.

Le service de ligne terrestre a atteint Oxford House dans les délais prévus, soit en juillet 1997, tandis que le service est parvenu jusqu'à God's Lake et God's River en septembre 1997, soit dix mois avant la date fixée. On prévoit que toutes les collectivités seront reliées au réseau électrique d'ici à l'automne de 1999.

6. Retombées industrielles

- a) À une exception près, tous les marchés de construction ont été adjugés à des entreprises des Premières nations, ou à des coentreprises entre des Premières nations et des entreprises du secteur privé.
- b) Les résidents des collectivités du Centre-Nord, presque tous membres des Premières nations, ont occupé 53 p. 100 des 99 264 journées civiles d'emploi sur les lieux de travail recensés jusqu'en juin 1998. Les membres des Premières nations provenant d'autres secteurs représentent un autre 1 p. 100. Il reste une dernière saison complète de construction, et les cibles d'emploi locales pour l'ensemble du projet sont déjà atteintes.

**Tableau 13 – Prêts, investissements et avances**

(en millions de dollars)	1995–1996	1996–1997	1997–1998	1997–1998	1997–1998
Secteurs d'activité – prêts	Réelles	Réelles	Dépenses prévues	Autorisations	Réelles
Revendications					
Prêts à des requérants autochtones conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil pour leur permettre d'absorber les coûts liés à la recherche, à la préparation et à la négociation des revendications	24,6	22,8	21,9	28,0	28,0
Prêts au Conseil des Indiens du Yukon au titre des prestations provisoires pour les Aînés du Yukon	0,8	0,8	0,5	0,8	0,7
Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	16,4	20,2	24,2	24,2	22,6
Total partiel (Revendications)	41,8	43,8	46,5	53,0	51,3
Services aux Indiens et aux Inuits					
Prêts effectués à même le Compte d'aide au logement des Indiens au titre de la construction de maisons (net)	(0,1)	(0,1)	-	19,8	(0,1)
Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens (net)	(2,9)	(2,2)	-	46,7	-
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	(3,0)	(2,2)	-	66,5	(0,2)
Affaires du Nord					
Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidents (net)	-	-	-	0,3	-
Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour l'octroi de prêts à la promotion des activités commerciales (net)	(0,8)	-	-	6,5	-
Prêt pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises au Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon (net)	-	-	-	5,0	-
Total partiel (Affaires du Nord)	(0,8)	-	-	11,9	-
Administration	-	-	-	-	-
Total (Ministère)	38,0	41,5	46,5	131,4	51,1
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Tableau 14 – Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable

Ce tableau ne s'applique pas au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

**Tableau 15 – Passif éventuel**

(en millions de dollars) Liste des éléments du passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuel		
	le 31 mars 1996	le 31 mars 1997	Courant au 31 mars 1998
Prêts			
Logement dans les réserves :			
• SCHL et autres prêteurs approuvés	966,4	997,8	1 014,7
• Société du crédit agricole	0,2	0,2	0,2
Fonds garantis aux Indiens pour le développement économique	2,1	2,4	2,2
Société d'énergie du Yukon	0,3	-	-
Revendications, et causes en instance ou imminentes			
Litiges	4 906,1	7 549,3	2 185,5
Non-litigieux	645,7	618,5	173,0
Revendications particulières	-	-	1 436,9
Revendications globales sur les terres autochtones	622,8	581,2	756,2
Total (Ministère)	7 143,6	9 749,4	5 568,6
Congé de maladie			
Les employés ont le droit d'accumuler les congés de maladie qu'ils n'utilisent pas. Toutefois, ils ne leur sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. La valeur des crédits de congé accumulés qu'il faudra payer au cours des années à venir ne pouvant être établie avec assez de précision, elle n'est pas incluse dans les données présentées. Les paiements au titre des congés de maladie sont comptabilisés dans les opérations courantes lorsqu'ils sont effectués.			

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Partie V – Groupement des rapports

Initiatives de développement durable

En 1997, le MAINC a déposé sa première Stratégie de développement durable (SDD) au Parlement, en réponse aux modifications de 1995 de la *Loi sur le vérificateur général*. La mise en oeuvre simultanée de la SDD et de *Rassembler nos forces* vient à point nommé, puisque les objectifs et mesures dans les deux cas comprennent le renouvellement des partenariats, le renforcement de l'administration autochtone, et la construction de fortes collectivités. Les principes du développement durable, qui guident la façon dont le MAINC s'acquitte de ses fonctions, mettent l'accent sur l'ouverture, la responsabilité, les occasions justes et équitables pour les Premières nations et les habitants du Nord, le respect pour la diversité culturelle et les valeurs traditionnelles, la responsabilité financière, l'utilisation judicieuse des ressources naturelles, et une mise en valeur qui laisse aux générations à venir l'occasion de faire des choix.

Les objectifs du MAINC relativement à la SDD sont semblables pour le programme des Affaires indiennes et inuites et pour celui des Affaires du Nord (PAN) : dans les deux cas, le développement durable est intégré au processus décisionnel du MAINC; tous deux tiennent compte de la nécessité d'établir ou de maintenir des partenariats avec leurs clients et avec d'autres ministères; la santé de l'environnement est aussi un but qu'ils se partagent. Ils ont une orientation différente, mais les deux programmes ont des buts et objectifs qui contribuent à la création et au maintien de solides régimes de gestion des ressources naturelles, et à la création d'occasions d'expansion économique. On attache de l'importance dans les deux programmes à la conservation des connaissances et cultures traditionnelles. L'un des objectifs du PAN est d'honorer les obligations internationales du MAINC à l'appui du développement durable. Le MAINC a aussi adopté des cibles et mesures pour ses opérations internes. Cette partie de la SDD est intitulée «Mettre de l'ordre dans l'organisation».

Questions de mise en oeuvre

La haute direction du MAINC s'est engagée à intégrer pleinement les facteurs sociaux, culturels, économiques et environnementaux à ses programmes et priorités. Cette orientation sera appuyée par les systèmes de planification et de responsabilité actuels, et par l'intégration des mesures et indicateurs de rendement SDD aux indicateurs de programme pour des projets tels que *Rassembler nos forces*. Le Ministère sera ainsi en mesure d'évaluer à quel point ses programmes et projets parviennent à réaliser les objectifs des programmes aussi bien que de la SDD. Le Ministère va appuyer l'intégration et la mise en oeuvre de la SDD au moyen d'une formation appropriée en matière d'application des notions et principes de la SDD dans l'exécution de ses fonctions.



Initiatives de réglementation

Aucun projet réglementaire d'importance n'a été mené à bien dans la période qui a pris fin le 31 mars 1998. Trois projets réglementaires clés prévus pour 1997 dans les Projets de réglementation fédérale ont été reportés et inclus dans le Rapport sur les plans et priorités (RPP) du Ministère pour 1998–1999. L'un de ces trois projets clés — le Règlement sur l'aménagement du territoire de la vallée du Mackenzie — a reçu la sanction finale le 25 août 1998. Les deux autres — Règlement sur l'utilisation des terres pour l'exploitation du quartz au Yukon, Règlement sur l'utilisation des terres pour l'exploitation des placers au Yukon, exigence d'évaluation préliminaire de la vallée du Mackenzie et Règlement sur la liste des exemptions — ont été publiés par anticipation le 25 juillet 1998, et, tel qu'indiqué dans le Rapport sur les plans et priorités du MAINC pour 1998–1999, devraient être en vigueur en 1998–1999.



Partie VI – Renseignements supplémentaires

Personnes ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web

Affaires indiennes et du Nord Canada

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord
Hull (Québec)
Adresse postale :
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Internet
<http://www.inac.gc.ca>

Bibliothèque ministérielle, publications et renseignements au public

- Publications et renseignements au public (819) 997-0380
Courrier électronique : InfoPubs@inac.gc.ca
- Bibliothèque ministérielle (819) 997-0811
Courrier électronique : Reference@inac.gc.ca
- Bibliothécaire ministérielle, et gestionnaire, publications et renseignements au public (819) 997-8205
- Consultation/recherche (819) 953-8604
- Prêts entre bibliothèques (819) 994-1347

Internet

- Webmestre du site Internet (819) 997-8204

Média – Communications

- Personne-ressource : (819) 997-8404
- Personne-ressource : (819) 997-8410

Renseignements de statistiques (socio-démographiques)

- Personnes-ressources : (819) 953-9999
- Courrier électronique : Instat@inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires

Pièce 1710
Constitution Square
360 rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
(613) 943-8605

**Bureaux régionaux****Région de l'Atlantique**

Affaires indiennes et du Nord Canada
C.P. 160
40, rue Havelock
Amherst (Nouvelle-Écosse)
B4H 3Z3
Tél. : (902) 661-6200
Télééc. : (902) 661-6237

Région du Québec

Affaires indiennes et du Nord Canada
C.P. 51127, comptoir postal G. Roy
320, rue St-Joseph Est
Québec (Québec)
G1K 8Z7
Tél. : (418) 648-7551
Télééc. : (418) 648-4075

Région de l'Ontario

Affaires indiennes et du Nord Canada
5^e étage
25 Est, avenue St. Clair
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
Tél. : (416) 973-6234
Télééc. : (416) 954-6329

Région du Manitoba

Affaires indiennes et du Nord Canada
Pièce 1100
275, avenue du Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3A3
Tél. : (204) 983-4928
Télééc. : (204) 983-7820

Région de la Saskatchewan

Affaires indiennes et du Nord Canada
2221, rue Cornwall
Régina (Saskatchewan)
S4P 4M2
Tél. : (306) 780-5945
Télééc. : (306) 780-5733

Région de l'Alberta

Affaires indiennes et du Nord Canada
630, Place Canada
9700, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 4G2
Tél. : (403) 495-2773
Télééc. : (403) 495-4088

Région de la Colombie-Britannique

Affaires indiennes et du Nord Canada
Pièce 340
1550, rue Alberni
Vancouver (C.-B.).
V6G 3C5
Tél. : (604) 666-7891
Télééc. : (604) 666-2546

Région des Territoires du Nord-Ouest

Affaires indiennes et du Nord Canada
C.P. 1500
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2R3
Tél. : (403) 669-2500
Télééc. : (403) 669-2709

Région du Yukon

Affaires indiennes et du Nord Canada
300, rue Main, pièce 345
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2B5
Tél. : (403) 667-3100
Télééc. : (403) 667-3196

Bureau fédéral de négociation des traités

Direction générale des revendications globales
Affaires indiennes et du Nord Canada
C.P. 11576
650 Ouest, rue Georgia
Pièce 2700
Vancouver (C.-B.)
V6B 4N8
Tél. : (604) 775-7114
Télééc. : (604) 775-7149

Bureau fédéral de négociation des traités

Direction générale des revendications globales
Affaires indiennes et du Nord Canada
1230, rue Government, pièce 309
Victoria (C.-B.)
V8W 2Z4
Tél. : (604) 363-6910
Télééc. : (604) 363-6911

Pétrole et gaz des Indiens du Canada

Pièce 100
9911, boulevard Chula
Tsuu T'ina (Sarcee) (Alberta)
T2W 6H6
Tél. : (403) 292-5625
Télééc. : (403) 292-5618

Commission d'établissement du Nunavut

C.P. 1109
Iqaluit (T.N.-O.)
X0A 0H0
Tél. : (819) 979-4199
Télééc. : (819) 979-6862



Lois appliquées et règlements connexes

Lois relevant du Ministère

La Ministre assume l'entière responsabilité devant le Parlement de l'application des lois suivantes:

<i>Loi sur le Règlement des revendications relatives aux terres retranchées des réserves des Indiens de la Colombie-Britannique</i>	L.C., 1984, c. 2
<i>Loi du Règlement relatif aux terres des sauvages de la Colombie-Britannique</i>	L.C., 1919-1920, c. 51
<i>Loi sur la Commission des traités de la Colombie-Britannique</i>	L.C., 1995, c. 45
<i>Loi de mise en oeuvre de l'accord Canada–Yukon sur le pétrole et le gaz</i>	L.C., 1998, c. 5
<i>Loi concernant la réserve indienne de Caughnawaga et modifiant la Loi sur les Indiens</i>	L.C., 1934, c. 29
<i>Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec</i>	L.C., 1984, c. 18
<i>Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien</i>	S.R.C., 1985 c. I-6
<i>Loi sur le partage des revenus miniers de la réserve indienne de Fort Nelson</i>	L.C., 1983-84, c. 38
<i>Loi sur le Règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)</i>	L.C., 1986, c. 23
<i>Loi sur le Règlement de la revendication territoriale des Gwich'in</i>	L.C., 1992, c. 53
<i>Loi sur les Indiens</i>	S.R.C., 1985, c. I-5
<i>Loi sur l'Accord de 1986 concernant les terres indiennes</i>	L.C., 1988, c. 39
<i>Loi sur le règlement des mécontentes des terres indiennes de la Colombie Britannique</i>	L.C., 1920, c. 51
<i>Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes</i>	S.R.C., 1985, c. I-7
<i>Loi sur les Indiens (Établissement de soldats)</i>	S.R.C., 1927, c. 98
<i>Loi sur le Règlement des revendications des Autochtones de la Baie James et du Nord québécois</i>	L.C., 1976-77, c. 32
<i>Loi sur les titres fonciers</i>	S.R.C., 1985, c. I-5
<i>Loi d'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds</i>	L.C., 1993, c. 41
<i>Loi sur l'éducation des Mi'kmaq</i>	L.C., 1998, c. 24
<i>Loi sur la gestion des ressources de la Vallée du Mackenzie</i>	L.C., 1998, c. 25
<i>Loi concernant la première nation de Nelson House relativement à la submersion de terres</i>	L.C., 1997, c. 29
<i>Loi confirmant la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick au sujet des réserves indiennes</i>	L.C., 1959, c. 47
<i>Loi autorisant l'émission et la vente des actions de la Commission d'énergie du Nord canadien</i>	L.C., 1988, c. 12
<i>Loi autorisant l'aliénation de biens de la Commission d'énergie du Nord canadien situés au Yukon</i>	L.C., 1987, c. 9

**La Ministre assume l'entière responsabilité devant le Parlement de l'application des lois suivantes: (suite)**

<i>Loi sur les Territoires du Nord-Ouest</i>	S.R.C., 1985, c. N-27
<i>Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest</i>	S.R.C., 1992, c. 39
<i>Loi confirmant la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au sujet des réserves indiennes</i>	L.C., 1959, c. 50
<i>Loi sur le Nunavut</i>	L.C., 1993, c. 28
<i>Loi modifiant la loi sur le Nunavut et la loi constitutionnelle de 1867</i>	L.C., 1998, c. 15
<i>Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut</i>	L.C., 1993, c. 29
<i>Loi sur le Règlement de certaines questions entre le gouvernement du Canada et l'Ontario au sujet des terres des réserves indiennes</i>	L.C., 1924, c. 48
<i>Loi sur la Convention de la bande indienne de Pictou Landing</i>	L.C., 1995, c. 4
<i>Loi sur la réserve indienne de St. Peters</i>	L.C., 1916, c. 24
<i>Loi sur la réserve indienne de St. Régis</i>	L.C., 1926-27, c. 37
<i>Loi sur le Règlement de la revendication territoriale des Dénés et des Métis du Sahtu</i>	L.C., 1994, c. 27
<i>Loi concernant les droits fonciers issus des traités en Saskatchewan</i>	L.C., 1993, c. 11
<i>Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne séchelte</i>	L.C., 1986, c. 27
<i>Loi concernant la réserve des Indiens Songhees</i>	L.C., 1911, c. 24
<i>Loi sur la submersion de terres de la première nation crie de Split Lake</i>	L.C., 1994, c. 42
<i>Loi sur les terres territoriales</i>	S.R.C., 1985, T-7
<i>Loi sur le Règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique</i>	L.C., 1984, c. 24
<i>Loi concernant la première nation de York Factory relativement à la submersion de terres</i>	L.C., 1997, c. 28
<i>Loi sur le Yukon</i>	S.R.C., 1985, c. Y-2
<i>Loi sur le Règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon</i>	L.C., 1994, c. 34
<i>Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon</i>	L.C., 1994, c. 35
<i>Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon</i>	S.R.C., 1985, c. Y-3
<i>Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon</i>	S.R.C., 1985, c. Y-4
<i>Loi sur les eaux du Yukon</i>	L.C., 1992, c. 40
<i>Loi modifiant la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon</i>	L.C., 1996, c. 27
<i>Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon</i>	L.C., 1994, c. 43



La Ministre partage la responsabilité devant le Parlement de l'application des lois suivantes:

<i>Loi sur les ressources naturelles de l'Alberta</i>	L.C., 1930, c. 3
<i>Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques</i>	S.R.C., 1985, c. A-12
<i>Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique</i>	L.C., 1943-44, c. 19
<i>Loi sur l'arpentage des terres du Canada</i>	S.R.C., 1985, c. L-6
<i>Loi sur les opérations pétrolières et gazières au Canada</i>	S.R.C., 1985, c. O-7
<i>Loi fédérale sur les hydrocarbures</i>	S.R.C., 1985, c. 36 (2 ^E supp.)
<i>Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires</i>	L.C., 1991, c. 6
<i>Loi de validation des ordonnances sur la copropriété</i>	L.C., 1985, c. 46
<i>Loi sur les forces hydrauliques du Canada</i>	S.R.C., 1985, c. W-4
<i>Loi fédérale sur les biens immobiliers</i>	L.C., 1991, c. 50
<i>Loi sur les ressources naturelles du Manitoba</i>	S.R.C., 1930, c. 29
<i>Loi des dispositions supplémentaires du Manitoba</i>	S.R.C., 1927, c. 124
<i>Loi modificatrice de 1961 sur le transfert des ressources naturelles (terres d'écoles)</i>	L.C., 1960-61, c. 62
<i>Loi de la zone des chemins de fer</i>	S.R.C., 1927, c. 116
<i>Loi de la Zone du chemin de fer et du Bloc de la rivière de la Paix</i>	L.C., 1930, c. 37
<i>Loi des eaux de la zone du chemin de fer</i>	S.R.C., 1927, c. 211
<i>Loi sur les ressources naturelles de la Saskatchewan</i>	L.C., 1930, c. 41



Règlements actuellement en vigueur au Ministère

Programme des affaires indiennes et inuits

Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec

- Règlement sur les élections au sein des bandes cries et naskapiques
- Règlement sur l'enregistrement des terres des Cris et des Naskapis
- Règlement sur l'emprunt à long terme des Cris et Naskapis
- Règlement sur la forme des actes relatifs à certaines successions
- Règlement sur la forme d'acte d'abandon
- Règlement sur l'observateur inuk de Fort George

Loi sur les Indiens

- Règlement sur le calcul des intérêts
- Règlement sur l'aliénation des marchandises et des biens meubles
- Règlement sur le mode de procédure du conseil des bandes d'Indiens
- Règlement sur le mode d'élection du conseil de certaines bandes
- Règlement sur l'élection au sein des bandes d'Indiens
- Règlement sur les emprunts faits par les conseils de bande
- Règlement et décret sur les revenus des bandes d'Indiens
- Règlement sur les successions d'Indiens
- Règlement sur l'exploitation minière dans les réserves indiennes
- Règlement sur les référendums des Indiens
- Règlement sur la circulation à l'intérieur des réserves indiennes
- Règlement sur la destruction des déchets dans les réserves indiennes
- Règlement sur le bois de construction des Indiens
- Règlement sur le bois de construction de la bande du lac Stuart-Trembleur (Tanizul Timber Ltd.)

Loi sur l'accord de 1986 concernant les terres indiennes

- Règlement sur la confirmation d'une entente particulière

Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes

- Règlement de 1995 sur le pétrole et le gaz des terres indiennes

Programme des affaires du Nord

Lois d'affectation de crédits

- Règlement sur l'aide à l'exploration minière dans le Nord
- Décret sur les modalités de l'aide aux prospecteurs

Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques

- Règlement sur la prévention de la pollution des eaux arctiques

Loi fédérale sur les hydrocarbures

- Règlement visant la zone désignée du détroit de Lancaster



Règlements actuellement en vigueur au Ministère (suite)

Loi sur les forces hydrauliques du Canada

Règlement sur les forces hydrauliques du Canada
 Règlement sur l'énergie hydraulique de la rivière Astoria
 Règlement sur les forces hydrauliques de Horseshoe Falls
 Règlement sur les forces hydrauliques de Kananaskis Falls
 Lois sur les forces hydrauliques de Kananaskis Falls et de Horseshoe Falls, 1997

Loi sur les Territoires du Nord-Ouest

Règlement sur les lieux archéologiques des Territoires du Nord-Ouest
 Règlement sur les rennes des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur le Nunavut

Décret adaptant les règles de droit régissant les premières élections au Nunavut
 Décret sur les premières élections à l'Assemblée législative du Nunavut

Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest

Règlement sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les terres territoriales

Règlement sur l'exploitation minière au Canada
 Règlement sur la location de claims (Cadillac Explorations Limited), 1977
 Règlement sur Cape Bathurst
 Décret sur l'acquisition de terres par des employés du gouvernement
 Décret sur la délimitation des districts miniers dans les Territoires du Nord-Ouest
 Règlement sur la location à bail à Sam Otto
 Règlement territorial sur la houille
 Règlement sur l'exploitation de carrières territoriales
 Règlement sur les terres territoriales
 Règlement territorial sur le dragage
 Règlement sur l'utilisation des terres territoriales
 Règlement sur la prolongation de claims miniers (Union Carbide Canada Limited)
 Règlement sur le bois du Yukon
 Règlement sur la protection des forêts du Yukon

Loi sur le Yukon

Règlement sur les emplacements archéologiques du Yukon

Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon

Loi sur la dispense de travaux en vertu de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, 1979

Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon/Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon

Décrets d'interdiction d'accès à certaines terres

Loi sur les eaux du Yukon

Règlement sur les eaux du Yukon
 Règle de procédure de l'Office des eaux du Yukon

Nota : Quatre règlements touchant l'administration des droits pétroliers et gaziers sur les terres domaniales sont établis conjointement avec Ressources naturelles Canada, ce dernier en assumant la responsabilité première.



Rapports prévus par la loi et autres rapports ministériels

Liste des rapports législatifs et des principaux rapports ministériels

Rapports législatifs

- Rapport annuel - Pétrole et gaz du Nord

Principaux rapports ministériels

- Rapport sur les plans et les priorités
- Plan d'activités
- Données ministérielles de base
- Programme annuel des dépenses dans le Nord
- Indices nordiques
- Population du Registre des Indiens selon le sexe et la résidence



Examens principaux réalisés en 1997–1998¹

Résultats des évaluations de programmes

***Résultats de l'évaluation provisoire de la Stratégie Jeunesse du MAINC :** La Stratégie Jeunesse est destinée aux jeunes des Premières nations et aux jeunes Inuits, depuis l'école élémentaire jusqu'au établissements postsecondaire. En voici les objectifs principaux : aider les étudiants à acquérir une expérience de travail liée à leur carrière; faire la promotion de la science et de la technologie en tant que possibilités de carrière; et établir ou améliorer les programmes actuels d'éducation en collaboration. Réalisée en 1997–1998, cette évaluation provisoire porte surtout sur la première année de la mise en oeuvre de la Stratégie et sur ses incidences à court terme. La mise en oeuvre initiale de cette Stratégie est considérée comme un grand succès, car elle a exercé une excellente influence sur les jeunes participants sous l'angle de l'expérience qu'ils ont acquise dans différentes disciplines, de l'amélioration de leur estime de soi et de l'encouragement à demeurer à l'école. En conséquence de suggestions sur l'opportunité d'élaborer des programmes destinés aux jeunes qui ont quitté l'école et aux jeunes chômeurs, deux nouveaux programmes ont été ajoutés à la Stratégie renouvelée. Les recommandations issues de cet examen ont donné lieu à la préparation d'un plan d'action mettant l'accent sur la renforcement des capacités des organismes des Premières nations et des Inuits qui mettent en oeuvre la Stratégie, sur l'affectation des ressources à des fins d'administration des programmes, et sur les modalités d'établissement de rapports.

***Vérification et évaluation de la politique du MAINC sur les conseils tribaux :** La politique du MAINC sur les conseils tribaux visait à encourager le mouvement vers l'autonomie gouvernementale et à multiplier les occasions offertes aux collectivités autochtones, par le biais du transfert de services. Une vérification et une évaluation de la politique du MAINC sur les conseils tribaux ont été menées à bien en juin 1996 et juin 1997 respectivement. L'évaluation visait à déterminer si la politique fonctionne ou non comme on s'y attendait : elle a conclu que la politique sur les conseils tribaux demeure valide, et qu'elle jouit d'un soutien général. De surcroît, la politique a encouragé l'innovation, de sorte que beaucoup de conseils ont désormais des responsabilités qui vont au-delà des activités financées par le Ministère, ce qui engendre des possibilités supplémentaires. En conséquence de la vérification et de l'évaluation, des plans d'action ont été préparés pour répondre à la nécessité d'accorder plus de souplesse aux conseils tribaux, de sorte qu'ils puissent plus facilement réaliser les priorités de leurs Premières nations et renforcer la mise en oeuvre des politiques, tout en améliorant les mécanismes de responsabilisation et de rapport de manière à optimaliser les avantages qu'en retirent les collectivités.

¹ On peut consulter les projets marqués d'un astérisque (*) sur Internet à http://www.inac.gc.ca/pubs/audit/index_f.html

**Résultats des vérification**

***Vérification de l'application de la Directive sur le réaménagement des effectifs et du Programme d'incitation à la retraite anticipée :** La vérification a porté sur l'application et la conformité relativement aux politiques et directives du Conseil du Trésor sur le réaménagement des effectifs et sur l'incitation à la retraite anticipée, tant à l'administration centrale que dans les régions de l'Atlantique, de l'Ontario et de la Saskatchewan. La vérification a déterminé que ces quatre régions du MAINC ont respecté les directives, politiques et procédures de l'organisme central et du Ministère sur ces deux sujets.

***Vérification préalable à la mise en oeuvre de PeopleSoft :** La vérification a porté sur la pertinence des différents contrôles de la mise en oeuvre du Système de gestion des ressources humaines PeopleSoft (SGRHP) à l'administration centrale. Il est ressorti de la vérification que le SGRHP a été correctement mis en oeuvre, dans le respect du coût estimatif initial et dans un délai acceptable, et qu'il existe suffisamment de contrôles pour assurer l'exhaustivité et l'exactitude des données. En conséquence de cette vérification, on met en oeuvre un plan d'action pour faire en sorte qu'on élabore le type de rapport conforme aux besoins des usagers du système, et que la sécurité du système soit améliorée. On effectuera ultérieurement une vérification à la suite de la mise en oeuvre.

***Vérification de la sécurité :** La vérification concernait la gestion et l'administration de la sécurité au Ministère, et la conformité avec la Politique et les normes sur la sécurité (PNS) et les normes opérationnelles de la sécurité des technologies de l'information (STI). La sécurité a connu une amélioration globale depuis la dernière vérification, effectuée en 1992, et l'on juge que le cadre de gestion de la sécurité a été correctement entretenu. Un plan d'action reposant sur les recommandations issues de la vérification est en cours de mise en oeuvre : il préconise des rapports annuels traitant des problèmes de sécurité, l'application des politiques ministérielles en cas de manquement à la sécurité, l'amélioration de la méthode de contrôle de la planification annuelle de la sécurité au moyen d'évaluations de la menace et des risques, et la sensibilisation aux questions de sécurité au moyen d'une facilitation de l'accès aux politiques et procédures de sécurité, ainsi que d'une formation en sensibilisation à la sécurité.

Vérification financière du Fonds de développement économique des Indiens (FDEI), Programme de garanties de prêts, exercice se terminant le 31 mars 1997 : La vérification a porté sur les soldes, les écritures et les transactions de prêts pour le Programme de garanties de prêts, de même que sur la gestion financière et l'activité administrative du FDEI. Il ressort de l'examen que l'état du Programme de garanties de prêts représente fidèlement le solde des garanties disponibles, comme en font foi les registres du Ministère, les remboursements effectués et les dettes éventuelles maximales. Étant donné que la vérification n'a mis à jour aucune lacune dans les méthodes de gestion et contrôles, aucune mesure corrective n'a été demandée.



Résultats des vérifications (suite)

Vérification interne des régimes de gestion du financement des projets d'immobilisations, et de l'exploitation et de l'entretien : L'objectif de la présente vérification était d'examiner les régimes de gestion précités dans toutes les régions (à l'exception des T.N.-O.) afin d'évaluer les règles particulières qui s'appliquent aux éléments suivants : évaluation des risques; optimisation des ressources; exécution des projets; assurance d'un entretien adéquat; respect des exigences ministérielles en matière de planification, de mise en oeuvre et d'évaluation des projets d'immobilisations. On met en oeuvre un plan d'action fondé sur les recommandations issues de la vérification, en vue d'améliorer la conformité globale du Ministère, la surveillance et la distribution de l'argent. Le Ministère a notamment pris des mesures pour faire en sorte que les Premières nations que finance le MAINC soient contraintes à préparer une évaluation de leurs systèmes de responsabilité et de gestion, de manière à garantir la responsabilité dans les deux sens. Si l'on détecte des faiblesses, les Premières nations devront présenter un plan de développement sur le renforcement des contrôles de gestion et de la responsabilité.

Examens

Examen de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) : Cet examen a porté sur tous les aspects de la gestion des ressources humaines du Ministère au sein des opérations de la Région de la capitale nationale (RCN). L'objet était d'étudier les services et programmes offerts, et de déterminer si sa structure était adaptée à la réalisation de ses priorités et de celles du Ministère. L'examen a constaté que la satisfaction globale de la clientèle était élevée, et que les gestionnaires étaient satisfaits des délais, des services et de la valeur offerts par la DGRH. On a préparé un plan d'action axé sur les cadres organisationnels et gestionnels de la DGRH, y compris dans des domaines comme une planification fonctionnelle améliorée et la préparation d'indicateurs de rendement basés sur la performance.

***Examen des pratiques de gestion - Région des T. N.-O. :** On a évalué, dans le cadre de cet examen, les pratiques de gestion de la direction régionale des T. N.-O., les politiques et procédures de l'organisme central et du Ministère, et les meilleures pratiques. Selon l'examen, les pratiques de gestion régionales favorisent de façon générale la réalisation des objectifs de la région, et sont conformes aux politiques pertinentes. Un plan d'action a été préparé, en conséquence des recommandations se rapportant aux ressources humaines et aux finances, par exemple veiller à ce que les plans de formation des employés aillent dans le sens des priorités régionales, et s'assurer que les vérifications a posteriori sont menées dans les délais convenus. L'équipe de projet a cerné plusieurs meilleures pratiques, y compris le recours à un registre des accès par cartes pour surveiller et noter l'accès à l'édifice, et pour en faire rapport; la création et l'utilisation d'un bulletin informatisé interne destiné à obtenir la rétroaction des employés; le recours à des mécanismes de rétroaction par la Direction des communications.

**Examens (suite)**

***Examen des pratiques de gestion - Région du Québec :** L'examen a porté sur les pratiques de gestion, les activités et les contrôles, en vue d'aider la région à améliorer son fonctionnement, à obtenir de meilleurs résultats et à cerner les meilleures pratiques. On a élaboré un plan d'action reposant sur les éléments qui suivent : créer un sentiment d'appartenance à tous les niveaux; utiliser à bon escient les compétences du personnel; accroître la motivation et l'engagement personnel des employés; favoriser un environnement propice à l'apprentissage et au partage de l'information; promouvoir le partenariat avec les Premières nations. Plusieurs meilleures pratiques ont été identifiées, par exemple rédiger un guide des marchés régional, réorganiser les Services de financement, enfin tenir une réunion annuelle de la direction régionale, et des chefs et conseils des Premières nations.

***Examen des pratiques de gestion du Secrétariat du Ministère :** L'examen a conclu que bien que le Secrétariat s'acquitte avec efficacité de l'exécution des services exigés par les bureaux de la ministre et du sous-ministre, l'environnement de travail est très axé sur le service et la demande, ce qui peut se répercuter sur les délais et sur la qualité des produits. Les recommandations, et le plan d'action correspondant, traitent de la préparation d'un plan stratégique et d'un examen organisationnel. Les autres recommandations portent entre autres sur la nécessité d'un modèle d'évaluation des risques pour accélérer le traitement des demandes AIPRP, et sur l'adoption de mesures du rendement et de la responsabilité.

Études spéciales

Principes opérationnels du MAINC pour la gestion des risques : Une série de principes de gestion des risques ont été élaborés, à l'appui du Profil de leadership du Ministère, pour fournir au personnel du MAINC des règles pratiques applicables à la réalisation d'évaluations structurées des risques qui confrontent le MAINC, ses partenaires parmi les Premières nations et les habitants du Nord, et les autres intéressés. Ces principes — des outils pour faire progresser les priorités énoncées par le Ministère et par le gouvernement — encouragent l'adoption de pratiques ou procédures innovatrices, sous réserve d'une évaluation systématique des risques et des avantages.

Cadre de responsabilité et d'évaluation pour l'initiative Participation des autochtones au marché du travail (PAMT) : Ce projet a été lancé en 1991 afin d'élargir le champ des occasions dans les collectivités autochtones, par le biais d'une participation accrue des Autochtones au marché du travail, comme suit : a) sensibiliser les gens de façon générale aux Autochtones et aux questions d'emploi; b) amplifier la capacité des employeurs d'engager des employés autochtones, de leur offrir de l'avancement et de les retenir; c) amplifier l'établissement de réseaux internes. Le *Cadre de responsabilité et d'évaluation pour l'initiative PAMT* a été préparé pour aider à orienter la mise en oeuvre des programmes, et pour faire en sorte que soit établi un régime de reddition de comptes normalisé et axé sur les résultats.

**Examens extérieurs**

Bureau du vérificateur général, suivi des recommandations touchant les immobilisations et leur entretien dans les réserves : Cette vérification est le suivi de la vérification de 1995 du Vérificateur général, qui se penchait sur le financement et la prestation des projets d'immobilisations et d'entretien dans les réserves, et qui faisait les recommandations suivantes :

- 1) Déterminer le mandat et l'objectif de l'activité;
- 2) Examiner le cadre d'allocation du financement;
- 3) Évaluer la gestion des risques dans l'optique de l'évolution du rôle du Ministère;
- 4) Analyser les dossiers de projets;
- 5) Examiner la responsabilité en ce qui concerne les résultats.

Le MAINC a dressé un plan d'action en vue de régler ces problèmes. La vérification de suivi effectuée à la fin de l'exercice 1997–1998 a permis de conclure que la mise en oeuvre de la recommandation 1 est entamée, tandis que les autres recommandations ont été mises en application.